

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POSEI France

Rapport Annuel d'Exécution (RAE)

Année de réalisation 2015



*Organisme
coordinateur :*



mars 2017

Avertissement sur la présentation du RAE

Le Rapport Annuel d'Exécution du programme POSEI France 2015 est constitué de deux documents (fichiers) :

- Un document (fichier) « **tableaux** » regroupant l'ensemble des données chiffrées et indicateurs sous forme de tableaux synthétiques ;

- Un document (fichier) « **texte** » qui commente l'exécution du programme et les réalisations. Dans la marge des pages de ce document, il est fait référence aux tableaux par une codification correspondant à la numérotation des tableaux du document « tableaux ».

SOMMAIRE

1	RAPPEL DES OBJECTIFS DU RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION (RAE) ET PRESENTATION GENERALE DU POSEI FRANCE	11
1.1	Rappel des objectifs du RAE	11
1.2	Le programme POSEI France.....	12
1.2.1	Cadre institutionnel et réglementaire.....	12
1.2.2	Cadre de mise en œuvre.....	13
2	EXECUTION FINANCIERE GLOBALE DU POSEI FRANCE 2015	18
2.1	Synthèse générale du POSEI France par mesure, et par DOM	18
2.2	Stabilisateurs financiers et complément national	20
2.3	Circonstances exceptionnelles.....	20
3	CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE, AGRICOLE ET CLIMATIQUE.....	22
3.1	Évolution de l'agriculture domienne entre 2007 et 2015.....	22
3.2	Contexte en 2015	25
3.2.1	Guadeloupe	25
3.2.2	Guyane.....	27
3.2.3	Martinique	28
3.2.4	La Réunion	30
3.2.5	Mayotte.....	31
4	BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES AIDES 2015 PAR MESURE	33
4.1	Mesure 1 : Actions transversales	34
4.1.1	Assistance technique à la mise en œuvre du programme	34
4.1.2	Les réseaux de références	36
4.1.3	Structuration des filières agricoles mahoraises.....	39
4.2	Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane.....	40
4.2.1	Description de la mesure	40
4.2.2	Rappel des objectifs.....	40
4.2.3	Les modifications des actions en faveur de la filière banane du programme POSEI	41
4.2.4	Exécution financière de la mesure	41
4.2.5	Réalisation des actions en faveur de la filière banane	42
4.2.6	Bilan des actions en faveur de la filière banane.....	42
4.2.7	Conclusion.....	48
4.3	Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum.....	50
4.3.1	Description de la mesure	50
4.3.2	Rappel des objectifs.....	50
4.3.3	Les modifications des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI.....	51
4.3.4	Bilan général des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum	51
4.3.5	Bilan des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum par DOM.....	54

4.4	Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification	59
4.4.1	Description de la mesure.....	59
4.4.2	Rappel des objectifs	60
4.4.3	Les modifications des actions en faveur des productions végétales de diversification du programme POSEI	63
4.4.4	Bilan général de la mesure en faveur des productions végétales de diversification	67
4.4.5	Bilan des actions en faveur des productions végétales de diversification par DOM	69
4.5	Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales	76
4.5.1	Objectifs et actions	76
4.5.2	Exécution financière globale de la mesure en faveur des production animales	77
4.5.3	Primes animales aux éleveurs de ruminants.....	78
4.5.4	Structuration de l'élevage – Présentation générale	83
4.5.5	Structuration de l'élevage de Guadeloupe	86
4.5.6	Structuration de l'élevage de Guyane	91
4.5.7	Structuration de l'élevage de Martinique.....	95
4.5.8	Structuration de l'élevage de La Réunion.....	99
4.5.9	Dispositif en faveur des productions animales de Mayotte	104
4.5.10	Aides à l'importation d'animaux vivants.....	105
4.6	Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement.....	110
4.6.1	Description de la mesure.....	110
4.6.2	Rappel des objectifs	110
4.6.3	Les modifications de la mesure RSA du programme POSEI	111
4.6.4	Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2015	113
4.6.5	Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM	117
5	ANNEXES.....	119
5.1	Les objectifs opérationnels du programme POSEI France.....	120
5.2	Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM.....	122
5.3	Bilan des contrôles du POSEI France	123
5.4	Les indicateurs communs aux États membres	124
5.4.1	Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits ou groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement	124
5.4.2	Indicateur 2 : Ecart de prix à l'importation pour les produits aidés par le RSA entre la Guyane et la France.....	124
5.4.3	Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits locaux clés	125
5.4.4	Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM.....	126
5.4.5	Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM.....	126
5.4.6	Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP.....	127

5.4.7 Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	127
5.4.8 Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et dans les EM	128
5.4.9 Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP	128
5.4.10 Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains produits agricoles locaux des RUP	128
5.4.11 Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux	129
5.4.12 Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP	129

Tableaux de données

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France	15
Tableau 2 – Allocations financières modifiées du POSEI France 2015, en millions d'euros	18
Tableau 3 – Répartition des montants payés par mesure et par DOM pour 2015 (en €)	19
Tableau 4 – Application des stabilisateurs depuis 2008	20
Tableau 5 – Evolution de la SAU des exploitations par DOM entre 2007 et 2015	22
Tableau 6 – Evolution du nombre d'exploitations par DOM entre 2007 et 2015	22
Tableau 7 - Evolution des SAU moyenne par exploitation entre 2007 et 2015 dans les DOM	23
Tableau 8 – Emploi total en UTAT par année et par DOM pour la période 2007-2015	24
Tableau 9 – Evolution du rendement de la production commercialisée par hectare de surface plantée, 2007-2015	44
Tableau 10 – Le marché de la banane et la banane antillaise en Europe en 2014	47
Tableau 11 – Le marché de la banane et la banane antillaise en Europe en 2015	48
Tableau 12 – Evolution 2013-2014 de la production de banane de Guadeloupe et Martinique	49
Tableau 13 – Evolutions 2014-2015 de la production de banane de Guadeloupe et Martinique	49
Tableau 14 – Evolutions tendanciennes de la production de banane de Guadeloupe et Martinique	49
Tableau 15 – Montants payés en 2015 par aides, évolution et répartition, tous DOM	52
Tableau 16 – Montants payés en 2015 par DOM, évolution et répartition	54
Tableau 17 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Tous DOM	68
Tableau 18 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification par DOM	68
Tableau 19 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guadeloupe	69
Tableau 20 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guyane	70
Tableau 21 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Martinique	71
Tableau 22 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution, La Réunion	73
Tableau 23 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) à Mayotte	75
Tableau 24 – Montants (en €) des primes animales tous DOM en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014	79
Tableau 25 – Répartition par DOM et évolution des montants payés pour l'action « primes animales » en 2015	80
Tableau 26 – Montants (en €) des primes animales en Guadeloupe en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014	80
Tableau 27 – Montants (en €) des primes animales en Guyane en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014	81
Tableau 28 – Montants (en €) des primes animales en Martinique en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014	81

Tableau 29 – Montants (en €) des primes animales à La Réunion en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014	82
Tableau 30 – Répartition par DOM des paiements des actions de structuration de l'élevage en 2015.....	85
Tableau 31 – Répartition par filière des paiements des actions de structuration des élevages en 2015.....	86
Tableau 32 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2015 et évolution.....	88
Tableau 33 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2015 et évolution tendancielle	88
Tableau 34 – Tonnage des abattages contrôlés par espèce en Guadeloupe, en 2015 et évolution.....	88
Tableau 35 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Guyane en 2015 et évolution	93
Tableau 36 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Guyane en 2015 et évolution tendancielle	93
Tableau 37 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Martinique en 2015 et évolution	96
Tableau 38 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Martinique en 2015 et évolution tendancielle	97
Tableau 39 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de La Réunion en 2015 et évolution.....	100
Tableau 40 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de La Réunion en 2015 et évolution tendancielle	101
Tableau 41 – Répartition des montants payés des aides IAV par DOM, en 2015	108
Tableau 42 - Tableau synthétique par DOM du RSA, introductions et importations en 2015 et évolution 2014-2015	117
Tableau 43 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France	120

Figures

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2007 à 2015, budget communautaire, en euros	19
Figure 2 – Evolution du nombre d'exploitations par DOM entre 2000 et 2010.....	23
Figure 3 - Part des moyennes et grandes exploitations par DOM en 2010	24
Figure 4– Exécution financière de l'assistance technique, de 2007 à 2015	34
Figure 5 – Exécution financière des Réseaux de références de 2007 à 2015	37
Figure 6 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2015, Guadeloupe et Martinique.....	42
Figure 7 – Evolution 2007-2015 de la production commercialisée de banane de Martinique et de Guadeloupe	44
Figure 8 - Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2007 à 2015, tous DOM.....	51
Figure 9 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification de 2007 à 2015	67
Figure 10 - Exécution financière globale de la mesure en faveur des productions animales de 2007 à 2015.....	77
Figure 11 – Exécution financière de l'action Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2007 à 2015.....	79
Figure 12 – Exécution financière de la structuration de l'élevage de 2007 à 2015	84
Figure 13 – Evolution des paiements des actions de structuration des élevages de 2007 à 2015	85
Figure 14 - Exécution financière des aides à l'importation d'animaux vivants, en euros, années de réalisation 2007 à 2015	107
Figure 15 - Exécution des bilans prévisionnels d'approvisionnement du RSA par année de réalisation, de 2007 à 2015, en euros	113
Figure 16 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2015 (en euros)	114

Glossaire : liste des sigles

Sigle	Signification
ACTA	Association de coordination technique agricole
ADMCA	Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant
AGRESTE	Publications du service de la statistique et de la prospective agricole du ministère chargé de l'agriculture
AMIV	Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes
APIFEG	Association de préfiguration interprofessionnelle des filières d'élevage de Guyane
APIFIVEG	Association de préfiguration interprofessionnelle des filières végétales de Guyane
ARIBEV	Association réunionnaise interprofessionnelle du bétail, de la viande et du lait
ARIV	Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille
ARMEFLHOR	Association réunionnaise pour la modernisation de l'économie fruitière, légumière et horticole
AROP-FL	Association réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes
ASP	Agence de services et de paiement (issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP)
ASTREDHOR	Institut technique de l'horticulture
BDNI	Base de données nationale de l'identification (identification des bovins)
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CALAO	Certificats aide en ligne pour l'approvisionnement outre-mer (RSA)
CE	Commission européenne
CEB	Commission d'études biologiques
CIOM	Comité interministériel de l'outre-mer
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CTCS	Centres techniques de la canne et du sucre
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (service de l'Etat)
DEFI	Développement de l'élevage et des filières interprofessionnelles (La Réunion)
DFA	Département français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique)
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DOM	Département d'outre-mer
EM	État membre
FEADER	Fonds européen agricole et du développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
GMS	Grandes et moyennes surfaces (de commerce)
GPPR	Groupement de producteurs pré-reconnu
IAA	Industries agro-alimentaires
IAV	Importation d'animaux vivants
IDELE	Institut de l'élevage

RAE POSEI France 2015 – LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IFIP	Institut de la filière porcine
IGP	Indication géographique protégée
IGUAFLHOR	Interprofession guadeloupéenne des fruits, légumes et horticulture
IGUAVIE	Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage
IKARE	Institut karibéen et amazonien de l'élevage
IMAFLHOR	Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et horticulture
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTERFIG	Interprofession des viandes en Guyane
IPAMPA	Indice des prix d'achat des moyens de production agricole
IT ²	Institut technique tropical
ITAVI	Institut technique de l'aviculture
ITBan	Institut technique de la banane
Lodeom	Loi pour le développement économique des Outre-mer
MAE	Mesure Agro-Environnementale du PDR
MFPA	Mesures en faveur des productions agricoles locales
OCM	Organisation commune de marché
ODEADOM	Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONIGC	Office national interprofessionnel des grandes cultures
OP	Organisation de producteurs
PAB	Prime à l'abattage
PAC	Politique agricole commune
PAPAM	Plantes à parfum, aromatiques et médicinales
PDO	Période de détention obligatoire
PDR	Programme de développement rural (FEADER)
PME	Petites et moyennes entreprises
POSEI France	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-mer
PPR	Prime aux petits ruminants
RAE	Rapport annuel d'exécution
RITA	Réseau d'innovation et de transfert agricole
RSA	Régime spécifique d'approvisionnement
RUP	Régions ultrapériphériques de l'Union européenne
SAA	Statistique Agricole Annuelle
SAU	Surfaces agricoles utiles
SICA	Société d'intérêt collectif agricole

RAE POSEI France 2015 – LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

SSP	Service de la statistique et de la prospective du ministère chargé de l'agriculture
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne
UGPBAN	Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique
ZITA	Zone d'interdiction de traitement aérien

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d'alcool pur
km ²	Kilomètre carré
ETP	Equivalent temps plein
nb	Nombre
n-1, n, n+1	Année précédente, année en cours, année suivante
na	Non approprié
nc	Non communiqué
nd	Non disponible
ns	Non significatif
s	Secret statistique
SAU	Surface agricole utile
SO ou /	Sans objet
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

Note méthodologique : Calcul de l'évolution des données

Le RAE 2015 reprend les années de réalisation de 2007 à 2015. L'année de réalisation 2006, à cheval entre deux programmes, a été retirée par soucis de cohérence des séries de données et des évolutions présentées.

Les tableaux de séries chronologiques présents dans le RAE POSEI France 2015 comportent deux calculs de l'évolution des données :

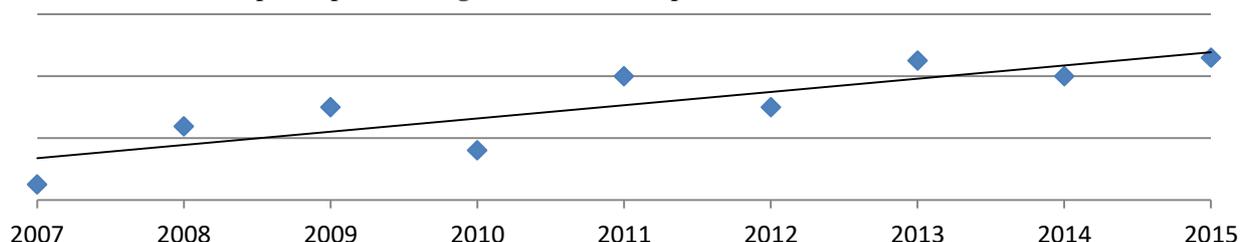
La colonne « Evolution 2014-2015 (1 an) » présente un calcul simple de l'évolution à court terme dont la formule est la suivante :

$\text{Evolution 2014-2015 en \%} = (\text{Donnée 2015} / \text{Donnée 2014}) - 1$
--

La colonne « Evolution tendancielle annuelle 2007-2015 » donne une indication de l'évolution à moyen terme. La méthode de calcul est la suivante :

1^{ère} étape : Calcul d'une évolution tendancielle annuelle en valeur absolue à partir d'une régression linéaire. La pente de régression linéaire permet d'obtenir une tendance générale d'évolution annuelle de la donnée en lissant les séries.

Tableau - Exemple de pente de régression linéaire à partir des données annuelles d'une série



2^e étape : Cette donnée est ensuite rapportée à la moyenne des données de la série afin d'obtenir une évolution en valeur relative (% annuel) qui soit comparable avec la donnée de court terme (évolution sur un an).

La formule relative à la colonne « Evolution tendancielle annuelle 2007-2015 » est donc la suivante :

$\text{Evolution tendancielle annuelle 2007-2015}^* = \frac{\text{Pente de la série}}{\text{Moyenne des données de la série}}$
--

***L'évolution tendancielle annuelle n'est calculée que pour les séries présentant au moins trois données non nulles.**

Cette méthode de calcul de l'évolution à moyen terme proposée dans le présent RAE a l'avantage de lisser les séries de données afin de souligner une tendance globale sur la période considérée. Cette méthode présente également des limites, compte tenu notamment du faible nombre d'années des séries. Sur les petits nombres (ex : nombre de bénéficiaires) cette méthode est particulièrement limitée. Il convient donc de ne pas sur-interpréter cette donnée, mais elle fournit dans la plupart des cas une bonne indication des tendances de moyen terme.

1 Rappel des objectifs du Rapport annuel d'exécution (RAE) et présentation générale du POSEI France

1.1 Rappel des objectifs du RAE

Dans le respect des règlements (UE) n° 228/2013 et n° 180/2014, le présent RAE a pour objectif de présenter à la Commission Européenne la mise en œuvre, pour l'année précédente, des mesures du programme POSEI France. Le règlement (UE) n° 180/2014, en son article 39, établit que ce rapport comporte notamment :

- a. Les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;
- b. Une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- c. L'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- d. Une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;
- e. Un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- f. Pour le Régime Spécifique d'Approvisionnement :
 - des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour s'assurer que cette répercussion est intervenue conformément à l'article 6 du présent règlement ;
 - en tenant compte des autres aides existantes, une analyse de la proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultra-périphéricité ;
- g. L'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;
- h. Les données relatives au bilan annuel d'approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, des productions et d'échanges ;
- i. Les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les États membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d'exploitations concernées ;
- j. Les informations sur l'exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;
- k. Les données statistiques relatives aux contrôles effectués par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;
- l. Les commentaires de l'État membre relatifs à la mise en œuvre du programme.
- m. Les données annuelles relatives aux indicateurs de performance visés à l'article 37 du Règlement.

Conformément à l'article 32 du règlement (UE) n° 228/2013, le RAE est présenté par les Etats Membres à la CE au plus tard le 30 septembre de chaque année.

1.2 Le programme POSEI France

1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire

1.2.1.1 La réglementation communautaire

La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion, départements français d’Outre-mer (DOM), sont reconnus comme parties prenantes de l’Union européenne par l’article 349 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE) et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l’Union européenne. A noter que Mayotte est devenu RUP au 1^{er} janvier 2014.

Au titre de RUP, les 5 DOM bénéficient d’un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l’insularité et l’éloignement du territoire européen. Ces notions ont été reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992, consacrées en 1997 par l’article 299-2 du Traité d’Amsterdam et reprises par l’article 349 du TFUE, textes qui constituent la base juridique des RUP. Ces mesures spécifiques portent notamment sur « les politiques douanières et commerciales, la politique fiscale, les zones franches, les politiques dans les domaines de l’agriculture et de la pêche, les conditions d’approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, les aides d’État et les conditions d’accès aux fonds structurels et aux programmes horizontaux de l’Union ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d’adapter la politique agricole commune (PAC) aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l’agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l’Union a été adopté. Il a défini le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l’adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s’est inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1^{er} pilier (FEAGA). Le R (CE) n°247/2006 et son règlement d’application (R (CE) n°793/2006) ont été abrogés respectivement en 2013 et 2014. Les règlements en vigueur sont aujourd’hui le R (UE) n°228/2013, complété par le règlement délégué (UE) n°179/2014 et le règlement d’exécution (UE) n°180/2014 établissant les modalités d’application (modifié par le règlement d’exécution (UE) n°1282/2014).

1.2.1.2 Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux RUP françaises élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l’agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l’Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date de son entrée en vigueur. Il a ensuite fait l’objet de modifications annuelles approuvées par les services de la Commission.

Des textes nationaux définissent les modalités d’application et d’exécution des mesures du POSEI France.

1.2.1.3 Circonstances exceptionnelles

Au titre de circonstances exceptionnelles, un dispositif particulier peut être activé pour modifier les échéances de remise des demandes d’aide ou les modalités de calcul des aides du POSEI, en se référant à l’article 29 du R (UE) n°180/2014 (précédemment, article 37 du R (CE) n°793/2006).

1.2.1.4 Stabilisateurs financiers et budget national complémentaire

Le principe de la fongibilité financière, dans une limite de + ou - 20 %, s'appliquait entre les mesures en faveur des productions agricoles locales jusqu'à l'entrée en vigueur du R(UE) n° 180/2014 qui élargit cette possibilité de fongibilité au RSA, dans la limite des plafonds financiers prévus à l'article 30 du R (UE) n° 228/2013. Si la fongibilité ne suffit pas, dans le cas où le montant des demandes des bénéficiaires réellement éligibles dépasse l'allocation budgétaire d'une mesure, des stabilisateurs sont définis pour les aides de cette mesure. Les taux unitaires indiqués dans le programme doivent donc être compris comme des taux maximum.

Depuis 2010, compte tenu de la demande croissante de financement des filières de diversification dans un objectif d'amélioration des taux de couverture des besoins de consommation par les productions locales, l'État français a décidé d'un financement national complémentaire aux crédits FEAGA, afin de limiter l'application de stabilisateurs financiers. Ce complément national s'inscrit dans le cadre du dispositif initié par le Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 ; il a été notifié à la CE et contribue au financement du développement endogène des filières de diversification animale et végétale.

1.2.2 Cadre de mise en œuvre

1.2.2.1 Objectifs du programme POSEI France

Telle que définie dans le programme, la stratégie se fonde sur l'objectif central de promotion d'une agriculture durable dans les DOM. L'intégration de Mayotte dans le programme n'a pas modifié le cadre général d'objectifs.

Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire, et d'autre part le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux.

Dans ces conditions, cette stratégie pour un développement agricole durable dans ces régions se définit selon les priorités suivantes :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- Consolider une agriculture de proximité au service du marché local, pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- Tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;
- S'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en quatre objectifs opérationnels :

- L'amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import de substitution (produits végétaux et animaux) ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche) notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop

forte spécialisation (banane et/ou canne à sucre) et évitant les spéculations par des « effets d'aubaine » ;

- La consolidation et la pérennisation du développement, de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- La création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;

Ces objectifs pourront être complétés par la mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs (produits pays, labels, logo RUP et indications géographiques protégées) en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison (melons).

Cas de Mayotte

A Mayotte, la production agricole locale est soutenue au travers des objectifs opérationnels suivants, issus des Etats généraux de l'Outre-mer et du plan Mayotte 2015 :

- Augmenter la production locale et sa mise en marché afin d'améliorer le taux de couverture ;
- Assurer à chaque producteur un revenu équitable ;
- Produire de la valeur ajoutée localement par le développement de la fabrication des produits élaborés ;
- Structurer les filières avec des organisations professionnelles pérennes ;
- Développer des marchés de niche et à l'export : ylang-ylang, vanille, PAPAM.

1.2.2.2 Architecture du programme POSEI France

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets, regroupant 6 mesures distinctes :

- Le premier volet est composé de 5 mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) consistant en des aides à la production, à la structuration, à la commercialisation, à la transformation et à l'exportation :
 - Mesure n°1 : Actions transversales (structuration des filières à Mayotte, réseaux de références et assistance technique)
 - Mesure n°2 : Actions en faveur de la filière banane
 - Mesure n°3 : Actions en faveur de la filière canne - sucre - rhum
 - Mesure n°4 : Actions en faveur des productions végétales de diversification
 - Mesure n°5 : Actions en faveur des productions animales
- Le deuxième volet est constitué d'une seule mesure (Mesure n°6), le régime spécifique d'approvisionnement (RSA), dont le principe consiste en un soutien à l'approvisionnement en certains produits. Par ordre de priorité, le RSA du POSEI France soutient les matières 1^{ères} destinées à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires locales et à l'alimentation humaine.

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France

Régimes	Mesures	Actions	Groupes d'aides / Aides
MFPAL	Mesure n°1 Actions transversales	Assistance technique à la mise en œuvre du programme	
		Réseaux de références : Productions animales	
		Réseaux de références : Productions végétales	
		Structuration des filières agricoles mahoraises	<ul style="list-style-type: none"> – Aide à la promotion des produits issus des filières végétales et animales – Aide à l'animation et à la gestion des filières végétales et animales
	Mesure n°2 Filière banane (*)		
	Mesure n°3 Filière canne, sucre et rhum	Maintien de l'activité sucrière Transport de la canne (*) Transformation de la canne en rhum agricole	
	Mesure n°4 Productions végétales de diversification	Aide à la structuration des filières	
		Aides à la mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> – Commercialisation locale – Transformation – Soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer – Commercialisation hors région de production
		Aides à l'accompagnement des filières	<ul style="list-style-type: none"> – Transport (collecte et livraison) – Conditionnement – Mise en place des politiques de qualité – Production de semences et plants à La Réunion et en Guadeloupe
		Aides aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales	<ul style="list-style-type: none"> – Production de vanille verte – Production de plantes à parfum et médicinales (géranium et vétiver) – Fabrication et transformation de produits élaborés à partir de vanille noire, plantes à parfum, aromatiques et médicinales
		Aides spécifiques à la filière riz irrigué de Guyane (*)	<ul style="list-style-type: none"> – Production de riz irrigué (*)
		Action en faveur des productions végétales de Mayotte	<ul style="list-style-type: none"> – Aide à la production des filières végétales de Mayotte (*) – Aide à la fabrication des produits des filières végétales de Mayotte – Aide à la commercialisation des produits des filières végétales de Mayotte
	Mesure n°5 Productions animales	Primes animales aux éleveurs de ruminants (*)	<ul style="list-style-type: none"> – Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) – Prime à l'abattage (PAB) – Prime aux petits ruminants (PPR)

		<p>Structuration de l'élevage de Guadeloupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aides aux éleveurs (incitation à l'organisation, amélioration de la productivité, sécurisation des élevages, achat de reproducteurs sélectionnés localement, cultures fourragères, acquisition de coproduits végétaux destinés à l'alimentation du cheptel) - Aides aux structures d'élevage (transport et collecte pré et post-abattage, valorisation de la production par la découpe ou la transformation, commercialisation de viande bovine et porcine auprès des collectivités, développement de la production des petites îles, observatoire des prix et de la consommation, communication et promotion des produits, transport entre la Martinique et la Guadeloupe, animation et gestion du programme)
		<p>Structuration de l'élevage de Guyane</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aides à la sécurisation des élevages ovins-caprins - Aides communes aux filières d'élevage (incitation à l'organisation, insémination artificielle, achat de reproducteurs locaux, spécialisation des ateliers de production animale, amélioration de la productivité des élevages, amélioration des performances des élevages, collecte des animaux et des œufs, livraison des viandes et des œufs, soutien à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation, amélioration de l'affouragement et production de céréales et oléoprotéagineux, campagnes publicitaires et promotionnelles pour les productions animales, valorisation et acquisition de coproduits végétaux produits localement destinés à l'alimentation du cheptel, commercialisation de viandes produites localement auprès de la restauration collective, animation, mise en œuvre et gestion du programme interprofessionnel)
		<p>Structuration de l'élevage de Martinique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aides en faveur des productions animales (organisation et professionnalisation des filières, production compétitive et de qualité, achat de reproducteurs sélectionnés localement, sécurisation des élevages, renforcement des disponibilités fourragères, achat et pose d'embryons) - Aides à la mise en marché (collecte et transport des produits vifs et réfrigérés, valorisation de la production par la découpe ou la transformation, stockage de produits, mise en marché, commercialisation d'une gamme spécifique de produits congelés typiques et de qualité, transport entre la Martinique et la Guadeloupe, animation, mise en œuvre et gestion du programme interprofessionnel)
		<p>Structuration de l'élevage de La Réunion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aides horizontales entre filières (actions de communication, observatoire de la consommation locale, animation et gestion du programme) - Aides communes à toutes filières interprofessionnelles d'élevage (collecte, produit d'exigence cœur pays, mise en marché et commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (DEFI), croissance maîtrisée de la production (DEFI), communication (DEFI)) - Aide à la filière viande bovine (transformation)

			<ul style="list-style-type: none"> – Aides à la filière lait (production, transformation fromagère) – Aides à la filière porc (préservation des débouchés sur le marché local, fabrication de produits élaborés) – Aide à la filière volailles (adaptation des produits au marché) – Aides à la filière cunicole (congélation des peaux, congélation de lapins entiers ou découpés, préservation des débouchés sur le marché local) – Aides à la filière ovins-caprins (acquisition de reproducteurs locaux, accroissement du cheptel, insémination artificielle, commercialisation dans les structures organisées) – Aides à la filière apicole (maintien sanitaire des colonies, fidélisation au groupement de commercialisation apicole)
		Aides à l'importation d'animaux vivants	<ul style="list-style-type: none"> – Aide à l'importation de bovins, bubalins et ovins-caprins – Aide à l'importation de porcins – Aide à l'importation d'œufs à couver – Aide à l'importation de volailles – Aide à l'importation de lapins et lapereaux – Aide à l'importation d'équins-asins – Aide à l'importation de géniteurs pour la filière apicole
		Action en faveur des productions animales de Mayotte	<ul style="list-style-type: none"> – Aide à la production des filières animales de Mayotte (*) – Aide à la fabrication des produits des filières animales de Mayotte – Aide à la commercialisation des produits des filières animales de Mayotte
RSA	Mesure n°6 Régime spécifique d'approvisionnement	Bilan d'approvisionnement par groupes de produits, par DOM et par origine (UE/pays tiers)	<ul style="list-style-type: none"> – Subvention à l'importation de marchandises en provenance de l'UE – Exonération de droits de douanes pour les importations de marchandises en provenance de pays tiers

(*) Aides directes

Mayotte a fait son entrée en 2014 dans le programme POSEI France. Un tome à part lui est dédié. Le dispositif POSEI en faveur de l'agriculture mahoraise comprend des actions communes à tous les DOM (RSA et IAV) et des actions qui lui sont spécifiques (aides à la structuration des filières, à la production, à la fabrication et à la commercialisation). Toutes ces actions émarginent cependant aux mêmes allocations budgétaires par mesure que les autres DOM. Ainsi, dans le présent rapport d'exécution, Mayotte ne saurait être traité à part ; les informations relatives à ce département sont donc intégrées au sein de chacune des mesures concernées.

2 Exécution financière globale du POSEI France 2015

2.1 Synthèse générale du POSEI France par mesure, et par DOM

Conformément aux dispositions de l'article 40, paragraphe 3, point b) du R (UE) n°180/2014 de la Commission, les allocations financières initiales par mesure figurant dans le programme POSEI 2014 ont été modifiées. **EF 1**

En outre, l'allocation de certaines mesures a été répartie, au niveau national, entre différentes actions de la mesure concernée.

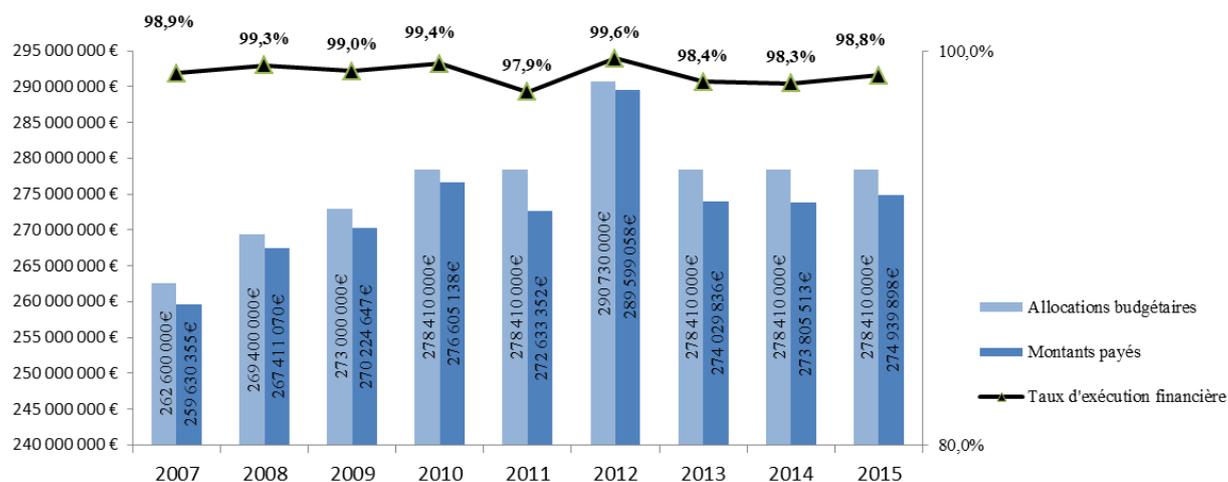
Les plafonds respectés pour l'année de réalisation 2015 sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 – Allocations financières modifiées du POSEI France 2015, en millions d'euros

Mesures n°	Intitulés des mesures	Budget UE FEAGA 2016	Budget national	Budget total
N° 1	MFPAL - Actions transversales	1,67	-	1,50
	- assistance technique*	0,67		
	- réseaux de références	0,83		
	- structuration des filières agricoles mahoraises	0,17		
N° 2	MFPAL – Actions en faveur de la filière banane	129,10	-	129,10
N° 3	MFPAL - Actions en faveur de la filière canne, sucre et rhum	74,86	-	74,86
	- maintien de l'activité sucrière	59,20		
	- transport de la canne	9,96		
	- transformation de la canne en rhum agricole	5,70		
N° 4	MFPAL - Actions en faveur des productions végétales de diversification	14,50	12,20	26,70
	- production de riz irrigué en Guyane	0,48		
	- production des filières végétales de Mayotte		1,8	
	- autres actions en faveur de la diversification végétale	14,02	10,4	
N° 5	MFPAL – Actions en faveur des productions animales	31,41	27,80	59,21
	- primes animales	13,00		
	- structuration de l'élevage et aides à la fabrication et à la commercialisation des produits des filières animales de Mayotte	17,28	23,3	
	- importation d'animaux vivants*	1,13	0,84	
	- aide à la production des filières animales de Mayotte	0,00		
	Sous-total MFPAL	251,54	40,00	291,54
N° 6	RSA - Régime Spécifique d'Approvisionnement*	26,87	-	26,87
	Total POSEI France	278,41	40,00	318,41

Source : ODEADOM - * Pour ces aides payées au fil de l'eau, l'allocation FEAGA N finance une partie de l'année de réalisation N-1 et une partie de l'année de réalisation N.

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2007 à 2015, budget communautaire, en euros



Sources : ODEADOM, ASP

Le montant total payé au titre du POSEI France 2015 atteint 309 955 733 €, dont 274 939 898 € sur crédits FEAGA et 35 015 835 € sur crédits nationaux. Le taux d'exécution financière globale atteint 98,8%.

EF 3

Tableau 3 – Répartition des montants payés par mesure et par DOM pour 2015 (en €)

Montants en Euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Tous DOM
Mesure transversale						1 079 493
Mesure en faveur de la filière banane	31 804 363	0	95 492 363	0	0	127 296 726
Mesure en faveur de la filière canne-sucre-rhum	18 050 952	179 298	5 449 738	51 060 108	0	74 740 096
Mesure en faveur des productions végétales de diversification	5 842 129	539 855	4 476 734	12 206 128	674 559	23 739 405
Mesure en faveur des productions animales	8 732 034	5 573 580	13 943 810	28 130 779	262 848	56 643 050
Total MFPA	64 429 477	6 292 732	119 362 645	91 397 015	937 407	283 498 769
Mesure RSA	4 238 560	2 011 709	3 990 967	15 453 989	761 738	26 456 964
Total POSEI 2014	68 668 037	8 304 442	123 353 613	106 851 004	1 699 145	309 955 733
% de chaque DOM*	22,2%	2,7%	39,8%	34,5%	0,5%	100,0%

Sources : ODEADOM et ASP

* % calculé sur le total POSEI 2014 hors actions transversales (réseaux de références et assistance technique)

2.2 Stabilisateurs financiers et complément national

Des stabilisateurs financiers ont dû être utilisés en 2008 et 2009.

Tableau 4 – Application des stabilisateurs depuis 2008

Année de réalisation	Mesures avec stabilisateur financier
2008	Primes animales aux éleveurs de ruminants (ADMCA : complément veau, PAB : complément par tranche de poids) Aide à l'importation d'animaux vivants Diversification des productions végétales (hors PAPAM)
2009	Primes animales aux éleveurs de ruminants (ADMCA et PAB)

Depuis l'année de réalisation 2010, le complément national a permis d'éviter l'application de stabilisateur financier sur les crédits FEAGA.

Pour 2015, le complément national a été mobilisé à hauteur de 35 015 835 € :

- 9 303 015 € pour la mesure en faveur des productions végétales de diversification ;
- 25 712 820 € pour la mesure en faveur des productions animales.

2.3 Circonstances exceptionnelles

Les conséquences désastreuses du cyclone Dean, survenu en août 2007, sur la filière banane de Guadeloupe et de Martinique ont été reconnues comme circonstances exceptionnelles pour la mise en œuvre de la mesure « Banane » du POSEI France. Un ajustement des objectifs de production des campagnes de commercialisation 2007, 2008 et 2009 a ainsi été effectué.

Concernant la campagne agricole 2010, une succession de phénomènes naturels a affecté les productions végétales de diversification et les bananeraies guadeloupéennes (retombées de cendres volcaniques de Monserrat, sécheresse puis succession de pluies diluviennes). Ces aléas ont entraîné des pertes de récolte majeures. Ainsi, les circonstances exceptionnelles ont été activées pour la Guadeloupe.

Depuis 2011, il est possible de faire une demande de circonstances exceptionnelles pour les pertes de production de banane liées aux effets de la cercosporiose noire et/ou aux mesures de lutte mises en œuvre pour la première fois dans des exploitations de Guadeloupe et de Martinique. Cela a notamment été le cas pour les campagnes 2012 et 2013.

En 2012, le dispositif des circonstances exceptionnelles a également été activé en Guadeloupe suite au cyclone Rafael, pour la filière banane ainsi que pour la mesure en faveur des productions végétales de diversification, permettant de verser un complément à l'aide à la commercialisation.

Concernant la campagne 2013, les circonstances exceptionnelles ont été reconnues et prises en compte :

- en Martinique pour la filière banane et la commercialisation des productions végétales de diversification de ce département, suite à la tempête tropicale Chantal ;
- en Guadeloupe, pour la commercialisation des productions végétales de diversification du fait de la maladie Huanglongbing (dénommée « citrus greening ») ;
- à La Réunion, pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, suite au cyclone Dumile.

En 2014, la filière banane martiniquaise bénéficie également des circonstances exceptionnelles liées au passage de la tempête tropicale Chantal (aide POSEI 2015). Suite au passage de la tempête tropicale Bejisa le 1^{er} janvier 2014 sur La Réunion, les circonstances exceptionnelles ont aussi été mises en œuvre pour les productions réunionnaises du 1^{er} semestre 2014 issues des cultures maraîchères, vivrières, fruitières, floricoles et les PAPAM.

En 2015, la Guadeloupe a connu un épisode de sécheresse entre mi-avril et mi-août qui a fortement impacté la production agricole et en particulier maraîchère. Les aides à la diversification des filières végétales de Guadeloupe ont ainsi bénéficié des circonstances exceptionnelles, pour un montant de 479 389 €.

3 Contexte socio-économique, agricole et climatique

3.1 Évolution de l'agriculture domienne entre 2007 et 2015

1/ Sous la pression foncière mais aussi la déprise agricole, les surfaces agricoles utiles des exploitations diminuent fortement dans les 2 DOM Antillais : respectivement -4,8% et -11,3% pour la Guadeloupe et la Martinique entre 2007 et 2015. En revanche, la SAU de Guyane augmente sensiblement (+33,1) sous l'impact du développement de l'activité vivrière. A La Réunion, la SAU augmente légèrement de +0,8%. Les données disponibles sur Mayotte sont limitées à l'année 2010.

Tableau 5 – Evolution de la SAU des exploitations par DOM entre 2007 et 2015

Territoire	SAU 2007 (ha)	SAU 2015 (ha)	Évolution 2007-2015
Guadeloupe	32 521	30 965	-4,8%
Guyane	23 489	31 268	33,1%
Martinique	26 453	23 472	-11,3%
La Réunion	42 710	43 061	0,8%
Mayotte	7092 (2010)	nd	nd
France métropolitaine	27 289 256	26 807 867	-1,8%

Source : SSP-Agrete

IC 27

2/ A l'instar de la métropole, le nombre des exploitations diminue aux Antilles mais en revanche augmente en Guyane et à La Réunion.

En Guyane, l'augmentation du nombre des exploitations correspond au développement de l'agriculture vivrière, concentrée à l'intérieur du département et le long des fleuves Maroni et Oyapok, conjointement à la croissance démographique.

A La Réunion, le nombre des exploitations a augmenté sur la période correspondant d'une part au maintien dans l'activité d'exploitants âgés sur des petites surfaces et d'autre part le développement d'une petite agriculture en double activité sur des productions vivrières et de cannes à sucre.

Tableau 6 – Evolution du nombre d'exploitations par DOM entre 2007 et 2015

Territoire	Nombre d'exploitations en 2007	Nombre d'exploitations en 2015	Évolution 2007-2015
Guadeloupe	8 762	6 472	-26,1%
Guyane	5 770	5 894	2,1%
Martinique	3 502	2 802	-20,0%
La Réunion	7 079	7 670	8,3%
Mayotte	15 627 (2010)	nd	nd
France métropolitaine	506 926	426 893	-15,8%

Source : SSP-Agrete

3/ La taille moyenne des exploitations augmente, sauf à La Réunion

Aux Antilles, la forte diminution du nombre d'exploitations concerne pour l'essentiel les très petites exploitations ; ainsi la SAU moyenne des exploitations augmente sur la période (+29% en Guadeloupe et +30% en Martinique entre 2007 et 2015)).

En Guyane, le nombre d'exploitations a légèrement augmenté alors que la SAU a fortement augmenté, (+10,9% de 2007 à 2015).

A La Réunion, le nombre d'exploitations a augmenté plus rapidement sur la période mais la surface moyenne des exploitations diminue (-6,9% entre 2007 et 2015).

A Mayotte, la taille moyenne des exploitations est très petite, avec moins d'un demi-hectare en moyenne par exploitation, Ces surfaces réduites ne sont pas propices pour mener une activité agricole à temps plein.

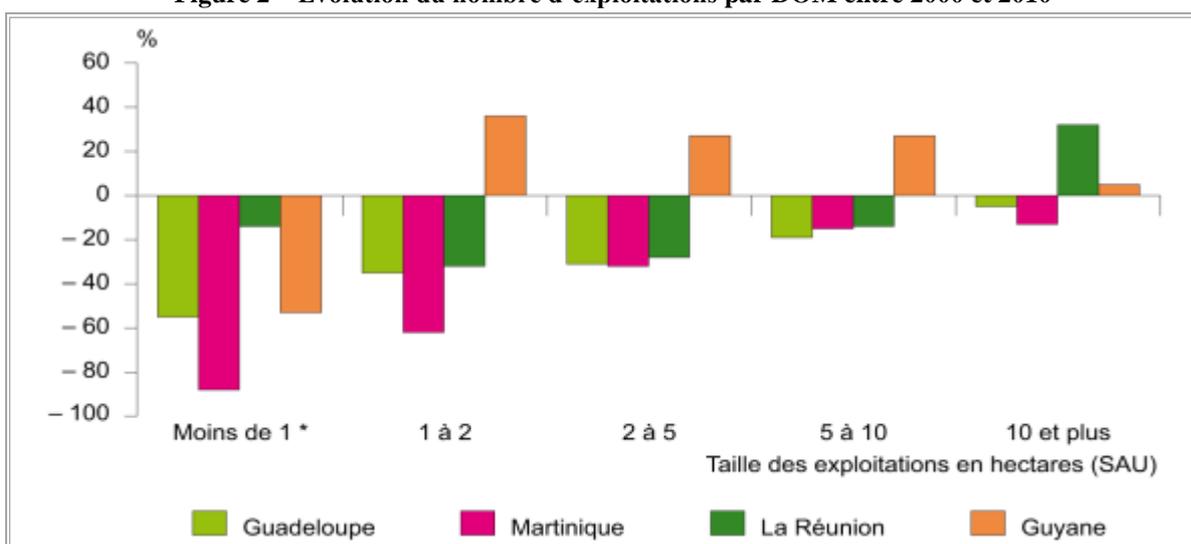
Tableau 7 - Evolution des SAU moyenne par exploitation entre 2007 et 2015 dans les DOM

Territoire	Surface moyenne par exploitation en 2007 (ha)	Surface moyenne par exploitation en 2015 (ha)	Évolution 2007-2015
Guadeloupe	3,7	4,8	28,9%
Martinique	4,1	5,3	30,3%
Guyane	7,6	8,4	10,9%
La Réunion	6,0	5,6	-6,9%
Mayotte (2010)	0,45	nd	nd
France métropolitaine	53,8	62,8	16,7%

Source : SSP-Agrete

La figure 2 illustre l'évolution du nombre d'exploitations selon leur taille. Ces données ne sont disponibles que pour la période 2000-2010 pour tous les DOM (années des recensements agricoles). La diminution du nombre d'exploitations concerne surtout les très petites exploitations (<1ha), en particulier en Martinique. La situation est plus nuancée à La Réunion, où les exploitations de 10 ha et plus se développent. En Guyane, le nombre d'exploitations diminue uniquement pour celles de moins de 1 ha mais augmente pour les autres catégories de taille.

Figure 2 – Evolution du nombre d'exploitations par DOM entre 2000 et 2010



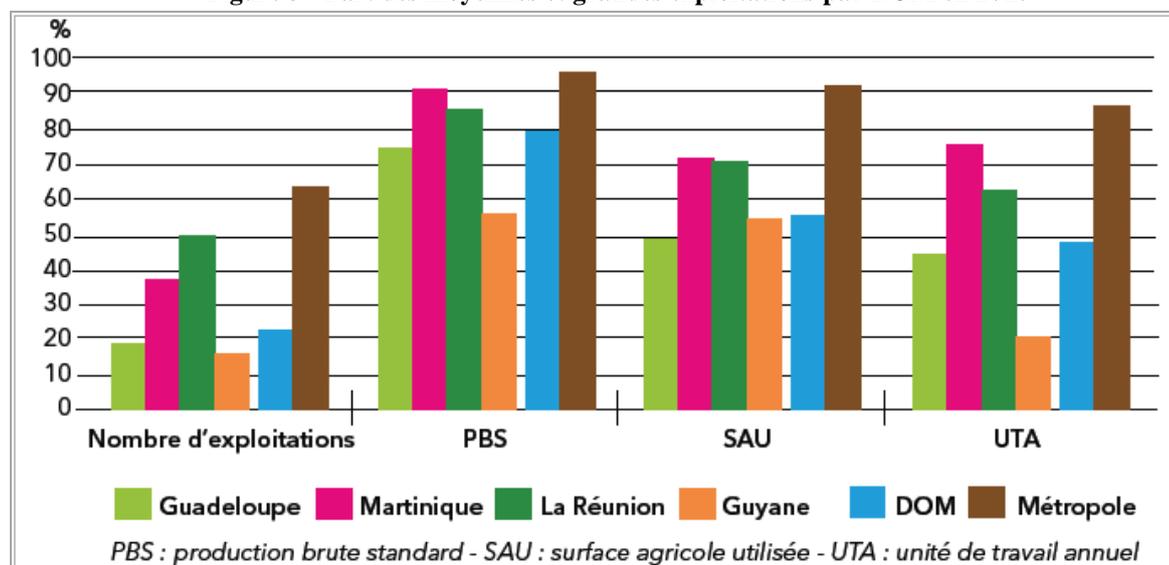
* Y compris les exploitations sans SAU

Source : Agreste : RA 2000 et 2010

4/ Le potentiel économique se concentre dans les moyennes et grandes exploitations.

Aux Antilles et à La Réunion, les moyennes et grandes exploitations¹ concentrent un peu moins des 9/10^e du potentiel économique global de l'ensemble des exploitations de ces départements ; elles mettent en valeur les 2/3 des surfaces cultivées et occupent les 3/5^e de la force de travail. Cependant, en Guadeloupe, la part de ces moyennes et grandes exploitations est plus modeste (19 % du nombre des exploitations) qu'à La Réunion (50 %) ou qu'en Martinique (37 %).

Figure 3 - Part des moyennes et grandes exploitations par DOM en 2010



Source : Agreste : RA 2000 et 2010

5/ L'emploi agricole (en unités de travail annuel total) diminue fortement dans les Antilles (-3,2% en Guadeloupe et -2,6% en Martinique en tendance annuelle entre 2007 et 2015). Cette diminution est environ deux fois plus importante que celle en Métropole (-1,2%). En revanche, l'emploi agricole s'accroît fortement en Guyane (+3,8%), notamment avec la création de nouvelles exploitations et une augmentation sensible de la SAU. L'emploi agricole est en légère croissance sur la même période à La Réunion (+0,6%), correspondant bien à l'augmentation du nombre des exploitations sur une SAU globalement stable.

Tableau 8 – Emploi total en UTAT par année et par DOM pour la période 2007-2015

IC 46

Territoire	Emploi total en unités de travail annuel total (UTAT) par année									Evolution tendancielle annuelle 2007-2013
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Guadeloupe	8 125	8 125	8 125	7 795	7 795	7 795	6 886	6 595	6 315	-3,2%
Martinique	7 371	7 371	7 371	7 772	7 772	7 772	6 560	6 188	5 837	-2,6%
Guyane	6 478	6 610	6 745	6 883	7 262	7 661	7 814	8 244	8 697	3,8%
La Réunion	10 994	10 994	10 994	11 749	11 749	11 749	11 537	11 445	11 355	0,6%
Mayotte	nd	nd	nd	13 357	nd	nd	nd	nd	nd	nd
France métropolitaine	786 904	774 875	763 029	751 365	741 879	732 513	729 000	722 200	716 700	-1,2%

Source : SSP-Agreste

¹Moyennes et grandes exploitations : exploitations dont la production brute standard est supérieure ou égale à 25 000 €.

3.2 Contexte en 2015 (2)

CX1

Les estimations publiées par le FMI en avril 2016 concernant l'année 2015 font état d'une décélération de l'activité mondiale établie à +3,1% contre 3,4% en 2014. Cette évolution masque des divergences importantes selon les zones géographiques. L'inflation est en baisse en 2015 à 2,7% en moyenne contre 3,2% en 2014.

La baisse des prix du pétrole et l'assouplissement de la politique monétaire, avec la dépréciation de l'euro, favoriseraient une reprise modérée de la zone euro, basée sur un affermissement de la demande intérieure mais aussi des exportations. La croissance de la zone passerait ainsi de +0,9% en 2014 à +1,6% en 2015.

Toutefois, les incertitudes sont grandes et affectent les investissements : la mutation de la Chine, gros pays importateur, vers un nouveau modèle de croissance, les tensions géopolitiques (conflits, crise des réfugiés, terrorisme...) sans oublier le changement climatique. Aussi, le FMI considère que la reprise de l'économie mondiale, et par voie de conséquence celle de la zone euro, devrait ralentir. Ses prévisions de croissance pour 2015 et 2017, ont été abaissées respectivement à 3,2% et 3,5%.

3.2.1 Guadeloupe

Démographie

La population est stable avec un déclin de l'accroissement naturel (le nombre des naissances poursuit sa baisse et le nombre des décès augmente).

Le vieillissement de la population s'amplifie. En 2015, la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus, augmente de +4,1% sur 1 an, atteignant 22,7% de la population alors qu'elle n'était que de 13,9% en 1999.

Tendance économique générale

Sans parler d'un redressement sensible de l'économie de Guadeloupe, des indicateurs s'améliorent semblent annoncer un retour à la croissance.

Pour la première fois depuis 2012, l'indicateur du climat des affaires (ICA) est au-dessus de la moyenne de longue période, ce qui révèle un certain optimisme des chefs d'entreprises.

L'inflation demeure basse avec une augmentation faible des prix à +0,3% en 2015, confirmant le ralentissement de la hausse depuis 2011, cette modération étant due en grande partie à la baisse des prix de l'énergie, en particulier des produits pétroliers (-9,0%). L'inflation bien que faible est néanmoins supérieure à la moyenne nationale qui est nulle en 2015.

La consommation des ménages s'améliore, notamment en ce qui concerne les biens non durables. Aussi les importations de biens de consommation courante et de produits alimentaires augmentent, respectivement de 2,1% et 2,2%, alors que celles des biens d'équipements régressent de -9,0%. Toutefois, le marché automobile atteint un record des ventes avec une augmentation des immatriculations des voitures neuves de +6,2% en 1 an.

Les investissements des entreprises repartent, avec une augmentation des importations des biens destinés aux entreprises, après un recul en 2014. Les importations de biens d'équipement ont augmenté de +3,6% en 1 an.

Si les importations ont augmenté, en revanche les exportations sont en recul, avec une diminution de -4,8% en 1 an (hors réexportation des produits pétroliers).

² Les analyses et données sur le contexte économique général sont extraites des rapports annuels 2015 de l'IEDOM de Guadeloupe, de Guyane, de Mayotte, de Martinique et de La Réunion.

Activités sectorielles hors agriculture et agroalimentaire

Les résultats des différents secteurs économiques sont contrastés :

- une activité mitigée dans le secteur agricole et agroalimentaire
- le secteur du BTP toujours à un faible niveau d'activité
- en dépit, de l'effet négatif de l'épidémie de chikungunya ou des mouvements sociaux, l'activité touristique confirme son redressement, favorisée par des événements dynamisants comme l'ouverture du Mémorial ACTe ou l'ouverture de la desserte Guadeloupe Etats-Unis par une compagnie low cost. L'activité de croisière poursuit sa forte croissance (+32,3% en 1 an). L'activité hôtelière progresse (+10,7% de chambres vendues) et le nombre de passages hors transit a augmenté de +2,4% en 1 an.

Production intérieur brut

Le PIB produit intérieur brut avait augmenté en 2014 de +0,9% en 1 an, contre +0,1% en 2013, affichant une croissance plus dynamique la France entière (+0,2%).

Le PIB par habitant s'élevait à 20 101 euros en 2015, au-dessus de la moyenne des DOM (hors Mayotte) mais inférieur de 37,5% à la moyenne nationale.

En termes d'indice de développement humain (IDH défini par le PNUD Programme des Nations Unis pour le Développement³), le Guadeloupe affiche l'indice le plus élevé de la zone Caraïbes (IDH de 0.22), arrivant au 38^{ème} rang mondial (la France, hors DOM, est classée 22^{ème}). La Guadeloupe, la Martinique et Cuba sont les 3 seules îles des Caraïbes ayant un IDH très élevé.

Marché du travail

Le marché du travail se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire dans l'emploi salarié, et par un taux de chômage plus de deux fois supérieure à celui de la métropole en 2015 (23,7% contre 9,9% selon indicateur du chômage du BIT). Alors que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) a progressé de +2,3% au niveau national, il a baissé en Guadeloupe de -0,6% en 2015. La baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de moins de 25 ans, à -8,5% sur 1 an, mais au détriment des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus dont le nombre augmente de +8,7%.

Focus sur le secteur agricole et agroalimentaire

La valeur de la production agricole est en hausse de +1,2% en 2014 après une très forte baisse en 2013. La banane est l'une des principales activités agricoles du département. La production, après 4 années de hausse, marque le pas avec une forte baisse de -21,2% du tonnage exporté en 2015 par rapport à 2014.

La campagne cannière de 2015 affiche un bilan positif identique à celui de 2014, les tonnages étant stables et ceux de sucre produit en augmentation (+3,1%) grâce à une richesse en sucre supérieure. Les exportations de rhum progressent également (+4,3%).

Les cultures légumières et fruitières (hors banane) sont en régression depuis 2010. En 2015, les exportations de melons ont enregistré une hausse significative de +48,6% après une hausse de 9,6% en 2014.

En 2015, les abattages de porcins et de bovins ont poursuivi leur baisse (1628 tonnes de bœuf, 1200 tonnes de porc et 620 tonnes de volaille).

³ L'indicateur de développement humain (IDH) intègre outre le PIB par habitant, des données plus qualitatives qui contribuent à la qualité de la vie comme l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation et le taux de scolarisation. L'IDH est calculé par le PNUD Programme des Nations Unis pour le Développement. L'IDH pour les départements d'outremer est calculé par l'IEDOM sur la base de données de 2014 (PIB) et de 2010 (données sur la population).

3.2.2 Guyane

Démographie

La population de Guyane, estimée à 254.541 habitants au 1^{er} janvier 2015, maintient un rythme de croissance élevée, avec un ralentissement dans les dernières années. Le solde naturel apparaît comme étant le moteur unique de l'accroissement démographique. La Guyane est la région la plus jeune de France.

Tendance économique générale

La situation économique de la Guyane est restée atone même si des signes d'amélioration ont été observés. En particulier, l'inflation demeure faible, grâce notamment à la baisse des prix de l'énergie (-3,6%), et l'activité bancaire tant pour le crédit à la consommation que le pour crédit d'investissement des entreprises se portent.

La consommation des ménages a évolué de manière contrastée, avec une augmentation des importations des biens de consommation (+1,7%) et des ventes de véhicules de tourisme neufs (+3,7%) mais une baisse des importations de biens d'électro-ménager (-19,4%).

L'investissement des entreprises est en sensible baisse en 2015 et les importations de biens d'équipement sont en retrait de 8,4% sur un an.

Activités sectorielles hors agriculture et agroalimentaire

L'activité spatiale enregistre une année exceptionnelle avec 12 lancements de fusée (21 satellites).

Le secteur du BTP continue de souffrir du contexte économique atone, et les ventes de ciment sont en recul de -4,4% en 1 an.

Le secteur aurifère affiche également des difficultés, l'or exporté connaît une nouvelle baisse, -10,1% sur 1 an pour atteindre 1,19 tonne.

Après une année 2014 exceptionnelle, la filière bois se stabilise avec une très légère progression de +0,5% après une hausse de +42,3%.

Le secteur du tourisme se renforce avec une augmentation totale du nombre de passagers (aéroport) sur 2015 (+3,8%) et du nombre de nuitées (+10%) mais le taux d'occupation des hôtels homologués diminue (-4,5 points).

Production intérieur brut

Le PIB Produit intérieur brut de Guyane a progressé en 2014, de +5,5% en valeur et de 4,0% en volume, meilleur taux de croissance des départements d'Outre-mer. La croissance du PIB est en grande partie absorbée par la forte croissance démographique. Le PIB par habitant n'a augmenté que de +1,3% atteignant 15 513€ soit 50% du PIB moyen par habitant au niveau national, et un niveau très proche des pays voisins du Suriname (15 330 €) et du Brésil (15 231 €).

Selon le classement de la PNUD basé sur l'indicateur de développement humain (IDH) établi en 2014, la Guyane se situe comme Trinidad-et-Tobago et le Brésil dans la zone des pays à "développement humain élevé" avec un IDH de 0,740, mais légèrement en dessous de la moyenne Amérique latine et Caraïbes (IDH de 0,748) alors que celui de la France est de 0,888 (22^{ème} rang).

Marché du travail

Le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 22% en 2015, et le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 1% en glissement annuel à fin décembre 2015.

La situation sur le marché du travail ne s'est pas améliorée, avec toutefois une diminution notable du nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, qui a reculé de -8,2% sur un an.

La création d'emploi est toutefois favorable, avec une hausse soutenue de l'emploi salarié (+2,0%) après une légère progression de +0,4% en 2014.

Focus sur le secteur agricole et agroalimentaire

Le secteur agricole et agroalimentaire a eu une année 2015 relativement favorable avec une bonne progression de la production bovine (+4,5% des abattages) et une reprise sensible des exportations de poissons et de crevettes.

L'activité agricole est principalement constituée par la production vivrière sur "abattis-brûlis", pratiquée dans les communes de l'intérieur, majoritairement en amont du fleuve Maroni.

La production de fruits et légumes approvisionnant les marchés urbains s'est développée principalement au sein de la communauté Hmong. La filière n'est pas organisée.

Une filière animale s'est toutefois développée et organisée sur la bande côtière. Elle concerne surtout la production bovine mais aussi porcine et dans une moindre mesure avicole.

En 2015, les abattages et les importations de viande bovine sont respectivement en progression de +4,5% et de +9,9%. En revanche, ceux de viande porcine sont en baisse de -5,6% et -5,7% (contre +6,8% et +16,6% en 2014). Les taux de couverture du marché local reculent pour les viandes bovines et porcines pour atteindre respectivement 16,2% et 16,6% en 2015.

3.2.3 Martinique

Démographie

La population de Martinique est estimée au 1^{er} janvier 2015 à 378 243 habitants, en baisse tendancielle depuis 2008, à raison de -0,6% par an. La Martinique est le seul DROM qui perd des habitants. L'accroissement naturel a diminué et ne compense plus le déficit migratoire. L'essentiel du déficit migratoire s'explique par le départ des jeunes résidents, en métropole, qui ne sont compensés par les arrivées d'actifs plus âgés ou de retraités, originaires ou non de Martinique. Les entrants représentent d'ailleurs une part de la population plus faible en Martinique que dans les autres DROM (16% de la population martiniquaise âgée de 18 à 79 ans, contre 17% à La Réunion, 20% en Guadeloupe ou encore 63% en Guyane qui est, il est vrai, un territoire particulièrement ouvert à l'immigration dont la population est de ce fait en forte croissance).

Du fait des départs nombreux des jeunes adultes et de la baisse de la natalité, la population a fortement vieilli. L'âge médian est de 42 ans depuis 2012, dépassant l'âge médian de la France hors DOM qui atteint 40 ans.

Tendance économique générale

L'économie de Martinique, dont la tendance à la croissance est relativement soutenue, se remet de la crise de 2008 et 2009. La croissance en 2014 s'accélère légèrement en valeur (+2,1%) et en volume (+1,4%), principalement du fait de la progression des investissements (+4,5% en volume).

En 2015, l'indice des prix à la consommation progresse très faiblement (+0,1%) du fait d'un recul sensible des prix de l'énergie, compensé néanmoins par la progression des prix des services et de l'alimentation.

Les exportations et les importations reculent en 2015, respectivement de -13,7% et de -1,9%, pour l'essentiel du fait de la baisse des prix des produits pétroliers, ce qui fait chuter les échanges exprimés en valeur.

La baisse des importations provient de la forte diminution des importations des produits pétroliers. Les importations des autres produits ont au contraire plutôt augmenté, notamment en ce qui concerne l'équipement, le matériel de transport et les produits agricoles. L'évolution de ces importations reflète l'augmentation des investissements des entreprises et des particuliers.

De même la baisse des exportations est principalement due aux produits pétroliers, car les exportations des produits agricoles et agroalimentaires (banane, rhum) qui représentent l'autre grande part des exportations, sont en augmentation.

Activités sectorielles hors agriculture et agroalimentaire

Après l'embellie apportée par le chantier du transport collectif en site propre, l'activité du BTP s'est essoufflée en 2015. En dépit d'une augmentation du nombre de permis de construire (+3,8%), les ventes de ciment sont en repli (-1,6%) ainsi que le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées (-12,8%).

Le commerce montre une baisse d'activité, en lien avec la contraction de la demande. En 2015, les importations de biens de consommation durables et véhicules particuliers neufs ont été en hausse (+2,3% et +14,2%) alors que les importations de biens de consommation non durable et le chiffre d'affaires des hypermarchés stagnent (respectivement en valeur +0,5% et -0,3%).

Le secteur du tourisme paraît en 2015 reprendre vigueur après plusieurs années de déprime, avec une belle progression de la fréquentation touristique (+9,0%). Cette amélioration est principalement portée par le tourisme de croisière (+26,4%) et de plaisance (+18,5%), car l'activité touristique résidentielle stagne (le nombre de passagers débarquant à l'aéroport n'augmente que de +0,6% et le nombre de nuitées en hôtellerie diminue fortement à -14,4%).

Production intérieur brut

Le PIB Produit intérieur brut de Martinique était en croissance en 2014 de +2,1% (en valeur), ce qui correspond à une croissance de +1,4% en volume. En comparaison le taux de croissance de croissance de la Guadeloupe était plus modéré (+0,9%), mais ceux de La Réunion ou de la Guyane plus élevés (respectivement +3,1% et +4,0%), alors que taux de croissance de la France entière était seulement de 0,2%. Le PIB moyen par habitant de 22 209 € contre 32 199 € au niveau national.

La Martinique figure en tête des îles de la Caraïbe, avec un indicateur de développement humain (IDH) de 0,814, se plaçant 39^{ème} au classement mondial (en comparaison la France se place au 22^{ème} rang avec un IDH de 0,888).

Marché du travail

Le marché de l'emploi reste dégradé en 2015 avec un nombre de demandeurs d'emploi en augmentation (+0,6% sur 1 an) avec toutefois un recul du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A (-2,3%) et surtout une baisse du nombre de jeunes (-9,4%).

Le taux de chômage au sens du BIT atteint 18,9% contre 10,0% au niveau national.

Focus sur le secteur agricole et agroalimentaire

Les exportations de banane augmentent sensiblement en 2015 (+3,0%) après un rebond de 2014 (+20,0%) qui faisant suite la mauvaise année 2013 fortement affectée par la tempête tropicale Chantal. Malgré des efforts de structuration des filières animale et végétale, la production locale ne couvre qu'une faible part des besoins alimentaires qui sont principalement couverts par des importations. En 2015, la production de viande diminue (-2,9%) principalement du fait de la baisse de la production porcine.

La campagne sucrière de 2015 a bénéficié de bonnes conditions climatiques, qui ont permis une amélioration des rendements. Aussi, le volume de canne broyée progresse fortement (+24,3%), la production de rhum est également en hausse (+26,2%) ainsi que celle de sucre (+18,1%). La demande de rhum agricole ne cesse d'augmenter notamment tout particulièrement à l'exportation (+3,7% en 2015). Le haut niveau de production en 2015, permet de reconstituer les stocks de rhum, après plusieurs années déficitaires, ce qui est essentiel pour augmenter la production de rhum vieux dont la demande à l'exportation ne cesse de croître.

3.2.4 La Réunion

Démographie

La population de La Réunion a atteint 543 500 habitants en 2015.

La croissance de la population a fortement diminué depuis quelques années pour n'être que de 0,5% rejoignant le taux de croissance national. Le solde naturel compense encore le solde migratoire négatif, du fait de la baisse progressive du taux de natalité qui néanmoins encore plus élevé qu'en moyenne nationale (16,7 pour mille contre 12,3 pour mille). La population réunionnaise est jeune par rapport à la population de l'ensemble de la France, avec 27,3% de jeunes de moins de 20 ans, mais elle tend à vieillir.

Tendance économique générale

L'embellie économique observée en 2014 (taux croissance de +3,1% en 2014) se confirme en 2015.

Les moteurs de croissance sont les mêmes : une inflation historiquement basse, des taux d'intérêt exceptionnellement faibles favorisant la consommation des ménages et l'investissement. La montée en puissance du chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) joue un rôle positif certain. L'augmentation d'activité génère une croissance soutenue de l'emploi salarié qui parvient à enclencher une baisse du chômage.

L'amélioration de l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'est poursuivie en 2015, progressant de 6,1 points. L'indicateur s'établit au-dessus de la moyenne de long terme calculée depuis 1998, période pendant laquelle la croissance était soutenue avec un taux de +3,2% en moyenne annuelle, sans pour autant avoir encore retrouvé le niveau des années 2005-2007.

La consommation des ménages est importante avec une forte hausse des ventes de véhicules neufs (+8,2%).

Les importations hors produits pétroliers progressent modérément (+3,5%) en lien avec la demande interne. En incluant les produits pétroliers dont la chute des prix induit une forte baisse des importations en valeur (-22,9%), les importations en valeur n'augmentent que de +0,4% en 2015 alors que les exportations progressent de +3,5%, après deux années consécutives de baisse.

Activités sectorielles hors agriculture et agroalimentaire

Le secteur du bâtiment et des travaux publics est porté par le chantier de la NRL qui compense en partie le repli de la commande publique et de la baisse accrue de la production de logement.

Le secteur industriel, hors l'agro-industrie et l'activité liée au chantier de la NRL, est mal orienté et les prévisions d'investissement sont en baisse.

En revanche, dans le secteur marchand, le climat des affaires se redresse porté par l'augmentation du revenu des ménages et le crédit à la consommation bon marché.

C'est surtout l'activité le tourisme qui se redresse en 2015, avec un accroissement du nombre de nuitées de 11,0%, notamment pendant la "haute saison" (automne).

Production intérieur brut

En 2014, La Réunion a retrouvé une activité économique plus vigoureuse. Le PIB de l'île a augmenté de +3,1% en volume en 2014 après deux années atones (+0,7% en 2012 et 2013). En volume, avec une inflation à 0,1%, le taux de croissance de 3,0% de La Réunion est nettement supérieur au taux national (+0,2%), à ceux de la Guadeloupe (+0,6%) et de la Martinique (+1,4%) mais est inférieur à celui de la Guyane (+4,0%).

Aussi le PIB par habitant repart à la hausse, pour s'établir à 20 406 €. Il atteint ainsi 63% de la moyenne nationale, reste en dessous du niveau de la Martinique (23 213 €) mais au-dessus de celui de la Guadeloupe (20 101 €) et plus encore de la Guyane (15 513 €) ou de Mayotte (8 790 €). Le PIB par habitants de la Réunion est également nettement supérieur à celui de ses pays voisins (Maurice 7 537 €, Afrique du Sud 4 980 € et Madagascar 338 €).

L'indice de développement humain (IDH) de La Réunion atteint 0,774 en 2010, soit le niveau le plus élevé de la zone, mais en deçà du niveau national, à la 54^{ème} place au niveau mondial alors que la France était classée 20^{ème} en 2010 (et 22^{ème} en 2015).

Marché du travail

L'accélération de la croissance de l'emploi salarié marchand se poursuit en 2015 comme en 2014, après plusieurs années atones. Aussi, associée à l'augmentation des emplois aidés dans les services non marchands, l'augmentation de l'emploi a permis une baisse du taux de chômage de -2.2% en 2015 pour s'établir à 24,6% de la population active. Toutefois, le nombre des demandeurs d'emploi en catégorie A a augmenté au cours de l'année 2015, du fait de la forte augmentation des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (+11.7%) alors qu'il y a une diminution de ceux ayant moins de 50 ans.

Focus sur le secteur agricole et agroalimentaire

Le secteur agricole reste dynamique et repose sur des filières bien structurées qui doivent cependant faire face aux produits importés à bas prix, notamment pour les produits animaux transformés.

La production agricole augmente en valeur de +1,7% en 2015, au même rythme qu'en 2014.

La campagne cannière 2015 s'inscrit à nouveau en hausse, et la production de canne s'établit à un niveau supérieur à la moyenne décennale.

Les exportations de fruits, d'ananas notamment, sont en hausse de +4.4%.

L'activité d'abattage se redresse après trois années de baisse.

Les exportations de la filière pêche s'inscrivent en augmentation en 2015 en lien avec la hausse du prix de la légine.

3.2.5 Mayotte

Démographie

Le dernier recensement de la population effectué en 2012 relève 212 645 habitants. Le taux de croissance de +2,7% entre 2007 et 2012, particulièrement élevé, a été certainement maintenu depuis 2012. L'extrapolation donne une population de 300 700 en 2015.

Un premier facteur est le fort taux d'immigration, légale ou non, en provenance des autres départements français (en particulier les fonctionnaires) et surtout en provenance de la république des Comores. Toutefois, le solde migratoire est négatif depuis le début des années 2000, car de nombreux jeunes actifs émigrent vers La Réunion ou l'Hexagone, pour poursuivre leurs études ou rechercher un emploi. L'émigration est néanmoins ralentie depuis la crise de 2009. Aussi le facteur le plus déterminant est le taux de natalité qui excède largement le taux de mortalité, même si l'on constate une baisse des naissances entre 2007 et 2012. L'immigration, notamment clandestine, joue un rôle important dans le nombre particulièrement important des naissances et de maintien sur le territoire d'enfants en bas âge.

Ainsi Mayotte est le département le jeune de France, avec une proportion de 60% de jeunes ayant moins de 25 ans, et à l'inverse la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans est 4,0% de la population (24,0% dans l'hexagone).

Mayotte est également une île très densément peuplée, avec une densité en croissance. Celle-ci atteint 570 habitants par km² contre 335 à La Réunion et 103 dans l'Hexagone. Mayotte est le département français le plus densément peuplé après les départements de la région parisienne (993 hab. au km²).

Tendance économique générale

Alors que les indicateurs macroéconomiques sont pour la plupart bien orientés, l'indicateur du climat des affaires est resté morose toute l'année, en dessous de sa moyenne de longue période.

Tout comme en France et les Outre-mer, les prix sont restés globalement stables en 2015 après une faible inflation de +0,9% en 2014. L'indice des prix à la consommation est en repli (-0,3%) du fait de la baisse des prix de l'énergie (-1,0%) mais aussi des produits manufacturés (importés) (-1,0%).

La consommation des ménages est restée dynamique tout au long de l'année 2015, à l'instar de 2014. Les importations de biens d'équipement ont augmenté de +11,4% et celles des biens courants de +7,3%. Les immatriculations de véhicules neufs sont également en hausse (+4,7%).

Les investissements des entreprises apparaissent très modérés à l'exception du secteur du commerce où plusieurs projets d'importance se sont concrétisés. Toutefois, les importations de biens d'équipement professionnel progressent de +16,8%.

Activités sectorielles hors agriculture et agroalimentaire

Hormis le commerce, dont l'activité bénéficie du dynamisme de la consommation, les autres secteurs ont une activité en baisse.

Les secteurs du BTP et de l'aquaculture sont particulièrement concernés. Le secteur aquacole connaît des difficultés organisationnelles. Le secteur du BTP est affecté par une commande publique en berne. L'activité industrielle est particulièrement faible en 2015.

Les services marchands qui avaient subi un recul d'activité en 2014, ont bénéficié d'un redressement en fin 2015, qui n'a toutefois pas été suffisant pour améliorer le chiffre d'affaires. Les investissements sont limités. Le secteur du tourisme reste très limité.

Production intérieur brut

Mayotte ne dispose pas encore de comptes économiques régionaux comme les autres départements des Outre-mer. L'estimation la plus récente du PIB concerne 2012, qui indiquait une progression de +6,8% après une période de croissance (en valeur) de +8,7% en moyenne sur la période 2005-2011. Ce fort taux de croissance indique de façon significative un phénomène de rattrapage dans le cadre de la départementalisation, couplé à une forte croissance démographique. La croissance est essentiellement portée par la consommation des ménages et le BTP.

Le ralentissement de la croissance en 2012 correspondrait à l'impact de la crise de 2009, qui est donc relativement modéré. Cela s'explique par le fait que l'activité économique ne dépend pas du marché, et tout au contraire, les faibles taux d'intérêt favorisent la consommation des ménages et la commande de BTP.

En dépit de ce fort taux de croissance du PIB, bien supérieur à celui de la population, le PIB par habitant reste faible à 7 943 € en 2012. Il est quatre fois moins élevé que celui de la France hors DOM, et représente 41% de celui de La Réunion, et à peine plus de la moitié de celui de Guyane. Il est toutefois supérieur à celui l'île Maurice (6 911 €) de la République des Comores (592 €) ou celui de Madagascar (338€).

L'IDH Indicateur de développement humain, s'élève à 0,637 en 2005 (dernière année calculée), qui place Mayotte parmi les régions à développement moyen au niveau mondial, du fait de la faiblesse de sa composante sociale (éducation et santé).

Marché du travail

Le marché du travail est avant tout marqué par une formalisation à la fois de l'emploi salarié, mais aussi de l'inscription au Pôle Emploi des demandeurs d'emploi. Après une forte augmentation des demandeurs d'emploi de catégorie A en 2014 (+57,6%), leur nombre s'est encore accru de +12,9% en 2015. Cette formalisation du marché de l'emploi conduit à mesurer une augmentation du taux de chômage en 2015 de +3,9%.

Focus sur le secteur agricole et agroalimentaire

L'agriculture est pour l'essentiel constituée d'une petite agriculture familiale vivrière visant avant tout l'autosuffisance alimentaire et accessoirement un complément de revenu.

L'industrie agro-alimentaire enregistre un recul d'activité.

4 Bilan de mise en œuvre des aides 2015 par mesure

4.1 Mesure 1 – Actions transversales

4.1.1 Assistance technique à la mise en œuvre du programme

4.1.2 Réseaux de références

- Productions animales
- Productions végétales

4.1.3 Structuration des filières agricoles mahoraises

4.2 Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane

4.3 Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum

- Maintien de l'activité sucrière
- Transport de la canne
- Transformation de la canne en rhum agricole

4.4 Mesure 4 - Actions en faveur des productions végétales de diversification

- Aide à la structuration des filières
- Aides à la mise en marché
- Aides d'accompagnement des filières
- Aides spécifiques à la filière plantes aromatiques, à parfum et médicinales
- Aide à la production de riz irrigué de Guyane
- Actions spécifiques en faveur des productions végétales mahoraises

4.5 Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales

- Primes animales aux éleveurs de ruminants
- Structuration de l'élevage de Guadeloupe
- Structuration de l'élevage de Guyane
- Structuration de l'élevage de Martinique
- Structuration de l'élevage de La Réunion
- Dispositif animal Mayotte
- Aides à l'importation d'animaux vivants

4.6 Mesure 6 – Régime Spécifique d'Approvisionnement

4.1 Mesure 1 : Actions transversales

Après modification de la fiche financière FEAGA 2016, conformément aux dispositions de l'article 38 du R(UE) n°180/2014, l'allocation financière de la mesure 1 « Actions transversales » est de 1,67 M€. Au sein de cette allocation, une décision prise à l'échelon national a affecté :

- 0,67 M€ aux dépenses d'assistance technique ;
- 0,83 M€ aux dépenses des réseaux de références ;
- 0,17 M€ à la structuration des filières agricoles mahoraises.

4.1.1 Assistance technique à la mise en œuvre du programme

4.1.1.1 Description de la mesure et rappel des objectifs

L'Assistance technique à la mise en œuvre du programme est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre et au suivi du programme POSEI France. Les projets financés dans le cadre de cette action sont généralement des prestations contractualisées avec l'organisme payeur, suite à un avis d'appel public à concurrence publié après expression et analyse d'un besoin par les autorités gestionnaires du POSEI France. Les dépenses d'assistance technique sont payées au fil de l'eau.

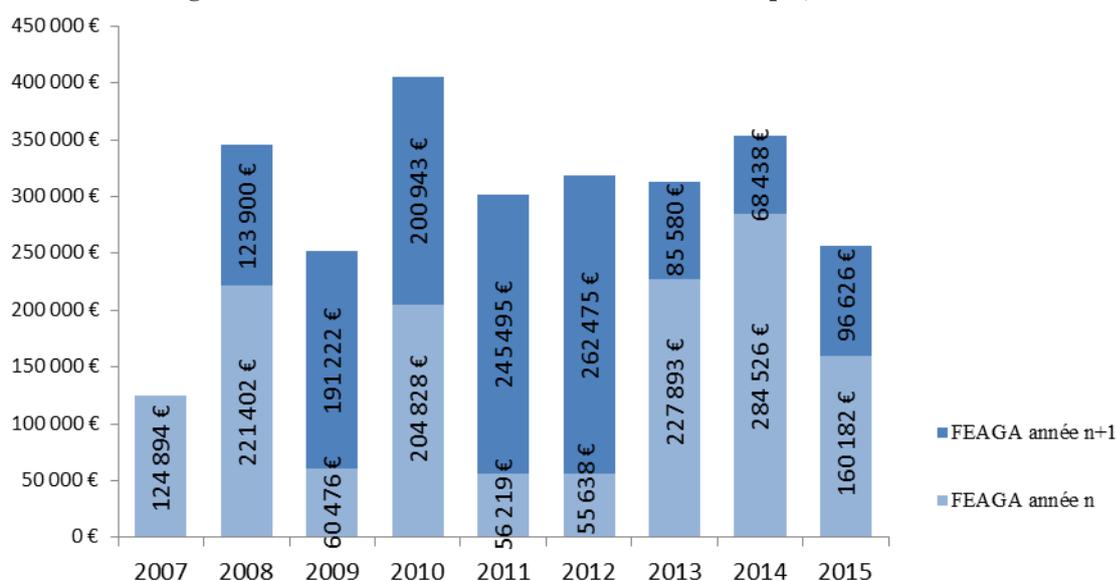
L'assistance technique s'organise autour de quatre axes :

- Renforcer les capacités de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en réseau ;
- Assurer la communication et la promotion autour du programme ;
- Réaliser des études de secteurs ou de filières.

4.1.1.2 Exécution financière de l'assistance technique

AT1

Figure 4– Exécution financière de l'assistance technique, de 2007 à 2015



Source : ODEADOM

Les actions financées dans le cadre de l'année de réalisation 2015 ont consommé 256 808 €, soit un montant inférieur de -27,2% à celui de 2014. Cependant, considérant la spécificité de cette action dont

l'utilisation fluctue d'une année sur l'autre en fonction des projets qui se révèlent nécessaires en cours de programmation et qui sont mis en œuvre, la consommation budgétaire n'est pas représentative.

4.1.1.3 Bilan de l'assistance technique à la mise en œuvre du programme

AT2

En 2015, l'assistance technique a permis de financer :

- Pour la partie relative au système d'informations :
 - Les opérations de recettes liées aux évolutions de la Discipline Financière appliquée à la mesure Banane ;
 - Les travaux de Tierce Maintenance Applicative afin d'assurer les différentes évolutions, notamment celles liées au décret sanction/récidive dans les outils POSEI Végétal et Transport de la Canne.
- L'élaboration du rapport annuel d'exécution du POSEI France pour l'année de réalisation 2015 ;
- Les réunions des comités sectoriels de concertation (canne, banane, productions animales, diversification végétale) ;

L'assistance technique permet de renforcer les capacités de gestion, de suivi et d'évaluation du POSEI France et de favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau. Elle finance des actions devenues récurrentes comme le rapport annuel d'exécution du POSEI France, l'évolution et l'adaptation des systèmes d'information et des applications informatiques relatifs au programme ainsi que les comités sectoriels de concertation. A cela, peuvent s'ajouter d'autres projets plus ponctuels.

4.1.2 Les réseaux de références

4.1.2.1 Contexte

Deux faits ont été constatés :

- le taux de spécialisation des exploitations reste globalement faible dans tous les départements et dans toutes leurs filières ;
- la pluriactivité y est traditionnellement développée, et il convient d'apprécier la contribution de cette catégorie à l'activité globale selon les cas.

De ces constatations découle la nécessité d'une approche systèmes reposant sur des typologies d'exploitations par spécialisation et combinaison de spécialisation.

4.1.2.2 Objectifs

Les objectifs des réseaux de références sont principalement :

- l'élaboration et la collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions ;
- le suivi-évaluation des filières ;
- l'appui au développement des filières de diversification ;
- l'appui spécifique à la politique communautaire en faveur des RUP (justifier les surcoûts spécifiques aux productions locales).

4.1.2.3 Descriptif

Les réseaux de références ont d'abord été mis en place dans le secteur des productions animales. Dans le cadre des modifications du POSEI France pour l'année de réalisation 2011, le dispositif a été étendu aux filières de diversification végétale.

De manière générale, la mission d'appui comporte deux volets :

- volet A : micro économique, reposant principalement sur la mise en place du dispositif de suivi de fermes de références ;
- volet B : macro-économique, reposant sur l'agrégation et l'analyse des données des exploitations des réseaux et des bases de données statistiques pour constituer un tableau de bord d'indicateurs de l'évolution des filières de chaque DOM.

Pour les **filieres animales**, l'ODEADOM délègue aux trois instituts (institut de l'élevage, institut du Porc et institut de l'Aviculture) la mise en place d'un programme de travail pluriannuel avec les 5 départements.

Le dispositif repose sur :

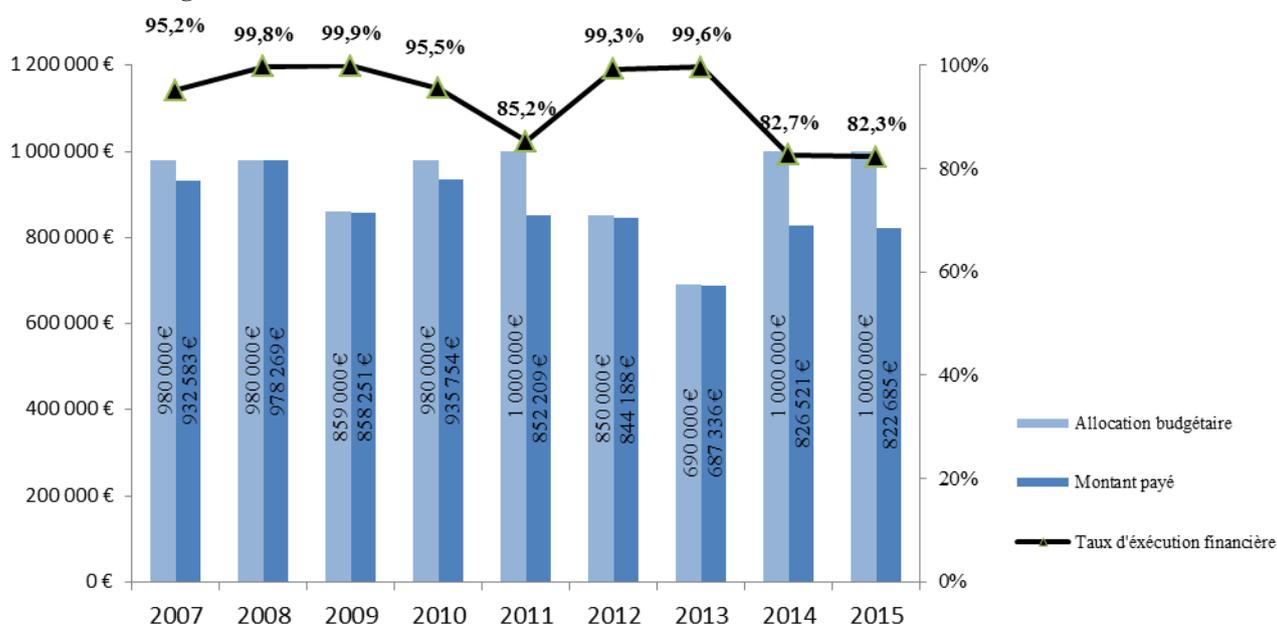
- des éleveurs volontaires pour le suivi de leurs exploitations ;
- des conseillers des maîtres d'œuvre locaux (chambres d'agriculture, groupements de producteurs...) en charge de ces suivis technico-économiques ;
- un encadrement et une assistance technique des instituts techniques nationaux des productions animales (Institut de l'élevage, Institut de la filière porcine et Institut de l'aviculture), avec un appui à distance depuis la métropole, des missions d'experts et un ingénieur de l'Institut de l'élevage basé en Guadeloupe.

Pour les **filières végétales** de diversifications, l'ODEADOM délègue à l'ACTA (association de coordination technique agricole) la mise en place d'un programme de travail pluriannuel avec les 5 départements.

La mise en place du dispositif de suivi d'exploitations de référence, s'inspire du réseau développé dans le cadre des filières animales avec des objectifs poursuivis identiques.

4.1.2.4 Exécution financière des réseaux de référence

Figure 5 – Exécution financière des Réseaux de références de 2007 à 2015



Source : ODEADOM

Au titre de 2015, 685 365 € ont été payés pour le dispositif relatif aux productions animales et 137 319 € pour la partie végétale.

RR1
RR2

4.1.2.5 Bilan des réseaux de référence des productions animales

Les actions menées en 2015 traduisent la poursuite de la montée en puissance du dispositif depuis son lancement opérationnel en 2006 :

- Une appropriation locale croissante du projet ;
- Un transfert de connaissances et une formation accrues des acteurs locaux ;
- Une contribution à la vulgarisation de pratiques innovantes ;
- Des pistes d'amélioration technique confirmées constituant un levier important pour le développement des productions locales et la professionnalisation des exploitations avec élevage des DOM.

En 2015, sur l'ensemble des 4 DOM, le **nombre d'exploitations suivies** est en baisse (- 6,1%) par rapport à 2014. Les 154 exploitations suivies sont réparties à 40% à La Réunion, 23% en Martinique, 23% en Guadeloupe, et 14% en Guyane. Les données collectées sont de qualité très satisfaisante, 98% des suivis ayant été validés pour l'ensemble des départements.

RR3

Le suivi des exploitations fournit des données technico-économiques dont la valorisation continue d'alimenter des réflexions et actions sur les filières animales dans les quatre départements.

En 2015, 6 missions de coordination ont eu lieu dans les Antilles-Guyane par un ingénieur de l'Institut de l'Élevage. A La Réunion, un accompagnement méthodologique a été assuré par la coordinatrice Chambre d'agriculture du projet.

Les équipes locales des Réseaux de références ont bénéficié de **15 missions** d'animation et d'expertise de l'Institut de l'Élevage, de l'ITAVI et de l'IFIP. Ces missions ont contribué à renforcer l'appropriation locale du projet et l'élaboration d'actions de valorisation des données disponibles auprès des éleveurs.

4.1.2.6 Bilan des réseaux de référence des productions végétales

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Réseaux de référence », l'ACTA et l'ODEADOM ont signé en 2014 une convention cadre relative à la mise en place de Réseaux de références en production de diversification végétale dans les DOM, portant sur la période 2014-2020.

La mise en œuvre du projet a démarré en 2014 à La Réunion.

En 2015 les activités ont essentiellement porté sur la poursuite du projet à La Réunion et d'autre part sur la mise en place du programme aux Antilles.

A La Réunion, le programme s'est poursuivi sur la base du montage initié en 2014. L'ARMEFLHOR assure le rôle de maître d'œuvre local et les suivis d'exploitation sont assurés par la Chambre d'agriculture de La Réunion et l'AROP-FL. Le nombre d'exploitations adhérentes se porte à 19 en 2015 contre 5 en 2014. Les 19 exploitations ont pu être suivies en 2015. Ces exploitations se répartissent sur les cinq cultures pivots retenues (ananas, mangue José, mandarine Tangor Ortanique, tomate hors sol sous serre, rose sous abri).

En Guadeloupe, le démarrage du programme a été difficile en raison de problèmes de disponibilité de ressources humaines et de par l'insuffisance de l'indemnité proposée aux organismes de suivi. L'IT2 assure le rôle de maître d'œuvre local, et les suivis d'exploitation sont assurés par la Chambre d'agriculture de la Guadeloupe et l'IT2. 10 exploitations ont été intégrées en 2015 au réseau et se répartissent sur les cinq cultures pivots retenues (ananas, banane plantain, giraumon, laitue et patate douce).

En Martinique, le démarrage du programme a rencontré les mêmes difficultés qu'en Guadeloupe. La Chambre d'agriculture de Martinique s'est proposée pour jouer le rôle de maître d'œuvre local et assurera l'intégralité des suivis d'exploitations. 13 exploitations ont été intégrées en 2015 au réseau et se répartissent sur les cinq cultures pivots retenues (orange, christophine, patate douce, igname et tomate de plein champ).

Concernant la Guyane et Mayotte, l'ACTA se rendra sur place en 2016 afin d'identifier les partenaires potentiels, en premier lieu les coordinateurs, qui pourraient contribuer au démarrage du programme dans ces départements en 2017.

Pour l'année 2016, il est prévu de poursuivre la mise en œuvre du programme tel que prévu dans la convention cadre en étendant ses partenaires, tant au niveau national qu'au niveau des DOM.

4.1.3 Structuration des filières agricoles mahoraises

4.1.3.1 Description de l'aide

Le dispositif de soutien à la structuration des filières agricoles mahoraises est destiné aux structures collectives de producteurs et à la Chambre consulaire (CAPAM) ; elle comprend une aide à la promotion des produits issus des filières végétales et animales ainsi qu'une aide à la gestion de ces filières.

4.1.3.2 Objectifs

Cette aide a pour objectifs :

- d'améliorer la visibilité des produits locaux ;
- de promouvoir les produits issus de l'agriculture dans le cadre d'événements commerciaux ;
- de favoriser la création de signes distinctifs et de marques spécifiques ;
- d'améliorer la connaissance des marchés.

4.1.3.3 Bilan de l'aide à la structuration des filières agricoles mahoraises

A la date d'édition du présent document, les données concernant cette aide n'ont pas été fournies par l'organisme payeur.

4.2 Mesure 2 - Actions en faveur de la filière banane

4.2.1 Description de la mesure

La mesure d'aide en faveur de la filière banane des Antilles (Guadeloupe et Martinique) a été mise en œuvre au sein du programme POSEI France en 2007, année de transition avec le régime d'aide précédent instauré en 1993 (OCM Bananes).

Les bénéficiaires de l'aide sont les exploitations de banane en activité, adhérentes au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle l'aide est demandée à une OP reconnue. En cas de reprise d'exploitation ou de nouveaux installés, l'adhésion à l'OP reconnue peut intervenir au cours de la même année.

Chaque département est doté d'un nombre de références individuelles qui lui est attribué en propre et qui constitue sa référence départementale. Elle correspond au nombre maximal de références individuelles (RI) qu'il est possible d'attribuer aux planteurs du département (soit 77 877 tonnes en Guadeloupe et 241 207 tonnes en Martinique). La différence entre la somme des RI des planteurs et la référence départementale constitue la réserve départementale.

L'aide versée aux planteurs via leur OP est calculée en fonction de la production qu'ils ont commercialisée via leur OP et de leur référence individuelle. Sont éligibles à l'aide les bananes destinées à être livrées à l'état frais au consommateur, de variétés (cultivars) du genre *Musa* (AAA) spp., sous-groupes Cavendish et Gros Michel, et les hybrides, figurant à l'annexe IV du règlement d'exécution (UE) n° 1333/2011 de la Commission du 19 décembre 2011 fixant des normes de commercialisation pour les bananes, des dispositions relatives au contrôle du respect de ces normes de commercialisation et des exigences relatives aux communications dans le secteur de la banane.

Le fait générateur de l'aide est la production commercialisée au cours de la campagne précédente. Ainsi, concernant la filière banane, le présent RAE traite de l'aide POSEI payée en 2015, sur l'exercice FEAGA 2016, relative à la production commercialisée de la campagne 2014 et selon les modalités de la mesure en faveur de la filière banane du programme POSEI 2014.

4.2.2 Rappel des objectifs

Les objectifs opérationnels de la mesure « banane » sont les suivants :

- garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer le développement et la gestion de l'espace rural ;
- favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

La mesure est constituée d'une aide directe aux producteurs qui doit permettre le maintien de la filière en assurant :

- une production de qualité et suffisante en volume pour garantir la rentabilité de la filière ;
- un revenu suffisant aux producteurs face à l'ouverture du marché européen et au renforcement de la concurrence internationale ;
- des méthodes culturales raisonnées (jachères et rotations culturales et limitant l'utilisation des intrants).

L'aide a pour objet de maintenir une filière essentielle à l'économie des Antilles en termes de distribution de revenus, d'emplois et de maintien d'un trafic maritime régulier vers l'Europe

continentale (chargement des bateaux dans le sens Antilles vers Métropole, permettant d'abaisser les tarifs du fret et de maintenir des lignes dédiées).

Concernant directement la filière, des améliorations sont attendues en termes de recettes des producteurs, de stabilisation du nombre d'exploitations bananières et d'amélioration de la qualité.

En matière environnementale, le programme POSEI devrait favoriser :

- la gestion et la protection de sols fragiles et de terrains en pente ;
- le maintien de la surface agricole utile (SAU) par la stabilisation des surfaces en culture bananière ;
- l'optimisation de l'utilisation de la SAU par la généralisation des jachères et des rotations culturales ;
- une politique volontariste de limitation des intrants en liaison avec le CIRAD.

4.2.3 Les modifications des actions en faveur de la filière banane du programme POSEI

La modulation mise en place pour prendre en compte les effets catastrophiques du cyclone Dean de 2007 a pris fin en 2010.

A partir de la campagne 2013, pour être éligible à l'aide, chaque planteur a obligation de signer un cahier des charges de production de banane durable (CCPBD).

Etant données les difficultés rencontrées actuellement dans la gestion de la crise sanitaire causée par l'extension de la cercosporiose noire et la nécessité de mettre en place des traitements respectueux de l'environnement, le CCPBD se concentre, pour les campagnes 2013 à 2015, sur des engagements d'ordre sanitaire relatifs à la lutte contre la cercosporiose noire. Son objectif est de garantir une diffusion homogène de bonnes pratiques au sein des plantations.

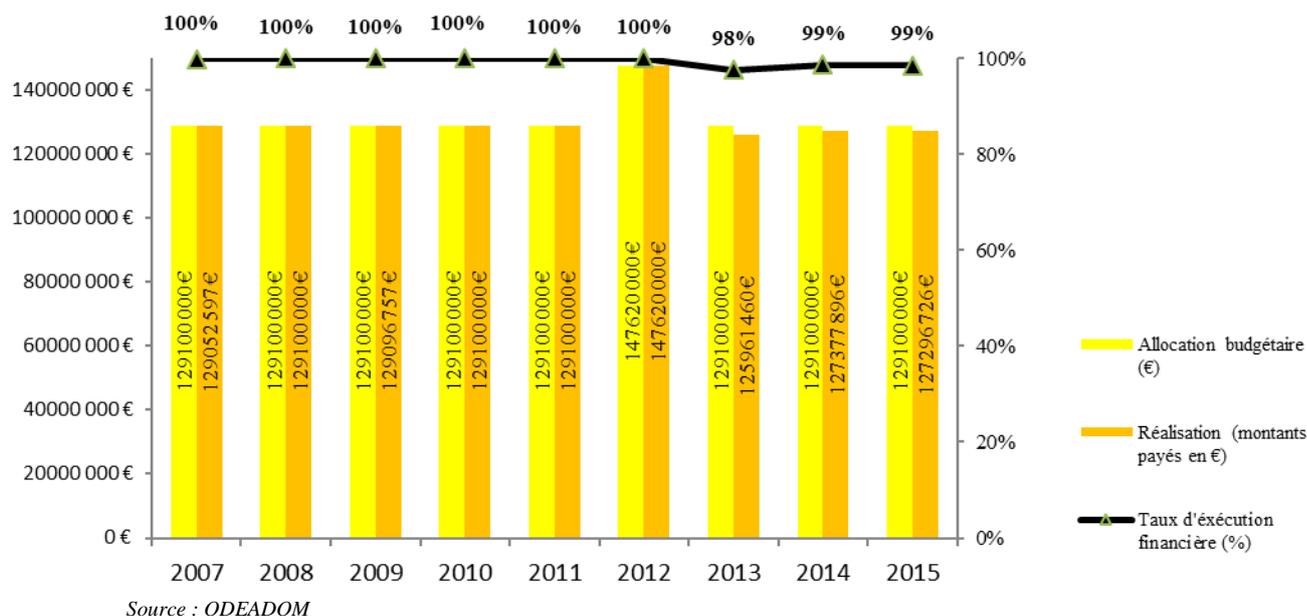
4.2.4 Exécution financière de la mesure

B1

Concernant l'aide POSEI payée en 2015 sur l'exercice FEAGA 2016, l'allocation budgétaire est de 129,1 M€. Cependant, le taux d'exécution financière de l'aide payée en 2015 n'a pas été de 100% du fait de l'application de la discipline financière relative à l'année civile 2015, conformément aux règlements (UE) n° 1227/2014 (prélèvement global de 1,782 M€) et de réductions opérées au titre de la conditionnalité (20 610 €), soit un paiement global de 127 296 726 € au titre du FEAGA 2016.

Outre ces chiffres, il est précisé que la filière banane antillaise a bénéficié de 3,59 M€ de remboursement de la discipline financière relative à l'année 2013 (2,70 M€ en Martinique et 0,88 M€ en Guadeloupe) qui ont reversé aux planteurs toujours en activité, en octobre 2015. Ces montants sont donnés à seul titre informatif mais ne sont pas comptabilisés dans les montants payés dans le cadre de la fiche financière POSEI.

Figure 6 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2015, Guadeloupe et Martinique



4.2.5 Réalisation des actions en faveur de la filière banane

La production antillaise commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide⁴ 2015 atteint un tonnage de 279 753 tonnes, en hausse de +4,7% par rapport à l'année précédente. Elle est calculée sur la base de la production commercialisée au cours de la campagne 2014 (266 792 tonnes), en forte hausse par rapport au tonnage commercialisé en 2013, qui avait été affecté par la tempête Chantal en Martinique et l'expansion de la cercosporiose noire.

En Guadeloupe, la production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide en 2014 a encore progressé pour atteindre 73 724 tonnes (+2,3% par rapport à 2013), montrant un ralentissement dans la dynamique de croissance que la production commercialisée constatée depuis 2007. La Guadeloupe se rapproche de son tonnage de référence (77 877 tonnes) à 94,7% en 2014.

En Martinique, une reprise de la production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide en 2014 pour atteindre 206 029 tonnes (+5,6% par rapport à la base de référence de production commercialisée qui avait été corrigée de la baisse imputable à la tempête tropicale Chantal de 2013), lui permet de retrouver quasiment le niveau historique de l'année 2010. La Martinique réalise ainsi 85,4% de son tonnage de référence (241 207 tonnes) en 2014.

4.2.6 Bilan des actions en faveur de la filière banane

4.2.6.1 Une filière structurée et regroupée inter-DOM

La filière banane a achevé sa structuration en 2012, en fédérant les planteurs au sein d'une seule OP par DOM :

- En Guadeloupe : la SICA LPG « Les producteurs de Guadeloupe », créée en 2006 ;

⁴ La production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide correspond au tonnage commercialisé au cours de la campagne de l'année précédente, redressé, pour les producteurs affectés par des calamités (événements climatiques, cercosporiose), sur la base des productions historiques.

- En Martinique : la SICA Banamart, créée en 2004, qui a intégré en son sein, à compter du 1^{er} janvier 2012, la SICA Banalliance, créée en 1997.

La commercialisation de la production est assurée par l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN), qui fédère depuis 2003 les organisations de producteurs de bananes des Antilles françaises.

4.2.6.2 Le nombre d'exploitations bananières diminue encore

Le nombre des planteurs bénéficiaires de l'aide en 2015 (ayant donc commercialisé en 2014), 570 sur les deux Départements Antillais producteurs, a diminué dans une proportion proche de l'évolution tendancielle annuelle depuis 2007, qui est de -2,9%.

En Guadeloupe, le nombre de planteurs bénéficiaires (190) poursuit la tendance à la baisse (-3,1% par rapport à 2014), après avoir connu une courte période de maintien en 2011 et 2012. L'évolution tendancielle sur la période 2007-2015 est de -1,1% par an en moyenne.

En Martinique, le nombre de planteurs bénéficiaires (380) a également baissé (-2,1%) alors que l'évolution tendancielle annuelle depuis 2007 est de -2,9%.

Toutefois, la réduction du nombre d'exploitations (-2,9%) est à mettre en lien avec l'augmentation de la taille moyenne des exploitations qui se poursuit pour atteindre 14,0 ha en 2015 (surface totale plantée en banane / nb de bénéficiaires), avec une évolution tendancielle de +3,7% par an depuis 2007.

4.2.6.3 Les surfaces plantées en banane sont en baisse depuis 2013 en rupture avec l'évolution tendancielle à la hausse depuis 2007.

La surface plantée en banane diminue globalement aux Antilles de -1,4% entre 2014 et 2015, poursuivant la baisse entamée en 2013, alors que l'évolution tendancielle annuelle depuis 2007 est de +0,9%.

En Martinique, la baisse a été forte en 2014 par rapport à 2013, du fait des difficultés rencontrées par les planteurs avec la propagation de la cercosporiose noire et les contraintes réglementaires dans la lutte phytosanitaire, auxquelles se sont ajoutés les dégâts occasionnés par la tempête tropicale Chantal de 2013 sont sans doute à l'œuvre. La baisse en 2015 par rapport à 2014 est plus modérée (-1,0%). Du fait de la baisse de 2013, l'évolution tendancielle (+1,4%) depuis 2007 est plus modérément à la hausse en Martinique qu'en Guadeloupe (+2,6%). En revanche, la surface plantée en Guadeloupe baisse fortement en 2015 par rapport à 2014 (-2,4%) amplifiant la diminution de 2014. La Martinique a subi des pertes de production due à la propagation de la cercosporiose noire qui semblait être sous contrôle. Enfin, la Guadeloupe a également souffert d'une sévère période de sécheresse de mi-avril à mi-août 2015.

4.2.6.4 Les rendements continuent d'augmenter.

Les efforts réalisés par la profession en matière de recherche et de développement ont permis une augmentation sensible des rendements moyens entre 2007 et 2015. La moindre augmentation du rendement des dernières années, réduit l'évolution tendancielle annuelle à +4,4%. L'évolution de la Guadeloupe (+4,9%) et de la Martinique (+4,2%) sont proches, malgré le décrochage de la Martinique de 2013 dû au développement de la cercosporiose et aux effets de la tempête tropicale Chantal. Ce décrochage de la Martinique a permis à la Guadeloupe de maintenir des rendements supérieurs, même si la sécheresse en 2015 et les attaques plus importantes de cercosporiose ont ralenti l'augmentation du rendement en Guadeloupe.

Globalement sur les Antilles, le rendement moyen de 26 t/ha retenu dans le programme est ainsi dépassé depuis 2009. Il atteint 33,4 t/ha planté (hors jachère) en 2015. Le rendement moyen de 35,9 t/ha en Guadeloupe constitue un record historique pour les Antilles.

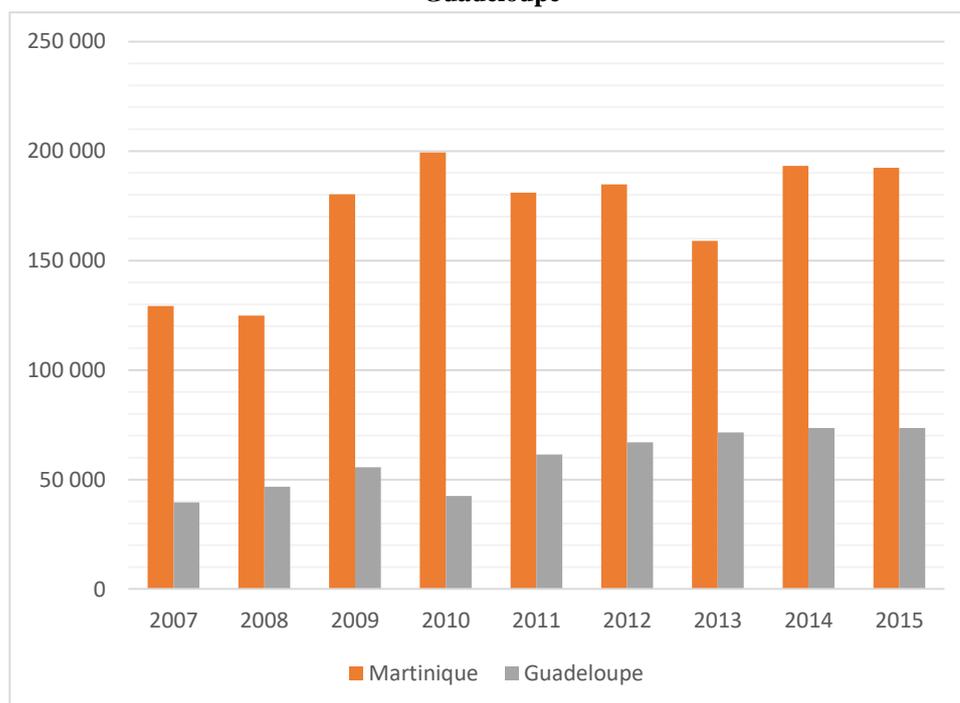
Tableau 9 – Evolution du rendement de la production commercialisée par hectare de surface plantée, 2007-2015

Rendement en tonne de production commercialisée par hectare de surface plantée	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014-2015 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015
Rendement Martinique	21,01	23,38	30,44	32,24	28,38	29,45	25,23	32,30	32,49	0,6%	4,2%
Rendement Guadeloupe	22,57	28,24	30,58	21,93	32,02	32,38	33,64	35,06	35,91	2,4%	4,9%
Rendement global (hors jachère)	21,36	24,53	30,47	29,78	29,23	30,18	27,35	33,01	33,37	1,1%	4,4%

Sources : ODEADOM, DAAF, traitement Pollen Conseil

4.2.6.5 La production commercialisée atteint un sommet en 2014, maintenue en 2015 mais sans progression et sans retrouver le tonnage historique

Le tonnage historique de référence (319 084 tonnes pour les Antilles correspondant aux années 2005 et 2006) n'a jamais été retrouvé. La production commercialisée en 2015 de 266 017 tonnes, en très légère baisse par rapport à 2014 (266 792 tonnes), est néanmoins à son maximum, sur la période 2007-2015, du fait de l'amélioration des rendements à défaut d'une augmentation des surfaces plantées. La Guadeloupe est à son maximum historique à 73 582 tonnes en 2015, tonnage quasi identique à celui de 2014. Par contre, la Martinique avec 192 435 tonnes n'a pas encore retrouvé son tonnage historique de 2010 (199 411 tonnes).

Figure 7 – Evolution 2007-2015 de la production commercialisée de banane de Martinique et de Guadeloupe

Source : ODEADOM

Les incidents climatiques successifs (tempêtes tropicales, pluies de cendre, période de forte sécheresse) peuvent être une des causes de ces contreperformances mais c'est sans doute la propagation de la cercosporiose qui pèse actuellement le plus sur les rendements et empêche les Antilles d'augmenter sa production, d'une part en augmentant les rendements, mais aussi et surtout, d'autre part en incitant à augmenter les surfaces plantées. C'est d'ailleurs en Guadeloupe, où le potentiel de production est le plus élevé dans la mesure où il y aurait un plus de disponibilité foncière.

Les professionnels de la Guadeloupe ont d'ailleurs défini en 2015 un programme « Cap 100 000 tonnes » qui vise à atteindre cet objectif à l'horizon 2020.

4.2.6.6 La situation de la cercosporiose noire

La cercosporiose noire (ou Maladie des Raies Noires, MRN) a été détectée en septembre 2010 en Martinique puis en janvier 2012 en Guadeloupe.

En Martinique, la maladie s'est très rapidement installée et semblait être plus sous contrôle en 2015, grâce à la mise en œuvre de nouvelles techniques de lutte phytosanitaire.

En Guadeloupe, le dispositif de surveillance mis en place a permis une détection très précoce de la maladie. Des mesures de contrôle ont rapidement été mises en place et ont permis de ralentir sa progression. Mais la maladie a maintenant été détectée sur une grande partie du territoire, et ses effets commencent à se faire sentir de façon plus significative en 2015.

La lutte contre la MRN est contrainte par le faible nombre de matières actives homologuées au niveau européen (en comparaison avec les autres zones de production de bananes) et par l'interdiction du traitement aérien.

L'arrêté ministériel du 15 septembre 2014 marque l'interdiction des épandages aériens sur la banane. Les producteurs ont depuis généralisé la pratique de l'effeuillage et développé différents dispositifs de traitement par voie terrestre.

Plusieurs travaux de recherche sont menés, notamment en partenariat avec les organisations de producteurs, pour trouver des alternatives au traitement aérien ainsi qu'à la lutte chimique : traitements à l'aisselle des feuilles, traitement mécanisé par voie terrestre Optiban, évaluation en Martinique d'un prototype de lutte non chimique étudié en République dominicaine dans le cadre du projet Interreg BDC, d'un système de plantation mixte papayer-bananier et des effets d'éliciteurs (activateurs) de défense naturelle.

4.2.6.7 Une banane durable

Le Plan « Banane durable 1 » a été mis en œuvre sur la période 2008-2013 sur les deux territoires des Antilles. Il s'inscrivait dans la poursuite d'actions menées sur la période 2000-2006 de façon dispersée en Guadeloupe et Martinique.

Le Plan « Banane durable 1 » était décliné en cinq axes opérationnels : mobilisation de la recherche, validation des résultats de la recherche et mise à disposition des producteurs, transfert des compétences à tous les planteurs, mesures d'accompagnement des planteurs, amélioration de l'image et de la mise en marché. Un sixième axe s'est ajouté en 2011 : la diversification et la valorisation de la filière banane.

Ce plan a permis d'aboutir aux principaux résultats suivants :

- création de l'ITBAN en 2008, devenu l'institut technique tropical (IT²) en 2010, pour les activités de recherche & développement ;
- sélection d'une variété de bananier résistante à la cercosporiose noire (CIRAD 925) ;
- mise en place et déploiement de plateformes de diffusion d'innovations techniques ;
- mise au point et diffusion de nouvelles pratiques culturales utilisant peu d'intrants et incluant des plantes de services ;
- homologation de nouveaux produits dont 3 bio-pesticides, prototype de traitements terrestres ;
- amélioration de la qualité en exploitation (formation avec 480 000 heures stagiaires réalisées, certification BANAGAP couvrant 80% de la production martiniquaise et 65-70% de la production guadeloupéenne en 2012, contrôles qualité, organisation de la collecte des déchets,...) ;
- accompagnement de la modernisation des exploitations (développement de la plantation en vitroplants, rénovation des stations d'emballages et amélioration des conditions de travail,

travaux d'irrigation et de voirie) ;

- développement d'outils de communication et d'animations, notamment à destination des consommateurs métropolitains (utilisation du logo RUP) ;
- initialisation des démarches de diversification : produits de beauté et moelleux de banane.

Dans la continuité du plan « Banane durable 1 », déployé pour la période 2008-2014 par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche, les producteurs s'approprient à lancer, avec le soutien des autorités régionales et nationales, le plan « Banane durable 2 ».

Son objectif global est de renforcer la compétitivité et la durabilité de la filière, tout en inscrivant son évolution dans les perspectives de l'agroécologie déclinée dans sa triple dimension, économique, environnementale et sociale.

L'élaboration du plan "Banane durable 2" s'est trouvée freinée en 2015 en raison de l'approbation tardive des plans de développement ruraux par la Commission européenne (17 novembre 2015) et du renouvellement des exécutifs régionaux en décembre 2015.

4.2.6.8 Une commercialisation tournée vers la métropole et les autres marchés de l'UE

Selon les années, 98 ou 99% de la production de banane de Guadeloupe et de Martinique commercialisée est destinée à l'export. Les principaux marchés de la banane des Antilles demeurent la métropole (75,0% des volumes⁵) et les autres pays européens, en particulier l'Allemagne, gros consommateur dont le marché est très concurrentiel.

ANALYSE DU MARCHÉ 2014

L'aide de 2015 est calculée sur la base de la production commercialisée en 2014. Aussi, est-il intéressant de présenter l'état du marché européen et français de la banane de 2014.

Le marché français (approvisionnement net⁶) était de 561 000 t en 2014, en très légère baisse (-0,2%) par rapport à 2013, après une forte progression en 2013. Le marché européen (approvisionnement net) de 5,64 millions de tonnes (+6% par rapport à 2013 et +10,5% par rapport à 2012) était en forte progression. La remise à niveau de la production européenne (des RUP), en particulier le retour de la production de Martinique, accompagne la montée de la consommation européenne, mais pas en proportion.

Ainsi en 2014, la production communautaire a représenté 11,5% du marché européen, et la production française 4,7%, contre respectivement 11,3% et 4,3% en 2013.

Ce sont encore les importations en provenance de la zone dollar, comme en 2013, qui ont bénéficié de l'augmentation de la consommation, en passant à 3,95 millions de tonnes en 2014 (+6% par rapport à 2013), soit 69,5% du marché. Les importations en provenance des pays ACP ne progressent que de +2,0%.

⁵ Source CIRAD

⁶ Approvisionnement net = importations et introductions toutes origines – exportations

Tableau 10 – Le marché de la banane et la banane antillaise en Europe en 2014

	Volume	Evolution 2013-14	Commentaires
Marché européen (approvisionnement total de l'UE)	5.693.000 t	+ 5,0%	Les approvisionnements nets de l'UE qui stagnaient aux environs de 5,2 millions de tonnes depuis 2008, semblent augmenter depuis 2013.
Marché français hexagonal	562.000 t	+10,8%	Le marché (approvisionnements nets) est en augmentation, la moyenne des années 2010-2012 étant de 510.000 tonnes
Approvisionnement de l'UE en banane antillaise	267 000 t	+15,6%	La production française correspond à 41% de la production de l'UE (des RUP). Après une forte baisse en 2013, elle remonte au-delà du niveau de 2012.
Approvisionnement de l'UE en banane communautaire (RUP)	656 000 t	+6,7%	L'approvisionnement en provenance des RUP revient au niveau de 2012, après une baisse en 2013 principalement à une chute de la production de Martinique.
Part de marché de la production des RUP	11,5%	+1,5%	La part de la production européenne augmente pour atteindre 11,5 mais ne retrouve pas le niveau historique atteint en 2012 de 12,5%
Part de marché de la production antillaise dans l'UE	4,7%	+10,5%	La part de la production française dans les approvisionnements bruts de l'UE augmente sensiblement après avoir baissé en 2013.

Source : EUROSTAT, DGAGRI-C-2 Feb-16

ANALYSE DU MARCHÉ 2015

Selon l'observatoire des fruits du CIRAD (présentation du 9 octobre 2015), le marché en 2015 est caractérisé par une contractualisation accrue avec les opérateurs de la distribution, une consommation en hausse au niveau européen (en France la consommation stagne à 8,6 kg par habitant contre 11,5 kg dans l'Union européenne) mais également par une augmentation de l'offre. Aussi le prix moyen au détail de la banane produite par la France est modérément à la hausse (1,65 €/kg) en prix courant, mais quasi constant en prix constant par rapport à 2014.

Les prix à l'importation de la banane France ont en revanche subi une augmentation constante atteignant 0,72 €/kg, ainsi qu'en prix constant. La volatilité des prix sur le marché français comme sur celui d'Allemagne, connaît une chute importante depuis 2012.

Le prix moyen global toute provenance a augmenté sensiblement en 2015, passant de 0,62 à 0,65 €/kg mais est resté stable pour les RUP, principalement du fait de la baisse du prix des bananes en provenance des Canaries, pour l'essentiel vendus en Espagne, qui est néanmoins toujours au niveau le plus élevé. Le prix moyen des importations en provenance des Antilles a progressé pour atteindre 0,59 €/kg, niveau historiquement le plus haut. Contrairement à la banane des Canaries qui bénéficie d'un marché espagnol relativement peu ouvert, la banane des Antilles est fortement concurrencée par les bananes en provenance des pays ACP ou de la zone dollar, sur le marché français mais aussi sur les marchés belges et allemands qui absorbe environ 25% de la production française.

L'augmentation globale du marché (+2,9%) a surtout bénéficié aux importations en provenance de la zone dollar (+4,2%) alors que les approvisionnements en provenance des pays ACP ont légèrement baissé (-0.4%), particulier des pays de la Caraïbes.

Tableau 11 – Le marché de la banane et la banane antillaise en Europe en 2015

	Volume	Evolution 2014-15	Commentaires
Marché européen (approvisionnement total de l'UE)	5.858.000 t	+ 2,9%	Après une période où le volume des approvisionnements stagnait aux environs de 5,2 millions de tonnes depuis 2008, la croissance du marché commencé en 2013 se poursuit en 2015.
Marché français hexagonal	562.000 t	+10,8%	Le marché (approvisionnements nets) est en augmentation, la moyenne des années 2010-2012 étant de 510.000 tonnes
Approvisionnement de l'UE en banane antillaise	263 000 t	-1,5%	L'approvisionnement en provenance des Antilles est en baisse et la part de la production française correspond dorénavant seulement à 39% de la production de l'UE (RUP).
Approvisionnement de l'UE en banane communautaire (RUP)	670 000 t	+2,1%	L'approvisionnement en provenance des RUP après avoir en 2014, absorbé la baisse de 2013 (effet de la tempête Chantal en Martinique), a atteint en 2015 un niveau historique, tous les RUP producteurs ayant une production en hausse (à l'exception de la Guadeloupe qui réduit la contribution française). La part de l'approvisionnement des RUP sur l'ensemble des importations de banane se réduit un peu, passant de 11,5% à 11,4%.
Part des RUP dans l'approvisionnement total	11,4%/	-0,8%	La part des RUP régresse en dépit de la progression de la production commercialisée.
Part de la production antillaise dans l'approvisionnement total	4,5%	-4,3%	L'approvisionnement en provenance des Antilles baissant, la part de la production baisse fort logiquement après la bonne participation de 2014 qui rattrapait la baisse de 2013.

Source : EUROSTAT, DGAGRI-C-2 Feb-16

Depuis mai 2015, l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique (UGPBAN) commercialise une partie de la production des Antilles sous la marque « La Banane Française ». À la fin 2015, 500 magasins étaient référencés et proposaient des bananes vendues à la pièce ou en bouquets de 3, 4, 5 ou 6 doigts enveloppées sous vide et entourées d'un ruban tricolore. Ce concept est de permettre une identification plus claire de l'origine France-Antilles pour le consommateur et de rechercher une meilleure valorisation susceptible de couvrir les hausses des coûts de production.

4.2.7 Conclusion

B1

Par rapport à l'année précédente, la campagne 2014, base de l'aide payée en 2015, a donc été marquée par :

- Une augmentation du tonnage commercialisé en Martinique, qui comble les déficits de production dus aux effets de la tempête tropicale Chantal (octobre 2013), pour l'essentiel due à une augmentation sensible des rendements, notamment en Martinique (+28,0%) ;
- Une surface plantée en banane en baisse (-1,3% pour la Guadeloupe, -5,1% pour la Martinique) ;
- Une baisse significative du nombre de planteurs bénéficiaires (-2,4% pour les Antilles), en Guadeloupe (-3,1%) comme en Martinique (-2,1%).

Tableau 12 – Evolution 2013-2014 de la production de banane de Guadeloupe et Martinique

<i>Evolution 2013-2014</i>	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Production commercialisée	+2,9%	+21,5%	+15,7%
Nombre de planteurs bénéficiaires	-2,0%	-2,3%	-2,2%
Surface plantée	-1,3%	-5,1%	-4,1%
Rendement global	+4,2%	+28,0%	+20,7%

Sources : ODEADOM, DAAF

En 2015, la production de Martinique a légèrement régressé et celle de Guadeloupe a stagné. L'amélioration relative des rendements a permis de compenser en partie la diminution des surfaces plantées.

Tableau 13 – Evolutions 2014-2015 de la production de banane de Guadeloupe et Martinique

<i>Evolution 2014-2015</i>	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Production commercialisée	0,0%	-0,4%	-0,3%
Nombre de planteurs bénéficiaires	-3,1%	-2,1%	-2,4%
Surface plantée	-2,4%	-1,0%	-1,4%
Rendement global	2,4%	0,6%	1,1%

Sources : ODEADOM, DAAF

Sur la longue période depuis 2007, les surfaces ont été en augmentation (+0,9% en moyenne) avec un rendement en hausse (+4,4% en moyenne), ce qui a conduit à une forte hausse de la production (+5,3% en moyenne).

Même si la production commercialisée en 2014 et 2015 est au plus haut de la période, on peut redouter un ralentissement de la croissance voire un retournement, car l'augmentation du rendement est fortement ralentie, du fait de la propagation de la cercosporiose et des catastrophes climatiques, et que la surface plantée n'augmente plus voire régresse.

Tableau 14 – Evolutions tendanciennes de la production de banane de Guadeloupe et Martinique

<i>Evolution tendancielle 2007-2015</i>	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Production commercialisée	+7,5%	+5,3%	+5,3%
Nombre de planteurs	-1,1%	-2,9%	-2,9%
Surface plantée	+2,6%	+1,4%	+0,9%
Rendement global	+4,9%	+4,2%	+4,4%

Sources : ODEADOM, DAAF

4.3 Mesure 3 - Actions en faveur de la filière Canne, Sucre et Rhum

4.3.1 Description de la mesure

La mesure Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI France se décline en trois actions ciblant les principaux secteurs de la filière :

- Action 1 pour l'industrie sucrière : aide au maintien de l'activité sucrière ;
- Action 2 pour les planteurs de canne à sucre : aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;
- Action 3 pour les distilleries de rhum agricole : aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

4.3.2 Rappel des objectifs

La stratégie globale de la mesure est le maintien de la filière dans un environnement délicat où :

- le différentiel de compétitivité s'est accru entre les industries sucrières continentales et celles des DOM ;
- le contexte est incertain pour les distilleries (concurrence des pays tiers, définition des spiritueux).

Le soutien à la production de sucre sous-tend le maintien de l'ensemble de la filière, particulièrement à La Réunion et en Guadeloupe : c'est le principal débouché de la canne pour l'essentiel des surfaces.

L'économie des intrants, des entreprises de coupe et de nombreux autres auxiliaires de production dépend de la poursuite de la production de canne, quelle que soit par ailleurs sa destination finale (sucre/rhum de sucrerie ou rhum agricole).

Le soutien à la production de rhum agricole est essentiel au maintien d'emplois dans les départements des Antilles et en Guyane. Aux Antilles, ce soutien participe à l'équilibre d'ensemble de la filière canne-sucre-rhum.

Le soutien au transport de la canne est transversal, il s'applique à tous les tonnages de canne saine, loyale et marchande, qu'elle qu'en soit la destination (rhum agricole, sucre et indirectement rhum de sucrerie, bagasse thermique, fourrage).

Dans les DOM, l'objectif est le maintien de la production, contrairement à la métropole où le régime d'aide à la filière sucre est découplé.

Les objectifs spécifiques à chacune des actions de la mesure Canne-Sucre-Rhum sont les suivants :

- **Action 1 - Aide au maintien de l'activité sucrière** : soutenir la filière cannière et sucrière par le versement d'une aide financière forfaitaire aux sociétés sucrières des DOM, qui acceptent en contrepartie des engagements en matière de paiement des cannes à sucre aux planteurs et de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. In fine, l'aide doit permettre au minimum de maintenir la filière sucre des DOM qui constitue un pilier de l'agriculture locale.
- **Action 2 - Aide au transport de la canne entre les bords de champs et la balance de pesée la plus proche** : soutenir les agriculteurs pour la livraison des cannes aux transformateurs. L'accès à un grand nombre de parcelles est souvent difficile, du fait de l'éloignement, de la pente et de la mauvaise qualité des voiries dans le parcellaire de cannes. L'aide répond à l'objectif de soutien logistique dans un contexte de concurrence faible sur le marché du transport et d'envolée des prix

des carburants, des pneus et d'amortissement nécessairement court du matériel roulant en situations insulaire et tropicale (corrosion, voiries difficiles...).

- **Action 3 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole** : soutenir les distilleries de rhum agricole des DOM, qui font face à des coûts très importants (matière première, salaires, dépollution...), tout en ayant à supporter la concurrence de distilleries des pays ACP et tiers. L'aide vise à compenser l'écart de compétitivité entre distilleries des DOM et distilleries de pays tiers dans des limites acceptables.

4.3.3 Les modifications des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI

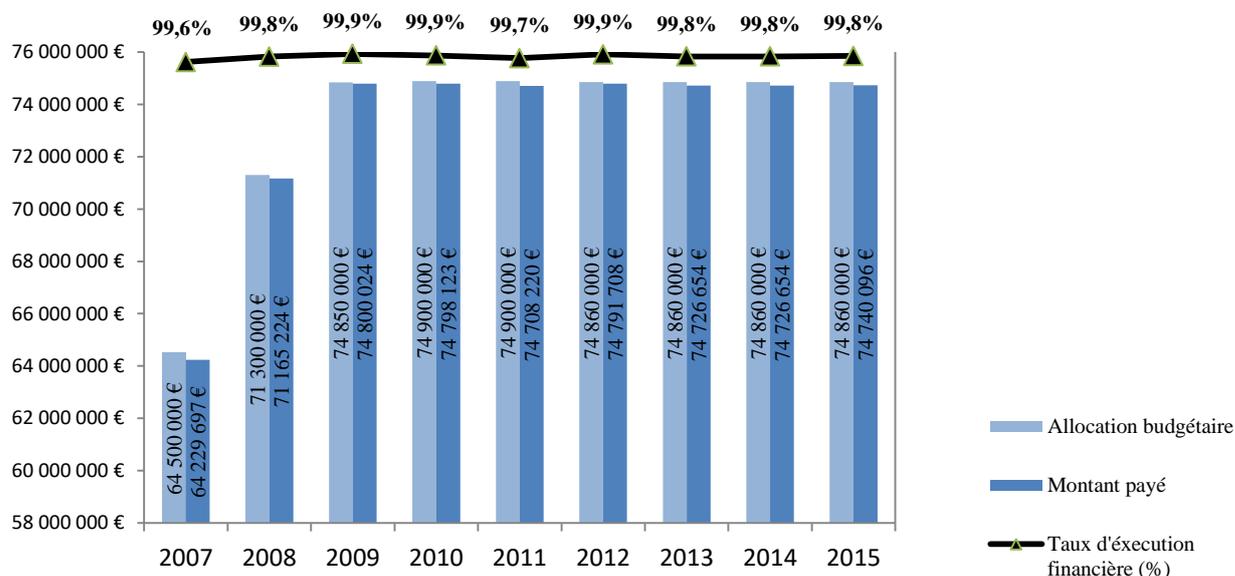
Les modifications faites sur cette mesure visaient à harmoniser la forme, sans impact sur la mise en œuvre.

Dans le programme 2014, l'état des lieux a été actualisé. En particulier 2006 a été pris comme année de référence pour les indicateurs de contexte, 2010 étant conservée comme année intermédiaire. Aucun changement n'est à noter dans le programme 2015.

Les indicateurs du programme sont inchangés.

4.3.4 Bilan général des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum CSR1

Figure 8 - Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2007 à 2015, tous DOM



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure Canne-Sucre-Rhum est de 74 860 000 € en 2015, elle reste stable depuis 2009.

A l'instar des années précédentes, le taux d'exécution financière de la mesure est proche de 100% à 99,8% en 2015, soit un montant payé total de 74 740 096 €.

Ce montant se répartit comme suit : à 79,2% à l'aide aux industries sucrières, à 13,2% au transport de la canne et à 7,6% à la transformation de canne en rhum agricole.

Tableau 15 – Montants payés en 2015 par aides, évolution et répartition, tous DOM

Montants payés tous DOM	Montant payé en €	Evolution 2014-2015 (1 an)	Répartition
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM	59 200 000	0,0%	79,2%
Aide au transport de la canne	9 845 227	0,0%	13,2%
Aide à la transformation de canne en rhum agricole	5 694 869	0,2%	7,6%
Montant payé	74 740 096	0,0%	100,0%

Source : ODEAOM

Evolution de la production de canne

Globalement sur les 4 DOM, après une baisse régulière depuis 2010, la production de canne est repartie à la hausse en 2014 et 2015 (+8,5% et +6,2%) pour atteindre 2 769 680 tonnes. L'évolution tendancielle de la production sur la période 2007-2015 demeure en baisse (-0,7% par an). La conjoncture climatique en Martinique et à La Réunion explique en partie la baisse de la production depuis 2011, l'explication complémentaire se trouvant dans l'évolution tendancielle à la diminution de la surface plantée en canne (-0,8% par an en moyenne).

Aide au maintien de l'activité sucrière

Sur l'ensemble des DOM, le volume de canne livré aux 5 usines sucrières est de 2 529 053 tonnes. Après une baisse de la production enregistrée depuis 2011, celle-ci connaît une reprise depuis 2014 (+8,3% en 2014) et (+5,8% en 2015). Le niveau de production se rapproche du niveau antérieur avec une évolution tendancielle annuelle entre 2007 et 2015 légèrement négative (-0,5%).

La production de sucre est de 265 133 tonnes équivalent sucre blanc en 2015, soit une hausse de +2,9%, hausse moindre que celle des livraisons de canne, car la richesse saccharimétrique des cannes continue de diminuer à La Réunion, principal producteur de sucre. En dépit de la remontée du niveau de la production de sucre, l'évolution tendancielle depuis 2007 demeure quasi-nulle (0,0% en moyenne par an) due à la diminution des livraisons de canne aux sucreries (-0,5%) et non pas à la productivité moyenne des surfaces de canne en sucre qui est tendanciellement en augmentation (+1,0%).

Le montant de l'aide allouée est forfaitaire et s'élève à 59 200 000 € depuis 2009.

Aide au transport de la canne

Le nombre de 5 801 bénéficiaires sur les tous les DOM est en baisse (-1,5%) par rapport à 2014, et s'inscrit dans une évolution tendancielle depuis 2007 à la baisse (-2,1% par an), ce qui correspond au rythme tendanciel de la diminution du nombre de planteurs sur la période.

Dans la mesure où la quasi-totalité du tonnage de canne produit bénéficie de l'aide au transport (97,3% du volume de canne livrée), l'évolution du tonnage aidé suit celle de la production de la canne. Ainsi l'augmentation de la production de canne en 2015 par rapport à 2014 (+6,2%) se répercute sur le tonnage aidé pour le transport à la sucrerie ou distillerie (+6,0%).

Le montant global des aides versées, 9 845 227 € en 2015, est stable par rapport à 2014 et l'aide rapportée à la tonne transportée diminue de -5,7%.

Aide à la transformation de canne en rhum agricole

Sur l'ensemble des DOM, la quantité de canne livrée aux distilleries de rhum pour produire du rhum agricole atteint 240 627 tonnes en 2015, en forte hausse par rapport à 2014 (+11,2%), et atteint un niveau historique depuis 2007, confirmant ainsi l'évolution tendancielle annuelle à la hausse (+1,7%).

Les distilleries de rhum agricole sont au nombre de 17 sur l'ensemble des DOM. Elles transforment le jus issu des cannes qui leur sont livrées (vesou) avec cette seule destination. Les distilleries industrielles liées aux usines sucrières distillent la mélasse, co-produit des sucreries. Le rhum industriel est appelé aussi rhum de sucrerie ou rhum traditionnel.

La totalité du rhum produit atteint 266 334 HAP (hectolitre d'alcool pur), dont 133 059 HAP de rhum agricole. La production de rhum agricole est en forte augmentation (+11,4%) par rapport à 2014, alors que la production totale progresse plus modérément (+1,0%), la production de rhum industriel diminuant de -7,6%. Cela confirme l'évolution tendancielle depuis 2007 qui est à la hausse (+2,0% par an) pour le rhum agricole et en baisse (-2,6% par an) pour le rhum industriel.

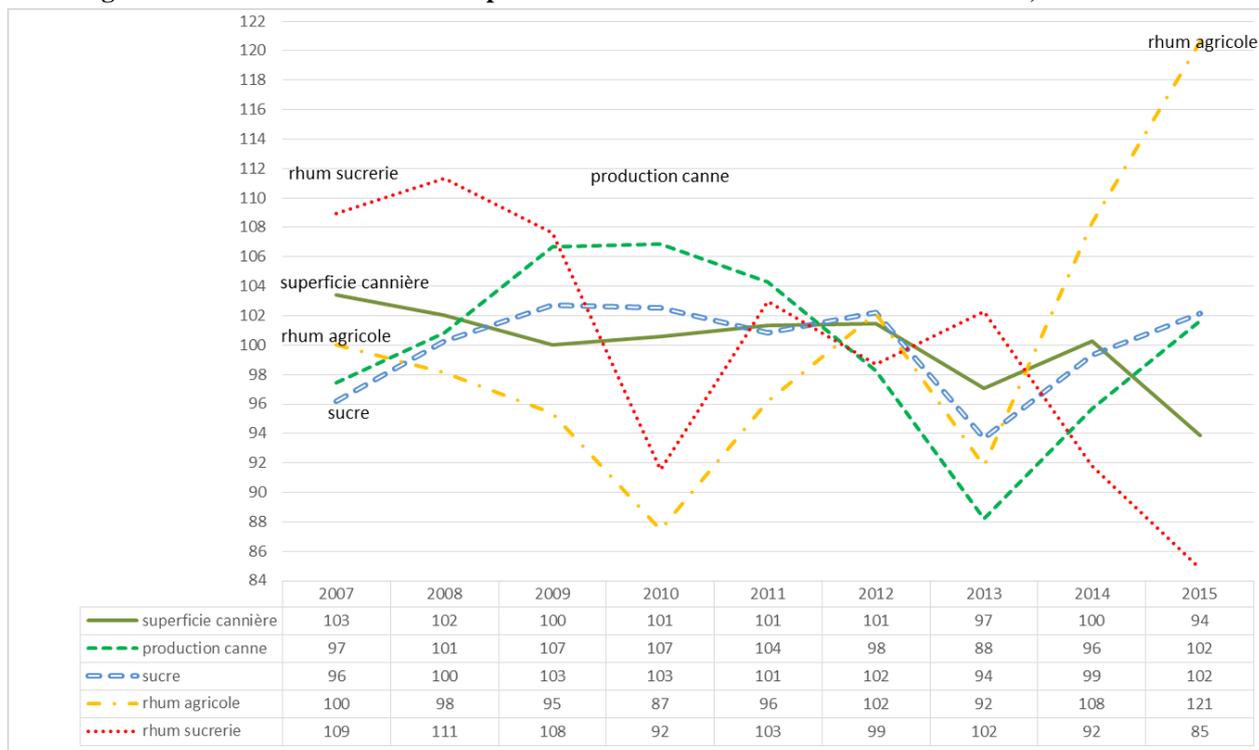
Le raffermissement de la production du rhum agricole et le fléchissement de la production de rhum industriel, fait que la part du rhum agricole dans la production totale de rhum atteint le niveau historique le plus haut de 50,0% en 2015. Cette évolution est à imputer pour l'essentiel à la diminution en 2015 de la production de rhum industriel à La Réunion.

En tant que principales productrices de rhum agricole, les distilleries martiniquaises sont les principales bénéficiaires de l'aide à la transformation, devant la Guadeloupe et loin devant la Guyane. La faible quantité de rhum agricole réunionnais n'est pas éligible à l'aide à la transformation, du fait de son process de fabrication.

En 2015, la répartition des contingents de rhum agricole aidés par départements a été révisée pour tenir compte de l'évolution de la production. Cette révision s'est fait au bénéfice de la Guadeloupe dont la production est tendanciellement croissante (+3,8% par an en moyenne depuis 2007).

Le montant total de l'aide versée est en progression de +0,2% par rapport à 2014, à 5 694 869 €.

Figure 9 - Évolution des surfaces et productions canne-sucre-rhum entre 2007-2015, en indices



Sources : Données ODEADOM, AGRESTE et DAAF, traitement POLLEN Conseil
Les indices sont calculés sur la base 100 pour la valeur moyenne de chaque série.

Les évolutions tendanciennes annuelles indiquent nettement l'évolution de la filière canne-sucre-rhum sur la période 2007-2015 :

- une production de canne globalement en légère baisse (-0,7% par an)

- une surface en canne en léger recul (-0,8% par an) ;
- une diminution tendancielle des rendements bruts (-0,7% par an) mais une productivité en sucre stable ;
- une transformation en sucre stable malgré la contreperformance de 2013 ;
- une production de rhum en baisse (-0,7% par an), imputable à la forte diminution de la production du rhum industriel (-2,6% par an) alors que celle de rhum agricole augmente assez fortement (+1,8% par an).

4.3.5 Bilan des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum par DOM

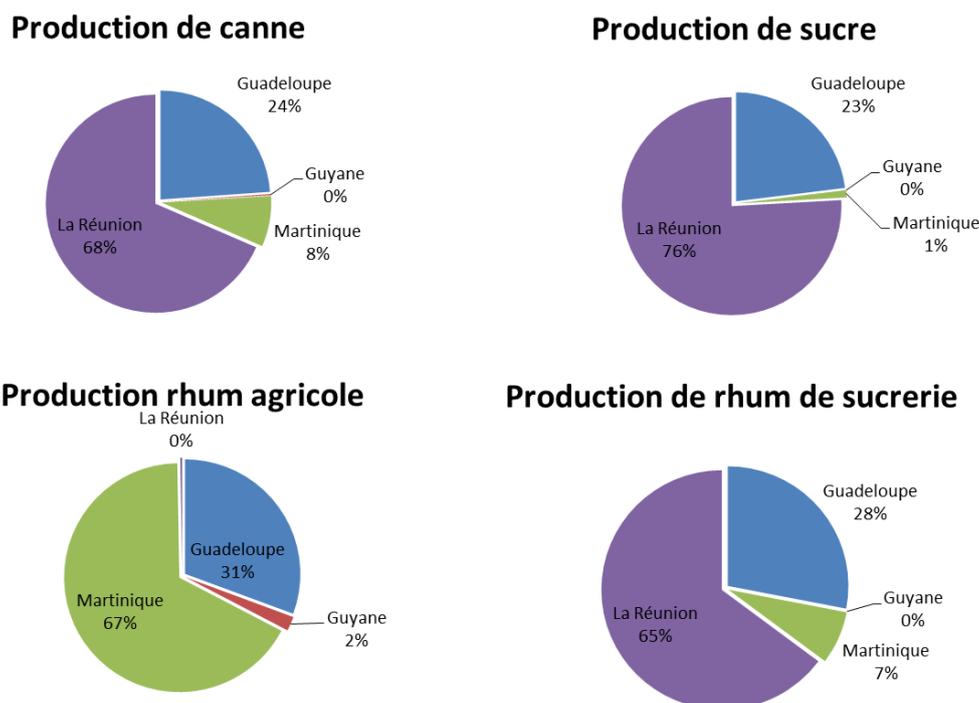
Tableau 16 – Montants payés en 2015 par DOM, évolution et répartition

Montants payés tous DOM	2015	Evolution 2014-2015 (1 an)	Répartition
Guadeloupe	18 050 952	1,1%	24,2%
Guyane	179 298	1,5%	0,2%
Martinique	5 449 738	-3,6%	7,3%
La Réunion	51 060 108	0,0%	68,3%
Tous DOM	74 740 096	0,0%	100,0%

Source : ODEADOM

Les aides versées concernant à 79,2% l’adaptation des industries sucrières, La Réunion est le principal bénéficiaire. Avec une production de sucre qui représente 76% de la production de l’ensemble des DOM, ce département touche 68,3% du montant total de la mesure canne-sucre-rhum. La Guadeloupe qui produit notamment 23% du sucre issu des DOM, perçoit 24,3% des aides totales.

Figure 8– Répartition par DOM des productions de cannes, sucre, rhum agricole et rhum de sucrerie en 2015



Source : ODEADOM, DAAF, Agreste / SAA , Syndicat des fabricants de rhum de La Réunion

4.3.5.1 Bilan des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum de la Guadeloupe

CSR2

En Guadeloupe, la campagne cannière 2015 s'est déroulée dans de bonnes conditions climatiques et bénéficie des replantations effectuées depuis 2013. La production de canne, 661 080 tonnes, reste à un niveau élevé, légèrement inférieur à 2014 (-0,9%).

La **production de sucre** est assurée par l'usine de Gardel au Moule, qui est couplée à une centrale électrique thermique bagasse-charbon, et par l'usine sucrière basée à Grand-Bourg sur l'île de Marie-Galante. Depuis 2012, l'approvisionnement de l'usine de Marie-Galante a été compromis par des difficultés mécaniques.

Les tonnages de cannes broyées sont équivalents à ceux de 2014 (-0,2%). La sucrerie de Gardel a broyé 85% des cannes et la Sucrerie-Rhumerie de Marie-Galante 15%.

La production de sucre (61 084 tonnes équivalent sucre blanc) est en augmentation de +3,1% par rapport à 2014, permise par une richesse saccharine (9,36%) exceptionnelle. La production est ainsi à son plus haut niveau depuis 2008.

Le rendement sucrier atteint son plus haut niveau en 2015 à 5,99 tonnes équivalent sucre blanc par hectare, en hausse de 23,7% par rapport à 2014. L'évolution tendancielle demeure à la baisse (-0,1%).

Les exportations de sucre fléchissent en valeur en 2015, en dépit d'une augmentation des volumes exportés, notamment vers l'Europe.

Le tonnage de **canne transportée** aidée est en baisse de -2,3%, au-delà de la baisse de la production de canne (-0,9%), et la part du volume de canne aidée connaît une diminution de -1,5%, à 95,2%.

Le nombre de 2 800 bénéficiaires est en baisse (-1,6%) mais en deçà de l'évolution tendancielle depuis 2007 qui est plus marquée (-2,4% par an).

Le montant de l'aide versée pour le transport est en baisse de -0,7% à 2 425 798 €, en raison de tonnages présentés à l'aide en baisse. Le montant de l'aide à la tonne progresse de +1,7%, atteignant 3,86 € la tonne, une aide légèrement au-dessus de la moyenne pratiquée dans l'ensemble des DOM.

Le **rhum agricole** est produit par 9 distilleries, dont 3 sont implantées à Marie-Galante. Ces 9 distilleries sont bénéficiaires de l'aide chaque année.

Après une année record en 2014, la production totale de rhum continue de progresser en 2015 (+0,9%), pour atteindre 78 161 hl d'alcool pur (HAP). La production de rhum agricole est quant à elle en diminution de -2,6% à 40 797 HAP, et représente 52,2% de la production totale, soit un recul de 2 points. Sur la période 2007-2015, l'évolution tendancielle de la production de rhum se confirme nettement à la hausse pour le rhum agricole (+3,9% par an en moyenne) et positive pour l'ensemble des rhums (+0,8%).

Les exportations de rhum progressent plus modérément en 2015 par rapport à l'année précédente, +3,1% pour le rhum industriel et +7,5% pour le rhum agricole.

4.3.5.2 Bilan des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum de la Guyane

CSR3

La production de la campagne de 2015 constitue une année de référence en termes de production de canne. Le volume produit est de 4 989 tonnes de cannes manipulées.

Aucune unité de production sucrière n'est implantée en Guyane, la canne à **sucre** est exclusivement destinée à la production de rhum agricole.

Le volume de **canne transportée** aidée est en progression de 32,2% à 3 223 tonnes et la part du volume aidé dans le volume total est au plus haut sur la période à 64,6%.

Le montant global de l'aide au transport, 16 128 €, progresse dans la même mesure que le tonnage aidé (+32,2%) et l'aide par tonnes aidées reste constante à 5 €/tonnes.

Le nombre de bénéficiaires a doublé par rapport à 2014 avec 14 producteurs aidés. Cette progression est due à l'organisation et à la structuration des planteurs autour de l'unique usine du département.

La production de **rhum agricole** se limite à une seule distillerie basée à Saint-Laurent-du-Maroni. La distillerie a terminé fin 2014 d'importants travaux de modernisation débutés en octobre 2012 dans un objectif de développement quantitatif et qualitatif de sa production. Elle a ainsi acquis un nouveau broyeur, construit une station d'épuration et un chai de vieillissement.

L'année 2015 constitue ainsi une année de référence tant pour les livraisons de canne (4 989 tonnes) que pour la production de rhum agricole (2 689 HAP).

La remise en culture d'une production de canne en site propre par la distillerie et les investissements réalisés, visent à développer la production de rhum agricole. La majorité de la production est destinée à un marché local fortement concurrencé, par le rhum martiniquais notamment. Les exportations devraient quant à elle augmenter, grâce à l'amélioration qualitative du rhum produit et à la valorisation dorénavant possible en rhum vieux.

4.3.5.3 Bilan des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum de la Martinique

CSR4

La campagne cannière martiniquaise de 2015 a bénéficié de conditions climatiques favorables qui ont permis une amélioration des rendements. Ainsi malgré une surface plantée en canne quasi-stable (+0,1%), la production de cannes (207 507 tonnes) a augmenté (+24,3%) en 2015 par rapport à 2014.

Sur le long terme, la surface cannière et la production de cannes sont tendanciellement en baisse, et les apports sont plutôt préservés pour les distilleries au détriment de la sucrerie.

En Martinique, une seule usine sucrière est en activité, l'usine du Galion à La Trinité.

La **production de sucre** poursuit son rebond initié en 2014 après quatre années consécutives de baisse. La production s'élève ainsi en 2015 à 2 868 tonnes, soit une progression de +18,1% par rapport à l'année précédente.

L'augmentation de la production s'explique en partie par le tonnage de cannes livrées à la sucrerie en hausse de +17,5% à 46 605 t, ainsi que par l'amélioration de la richesse saccharine des cannes. Elle tient également de l'amélioration du processus industriel (automatisation et entretien approfondi) qui a permis d'améliorer le rendement de la sucrerie du Galion.

La productivité moyenne des surfaces de canne en sucre en forte progression en 2015 à 3,19 tonnes de sucre par hectare (+24,9%), reste à un niveau faible en comparaison de la Guadeloupe (5,99 tonnes) et de La Réunion (8,45 tonnes).

Le **tonnage aidé pour le transport** (191 471 tonnes) progresse aussi mais dans une moindre mesure que la production de canne, +18,8% en un an. Cet écart de progression s'explique par la part du volume de canne aidée qui est particulièrement faible en 2015 (92,3%), contre 96,6% en 2014 qui reflétait un niveau plus conforme à la tendance années précédentes.

Le montant total des aides versées pour le transport (506 192 €) est en revanche en baisse (-0,7%). En raison d'un tonnage présenté à l'aide important, le montant de l'aide à la tonne connaît un niveau particulièrement bas en 2015 (2,64 €/t).

Le nombre de bénéficiaires continue de diminuer, avec 138 planteurs aidés (-2,8% par rapport à 2014 et -3,2% en évolution tendancielle annuelle 2007-2015), en lien avec la baisse du nombre d'exploitations cultivant la canne à sucre.

La production de **rhum agricole** est assurée par 7 distilleries réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire. Elles sont toutes bénéficiaires de l'aide.

L'augmentation des volumes de cannes destinées à la distillerie (+26,5% par rapport à 2014) ainsi que l'amélioration de la richesse en sucre des cannes, conduisent à une hausse de la production de rhum agricole à 89 203 HAP (+24,7%). La production de rhum industriel (à partir de la mélasse des sucreries) est en augmentation de 41,7% en 2015 après deux années de forte diminution. La proportion de rhum agricole dans la production totale de rhum est de ce fait en baisse en 2015, mais demeure à un niveau très élevé (90,3%).

La consommation locale progresse de +1,9% en 2015. Cette augmentation concerne essentiellement les ventes de rhum industriel. Les exportations de rhum agricole progressent également (+3,0%), à 65 053 HAP. Le rhum agricole représente 82,5% de ces exportations. La demande à l'export est aujourd'hui satisfaite grâce à la mobilisation des stocks, mais des difficultés d'approvisionnement pourraient apparaître dans les années à venir si les volumes de cannes broyées ne parvenaient pas à se maintenir.

4.3.5.4 Bilan des actions en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum de La Réunion **CSR5**

En 2015 la campagne cannière s'inscrit en hausse par rapport à 2014, avec une production de canne en progression de 7,5%, à 1 896 104 tonnes. Toutefois, ce bon résultat est tempéré par une baisse de la richesse saccharine des cannes. En effet, le climat très pluvieux a entraîné une hausse des tonnages mais des richesses faibles (en moyenne 13,28, en dessous de la moyenne décennale) qui n'a permis qu'une hausse de 2,7% de la production de sucre. La campagne 2015 renforce l'évolution tendancielle à la hausse sur la période 2007-2015 de la plupart des indicateurs (+0,1% pour la production de canne, +1,1% pour la production de sucre) à l'exception de la surface cannière qui connaît une baisse tendancielle annuelle moyenne de -0,5%.

Les 2 usines de Bois Rouge et du Gol, couplées à des centrales électriques thermiques bagasse-charbon, assurent la **production sucrière** qui représente l'essentiel du débouché de la production de canne à sucre.

La production de sucre s'établit à 201 181 tonnes équivalent sucre blanc, en progression de +2,7%. Les livraisons de cannes aux sucreries qui atteignent 1 896 104 tonnes ont augmenté dans une plus large mesure (+7,5%), ce qu'explique une richesse saccharine en baisse.

Les deux sucreries connaissent des résultats en progression avec des volumes manipulés en hausse en 2015. La filière largement structurée vient de renouveler l'accord interprofessionnel pour la période 2015-2021, matérialisé par la convention canne.

Les exportations de sucre s'inscrivent en baisse en 2015 (-16,5%).

Le volume de **canne transportée aidée** a une évolution très parallèle à la production, la part de volume de canne aidée étant à plus de 98% depuis plusieurs années. Ainsi l'augmentation des tonnages de canne produits et aidés est respectivement de +7,5% et +7,9% par rapport à 2014.

Le nombre de 2 849 bénéficiaires de l'aide au transport est encore en baisse (-1,7%), s'inscrivant dans la ligne de l'évolution tendancielle de -1,7% par an sur la période 2007-2015.

Le montant des aides versées, 6 897 108 € en 2015 est en très légère hausse (+0,2%), avec un montant moyen d'aide à la tonne de 3,69 € par tonne, en baisse par rapport à 2014, en raison de l'augmentation des tonnages présentés à l'aide au transport.

La production de **rhum** de 86 753 HAP est en forte baisse (-15,4%) par rapport à 2014, à son niveau le plus bas sur la période 2007-2015. Sur cette période, l'évolution tendancielle moyenne est à la baisse (-2,3% par an). La quantité de rhum agricole est marginale (370 HAP), elle ne représente que 0,4% de la production de rhum totale, et ne fait pas l'objet d'un soutien spécifique dans le cadre du POSEI France.

Les exportations se contractent de moitié en volume et d'un tiers en valeur en 2015. La consommation locale est également mal orientée, avec une baisse de 18,4 % de volume de rhum consommé. Parallèlement, les stocks augmentent de 12,0 %.

4.4 Mesure 4 – Actions en faveur des productions végétales de diversification

4.4.1 Description de la mesure

La mesure en faveur des productions végétales de diversification est dédiée aux productions végétales hors banane antillaise et canne à sucre. En 2014, elle intègre le dispositif en faveur des productions végétales de Mayotte et comprend donc :

1 – Aide à la structuration des filières de diversification végétale :

L'aide à la structuration des filières de diversification est octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs des actions collectives éligibles suivantes :

- Aide à l'animation interprofessionnelle de la filière ;
- Aide à la mise en place d'un système d'information « bourse aux fruits et légumes » ;
- Aide à la connaissance du fonctionnement des marchés et observatoire ;
- Aide au stockage réfrigéré collectif des produits ;
- Aide à la promotion de la consommation de produits de diversification végétale locaux.

2 – Aides à la mise en marché (fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs) :

- Aide à la commercialisation locale des productions locales ;
- Aide à la transformation ;
- Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer ;
- Aide à la commercialisation hors région de production.

3 – Aides d'accompagnement des filières (fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs) :

- Aide au transport ;
- Aide au conditionnement ;
- Aide à la mise en place des politiques de qualité ;
- Aide à la production de semences et plants à La Réunion et à la Guadeloupe.

4 – Aides spécifiques à la filière des plantes aromatiques, à parfum et médicinales (PAPAM) :

- Aide à la production de vanille verte ;
- Aide à la production de plantes à parfum et médicinales ;
- Aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, de plantes aromatiques, à parfum et médicinales;

5 – Aides spécifiques à la filière rizicole irriguée guyanaise (aide directe)

6 – Aides en faveur des productions végétales de Mayotte :

- Aide à la production des filières végétales de Mayotte (aide directe) ;
- Aide à la fabrication des produits des filières végétales de Mayotte ;
- Aide à la commercialisation des produits des filières végétales de Mayotte ;

4.4.2 Rappel des objectifs

Pour l'ensemble des filières de diversification végétale, l'objectif consiste à :

- Satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, des collectivités et des transformateurs locaux, tout en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- Conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon).

4.4.2.1 Objectifs opérationnels pour les filières fruits, légumes, cultures vivrières et floriculture (hors Mayotte)

Les objectifs opérationnels permettant d'atteindre les objectifs stratégiques pour ces filières sont les suivants :

- accroître les quantités produites dans le respect de l'équilibre des marchés ;
- améliorer la structuration des filières en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché (conditionnement) ainsi que le regroupement des producteurs dans des structures collectives organisées reconnues ;
- étendre l'accompagnement technique des producteurs ;
- mettre en place des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement ;
- améliorer la qualité des productions en incitant les producteurs à s'engager dans des démarches de certification de leurs produits (signes officiels de qualité, agriculture raisonnée, agriculture biologique) ;
- faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ;
- mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasitaires spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ;
- élargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés, tels la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, grossistes restauration hors foyer ;
- concourir à l'entretien des espaces ;
- développer l'emploi direct et induit.

Le regroupement des producteurs en organisations de producteurs reconnues concerne l'ensemble des productions éligibles du programme.

Les objectifs prioritaires sont déclinés au niveau de chacun des DOM :

- Guadeloupe
 - satisfaire la demande locale ;
 - favoriser la commercialisation des productions sur l'Union Européenne continentale (melon...) ;
 - pour la filière maraîchère : organiser collecte livraison - mise en marché ;
 - pour la filière ananas : développer la production en offrant de nouvelles variétés et élargir les débouchés ;
 - pour la filière fruitière : augmenter la production fruitière pour satisfaire les besoins locaux, notamment de la transformation ;
 - pour la filière igname : planifier la production et en améliorer la qualité. Diversification variétale concentrée sur des cultivars à forte valeur ajoutée.

- Guyane
 - organiser les filières (notamment collecte et livraison) ;
 - améliorer la qualité des produits ;
 - mettre en place des structures de mise en marché capables de répondre à la demande (G.M.S et collectivités) ;
 - développer des niches à l'exportation pour les agrumes et les ramboutans ;
 - inciter à augmenter les parts de marché des produits locaux dans la grande et moyenne distribution.
- Martinique
 - relancer les productions vivrières ;
 - relancer les productions prioritaires dont la tomate ;
 - améliorer la qualité des productions ;
 - favoriser la diversité des espèces fruitières cultivées et dynamiser la filière ananas de bouche pour le marché local ;
 - faciliter la conservation des cultures et pratiques traditionnelles pour un maintien de la biodiversité ;
 - venir en appui au transport des produits locaux.
- La Réunion
 - relancer la production de carottes et d'oignons, de pommes de terre et d'agrumes ;
 - favoriser la commercialisation des productions sur l'Union Européenne continentale (ananas, litchis...) ;
 - développer l'organisation des producteurs ;
 - venir en appui à la collecte et aux livraisons.

4.4.2.2 Objectifs opérationnels pour la filière des plantes aromatiques (vanille)

Stratégie globale

Les objectifs de cette filière sont :

- le maintien, voire le développement de la production de vanille, en raison de son impact direct sur le développement économique et social ;
- la professionnalisation des acteurs de la filière ;
- le soutien de la production de vanille face à la concurrence directe des autres pays producteurs dont les coûts de production (en particulier la main d'œuvre) sont très inférieurs à ceux pratiqués dans ces départements d'Outre-mer, dans un environnement économique régional et mondial spéculatif ;
- la préservation des sous-bois, la culture sous-bois représentant 80 % des superficies en production ;
- la réhabilitation des parcelles abandonnées.

Les objectifs prioritaires sont déclinés au niveau des deux DOM concernés :

▪ Guadeloupe

La production de la vanille est dans une phase de relance dont les objectifs principaux sont :

- l'augmentation de la production ;
- l'amélioration des techniques culturales ;
- le maintien du savoir-faire et le caractère patrimonial de la production ;

- l'organisation de la filière.
- La Réunion
 - labelliser la production de vanille sous IGP dans le but de faire reconnaître la qualité de ses produits face à la concurrence internationale ;
 - augmenter la production ;
 - diversifier les créneaux de commercialisation : produits élaborés et transformés, et export sur des niches haute qualité.

4.4.2.3 Objectifs opérationnels pour la filière plantes à parfum et médicinales

A la Réunion, la filière est aujourd'hui bien structurée, et la commercialisation de sa production sur des marchés de niche haut de gamme est assurée. Il convient donc de faire face au contexte climatique défavorable par des actions permettant de restaurer la confiance des producteurs :

- maintien de la production de géranium et de vétiver ;
- extension de la gamme de production de la filière plantes à parfum de La Réunion ;
- mise en place de nouvelles technologies d'extraction ;
- lancement d'un nouveau produit, l'hydrolat, notamment sur le marché local et national ;
- amélioration de la notoriété des produits ;

Pour les autres DOM

- accompagner l'émergence de productions de qualité, à haute valeur ajoutée, et la structuration de la filière.

4.4.2.4 Objectifs opérationnels pour la filière riz de Guyane

Il s'agit d'inciter au rétablissement d'une production de riz significative en Guyane. Quatre objectifs sont poursuivis :

- le développement de la production de riz en vue de satisfaire les besoins locaux et les marchés d'exportation ;
- le développement de l'activité et de l'emploi ;
- l'amélioration du taux d'auto-provisionnement alimentaire ;
- le développement de synergies entre les filières, notamment en matière d'alimentation animale pour l'élevage.

4.4.2.5 Objectifs opérationnels pour les filières végétales de Mayotte

Priorités pour le développement des filières végétales mahoraises :

- augmenter la production locale et sa mise en marché afin d'améliorer le taux de couverture ;
- assurer à chaque producteur un revenu équitable ;
- produire de la valeur ajoutée localement par la transformation des produits ;
- structurer les filières grâce à des organisations professionnelles pérennes ;
- développer des marchés de niche : ylang-ylang, vanille, plantes aromatiques, à parfum et médicinales (PAPAM).

Objectifs opérationnels des filières polyculture associée et maraichage

- accompagnement de toutes les catégories de producteurs participant à l'autosuffisance alimentaire dans des systèmes de production durables et respectueux de l'environnement ;

- incitation des exploitations agricoles à entrer dans des circuits de commercialisation formels ;
- développement de l'organisation des producteurs et la structuration des filières ;
- compensation des surcoûts de transport et de transformation liés à l'étroitesse du marché ;
- amélioration de la visibilité et de la qualité des productions.

Objectifs opérationnels de la filière vanille

- maintien des surfaces plantées en vanille ;
- soutien à la production d'une vanille de qualité ;
- soutien à la commercialisation à travers une structuration des acteurs de la filière et une compensation des surcoûts de transport et de transformation liés à l'étroitesse du marché.

Objectifs opérationnels de la filière ylang-ylang et autres PAPAM

- maintien des surfaces plantées en Ylang ;
- accompagnement de l'émergence d'une production de qualité, à haute valeur ajoutée ;
- structuration, organisation et développement de la commercialisation sur des marchés de niche locaux

4.4.3 Les modifications des actions en faveur des productions végétales de diversification du programme POSEI

2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la structuration : introduction de l'aide à la relance de la production structurée dans le cadre du projet interprofessionnel réunionnais. ▪ Aide à la commercialisation locale des productions locales : modification des conditions d'éligibilité et de certains taux d'aide : <ul style="list-style-type: none"> - ouverture de l'aide aux produits issus de certifications reconnues au titre de la certification environnementale en substitution des produits reconnus en agriculture raisonnée (évolution de la réglementation nationale en matière de qualification) - suppression de l'obligation d'agrément des acheteurs afin de faciliter la contractualisation avec les opérateurs minoration des taux d'aide pour les producteurs en phase d'adhésion des structures collectives, - baisse du taux unitaire pour les productions bio à la Réunion de 800 à 600. €/tonnes afin de favoriser d'autres dispositifs (réorientation budgétaire selon les priorités locales) ▪ Aide à la transformation : ajustement des produits éligibles. ▪ Aide à la commercialisation hors région de production : Ajout de la mangue et des fruits de la passion à la liste des produits éligibles pour la Réunion en lien avec les productions prioritaires définies localement et les débouchés commerciaux existants. ▪ Aide au transport : exclusion de la banane des Antilles des produits éligibles ; révision des montants d'aides pour la collecte. ▪ Aide à la production de semences et plants : revalorisation de certains montants (ail et oignon)
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des modifications dans la rédaction des objectifs et du descriptif des aides pour plus de clarté, sans incidence sur les modalités de mise en œuvre. ▪ Intégration de Mayotte dans le programme POSEI 2014 ▪ Réorganisation de la structure des aides du programme : <p>L'aide « soutien à la consommation par les collectivités » des actions d'accompagnement devient « aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration</p>

	<p>hors foyer » et est intégrée aux aides à la mise en marché ;</p> <p>Les aides « aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire » et « aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes aromatiques, à parfum et médicinales » sont regroupées dans une seule aide « aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, de plantes aromatiques, à parfum et médicinales » ;</p> <p>L'« aide à la commercialisation du riz hors de la Guyane » est intégrée à l'« aide à la commercialisation hors région de production ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Modifications des aides du programme : <p>Aide à la commercialisation locale des productions locales : condition d'éligibilité additionnelle relative à l'ajout des apporteurs en phase d'adhésion comme bénéficiaires du dispositif, majoration de l'aide pour les produits issus de l'agriculture raisonnée ;</p> <p>Aide au conditionnement : extension de l'aide aux filiales des OP qui assurent le conditionnement des produits des OP ;</p> <p>Aide à la production de semences et plants à la Réunion et à la Guadeloupe : extension de l'aide aux pépiniéristes ;</p> <p>Aide à la commercialisation hors région de production : valorisation du montant unitaire de l'aide pour les produits primaires transportés par avion (à compter du 07/03/2014), les litchis, les fruits de la passion, les mangues et les ananas de La Réunion et les melons de Guadeloupe et de Martinique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des indicateurs nationaux de la mesure
2013	<p>Des harmonisations de forme et modifications dans la rédaction des objectifs et du descriptif des aides pour plus de clarté, sans incidence sur les modalités de mise en œuvre.</p> <p>Concernant l'ensemble du descriptif de la mesure, la dénomination « horticole » est remplacée par « floricole ».</p> <p>L'aide à la production de riz irrigué est intégrée à la mesure en faveur des productions végétales de diversification. Elle faisait jusqu'à présent partie d'une mesure distincte (« céréales et oléo protéagineux en Guyane) qui n'existe plus en tant que tel dans le programme POSEI France 2013.</p> <p>Le soutien à la production rizicole est scindé en deux aides attribuées sur des bases distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première aide liée à un niveau de rendement minimal (production par unité de surface) à atteindre par les producteurs de riz irrigué ; - une seconde aide liée à la surface en culture du riz irrigué, mené dans des conditions normales de culture, sans contrainte de résultat en termes de rendement minimal. <p>Par ailleurs, l'aide initiale est assouplie en termes de résultat au champ, du fait de la faible disponibilité de produits de traitement des cultures.</p>
2012	<p>Des modifications dans la rédaction des objectifs et du descriptif des aides pour plus de clarté, sans incidence sur les modalités de mise en œuvre.</p> <p>L'« aide à la commercialisation sur le marché local des produits de diversification végétale » est étendue aux produits destinés à la transformation.</p> <p>L'« aide forfaitaire de soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités » est dorénavant un complément forfaitaire de 250 €/tonne intégré à l'« aide à la commercialisation ».</p> <p>L'« aide à la transformation » concerne tous les produits de la diversification végétale, la liste des produits éligibles étant établie par département. L'obligation d'un prix d'achat de référence est supprimée.</p> <p>L'« aide à la collecte des fruits et légumes et produits horticoles » devient « aide à la collecte des produits de diversification végétale ». Une modulation du montant de l'aide est introduite en</p>

	<p>Guyane en fonction de la distance parcourue, pour tenir compte de la taille importante du territoire.</p> <p>L'« aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP au distributeur final » devient « aide à la livraison des produits de diversification végétale au client local ». Les produits de l'horticulture sont dorénavant éligibles.</p> <p>L'« aide au transport inter-départements français d'Amérique (DFA) » devient « aide au transport régional des productions végétales de diversification ». L'éligibilité est étendue au transport aérien, et aux échanges des Antilles vers Saint-Martin, de Marie-Galante vers la Guadeloupe continentale, et entre la Guyane et les Antilles françaises. Le coût plus élevé du fret aérien est pris en compte dans un montant d'aide de 500 €/tonne au lieu de 100 €/tonne pour la voie maritime. Les produits éligibles sont tous les produits végétaux de diversification, frais et transformés.</p> <p>L'« aide à la production de semences à La Réunion » est versée dorénavant à la ferme semencière qui reverse aux producteurs avec lesquels elle a contractualisé. Les montants de l'aide ne sont plus liés au rendement mais à la tonne produite.</p> <p>L'« aide au conditionnement des produits de diversification végétale » est éligible dorénavant à l'ensemble des produits de la diversification végétale. La destination hors région de production est précisée vers l'Union Européenne continentale.</p> <p>L'« aide à la fabrication de produits élaborés à base de vanille noire » est étendue aux transformateurs, aux coopérative et aux préparateurs, et pas seulement aux groupements de producteurs.</p> <p>L'« aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques » est explicitement ouverte aux plantes à parfum, médicinales et aromatiques. Il est également indiqué que les plantes doivent avoir été récoltées dans le DOM où siège le transformateur.</p> <p>La mesure en faveur de la structuration de filières concerne l'ensemble des filières de diversification végétale.</p>
<p>2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales <ul style="list-style-type: none"> - Introduction d'une catégorie supplémentaire (D) pour les fruits et légumes issus de l'agriculture biologique. - Revalorisation des montants d'aide de chaque catégorie pour les fruits et légumes ▪ Aide à la transformation. Pour la Guyane : précision de l'éligibilité des structure agréées par la DAAF et d'une seule catégorie, la catégorie B, jusqu'en 2012 compris ▪ Actions d'accompagnement des filières <ul style="list-style-type: none"> - Extension de l'aide à la collecte aux filières horticoles. - Introduction d'une aide forfaitaire à la tonne pour le transport maritime entre DFA des F&L frais, épluchés ou congelés - Revalorisation du soutien à la consommation des F&L locaux par les collectivités et extension de l'aide au profit des F&L locaux transformés - Modification du mode de calcul de l'aide à la mise en place des politiques qualités pour mieux prendre en compte les différents coûts selon les démarches - Introduction d'une aide pour le conditionnement des F&L produits localement et destinés soit au marché local soit au marché de l'UE continentale. ▪ Suppression des actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion à l'exportation ▪ Majoration de l'aide au maintien des surfaces plantées à La Réunion et en Guadeloupe (vanille) ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire à La Réunion et en Guadeloupe. ▪ Aide à la culture de géranium et de vétiver : introduction du critère de rendement dans le calcul

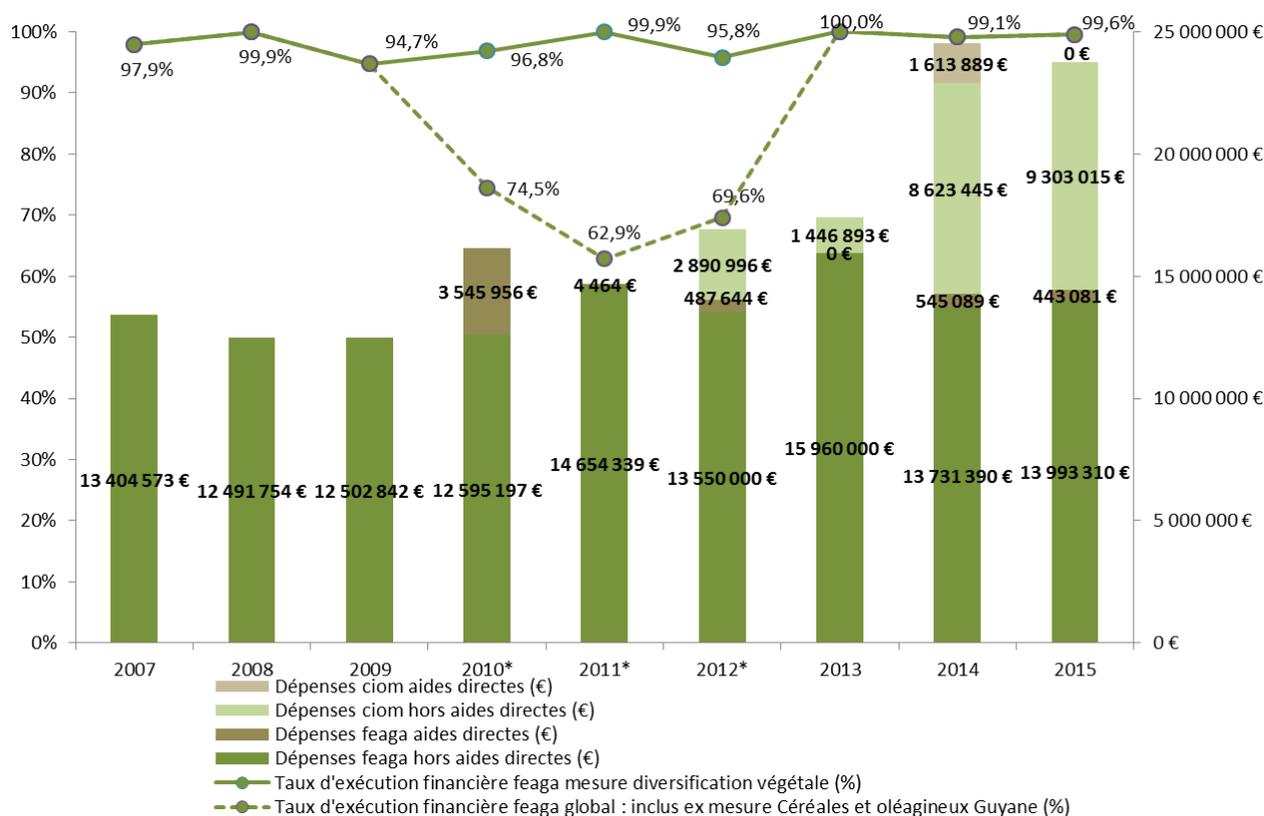
	<p>de l'aide et majoration de 1000 €/ha dans le cas d'une culture certifiée agriculture biologique ou en cours de conversion</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la fabrication de produits élaborés à partir de plantes médicinales et aromatiques, versée aux transformateurs de plantes aromatiques et médicinales agréés et partiellement reversée aux producteurs. ▪ Introduction d'une nouvelle aide à la structuration des filières de diversification végétale à destination des interprofessions, ou structures collectives à caractère interprofessionnel, octroyée pour la réalisation d'une ou plusieurs actions collectives éligibles.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales : seuls sont éligibles les producteurs adhérant à une structure agréée. Les producteurs individuels de fruits et légumes de Guyane ne sont plus éligibles à l'aide à partir de la campagne 2010. ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : <ul style="list-style-type: none"> - Aide au maintien des surfaces plantées en vanille : extension de l'aide à la Guadeloupe, en sus de La Réunion. - Aide à la production de géranium et de vétiver : suppression de l'obligation de conclure les contrats avant la date du 31 décembre de l'année (n-1), date limite qui n'est pas adaptée aux périodes de production agricole.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à la commercialisation des productions locales : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, le périmètre éligible (inclusion de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy), les bénéficiaires, les conditions d'éligibilité, les modalités des contrats de fournitures, les conditions d'agrément des opérateurs, les modalités d'application et de contrôle et le calendrier de mise en œuvre ; ▪ Aide à la transformation : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires, les contrats de fourniture, les conditions d'éligibilité et les indicateurs pour le suivi et l'évaluation ; ▪ Aide à la commercialisation hors région de production : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires et les conditions d'éligibilité ; ▪ Actions d'accompagnement des filières : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la collecte : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP, au distributeur final : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Soutien à la consommation des fruits et légumes par les collectivités : précision apportée sur les bénéficiaires ; - Aide à la mise en place des politiques de qualité : précision apportée sur l'objectif de l'aide, les démarches éligibles et la nature des bénéficiaires. ▪ Introduction de deux actions en faveur de la filière fruits tropicaux de La Réunion pour l'expédition vers l'Union européenne : <ul style="list-style-type: none"> - aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale ; - aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale. ▪ Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales : <ul style="list-style-type: none"> - aide à la production de vanille verte : adaptation de la date des contrats ; - aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : modification de l'objectif de l'action et du calendrier de mise en œuvre.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides à la commercialisation des productions locales : Introduction de la possibilité de dépôt de demandes semestrielles.

- Aides à la culture de géranium et de vétiver : l'aide est de 3 000 €/ha au cours des trois premières années (au lieu des deux premières années dans la version précédente) puis décroît de 20% par an pendant les deux années suivantes.
- Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à La Réunion : Cette aide est prolongée au moins pendant l'année 2008.

4.4.4 Bilan général de la mesure en faveur des productions végétales de diversification

DV1

Figure 9 - Exécution financière de la mesure en faveur des productions végétales de diversification de 2007 à 2015



Source : ODEADOM, ASP

Les données relatives à la production de riz irrigué en Guyane relevaient entre 2010 et 2012 de la mesure spécifique "céréales et oléagineux de Guyane" et ne sont prises en compte dans l'historique des montants payés de la mesure diversification végétale qu'à partir de 2013.

Pour l'année 2015 le budget FEAGA pour la mesure en faveur des productions végétales de diversification est de 14 500 000 €. Ce budget a été consommé à 99,6%, avec un montant FEAGA payé de 14 436 390 €. Un complément national a par ailleurs été mobilisé à hauteur de 9 303 015 €. Les montants payés totaux atteignent donc 23 739 405 €, en diminution de -3,2% par rapport à 2014. Sur la période 2007-2015, ces montants connaissent une progression tendancielle de +8,7 par an en moyenne.

Tableau 17 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Tous DOM

TOUS DOM	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2014-2015
Aide à la structuration des filières	325 273	1,4%	28,4%
Aide à la commercialisation locale des productions locales	12 724 731	53,6%	-3,7%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	1 730 634	7,3%	6,6%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	233 621	1,0%	9,0%
Aide à la commercialisation hors région de production	3 836 400	16,2%	8,7%
Aides d'accompagnement des filières	3 253 687	13,7%	23,0%
Aides spécifiques à la filière plantes aromatiques à parfum et médicinales	517 420	2,2%	19,4%
Production de riz irrigué de Guyane	443 081	1,9%	-18,7%
Aides en faveur des productions végétales de Mayotte	674 559	2,8%	10,7%
Total des aides payées	23 739 405	100,0%	3,4%
Montants payés hors Mayotte et production de riz (€)	22 621 766	95,3%	3,2%

Sources : ODEADOM, ASP

L'aide à la commercialisation locale des productions locales qui est reversée aux producteurs constitue 53,6% du montant total de l'aide et est en diminution par rapport à 2014 (-3,7%).

Les aides à la commercialisation (hors région de production) et à la transformation, qui sont versées aux opérateurs (importateurs et transformateurs), représentent respectivement 16,2% et 7,3% du total et permettent d'augmenter sensiblement les débouchés de quelques productions locales. Ces aides sont en progression en 2015, de 8,7% pour la commercialisation hors région et de 6,6% pour la transformation.

Les aides d'accompagnement des filières en hausse de 23,0% représentent 13,7% des montants versés. Les aides à la structuration, comptent pour 1,4% du montant total et sont progression de 28,4% par rapport à 2014.

L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer représente 1,0% du montant total et progresse de 9,0% par rapport à 2014.

Les aides en faveur des productions des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, initialement destinées à La Réunion, ouvertes depuis 2011 à la Guadeloupe, représentent 2,2% du total et sont en hausse de 19,4%.

Tableau 18 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification par DOM

TOUS DOM	Montant payé (€)	Répartition par DOM	Evolution 2014-2015
Guadeloupe	5 842 129	24,6%	4,3%
Guyane	539 855	2,3%	-26,4%
Martinique	4 476 734	18,9%	22,6%
La Réunion	12 206 128	51,4%	-2,1%
Mayotte	674 559	2,8%	-67,3%
Total des aides payées	23 739 405	100%	-3,2%

Sources : ODEADOM, ASP

Le montant total des aides payées est en hausse en Guadeloupe (+4,3%), en Martinique (+22,6%) et en baisse en Guyane (-26,4%) et à Mayotte (-67,3%).

4.4.5 Bilan des actions en faveur des productions végétales de diversification par DOM

4.4.5.1 Bilan des actions en faveur des productions végétales de diversification de la Guadeloupe

DV3

DV4

Tableau 19 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guadeloupe

GUADELOUPE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2014-2015
Aide à la structuration des filières	43 242	0,7%	-15,9%
Aide à la commercialisation locale des productions locales	3 704 148	63,4%	11,2%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	99 930	1,7%	10,1%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	65 593	1,1%	-12,3%
Aide à la commercialisation hors région de production	929 354	15,9%	-19,9%
Aides d'accompagnement des filières	987 090	16,9%	13,1%
Aides spécifique à la filière PAPAM	12 771	0,2%	-33,8%
Total des aides payées	5 842 129	100%	4,3%

Sources : ODEADOM, ASP

La Guadeloupe a connu entre mi-avril et mi-août 2015 un épisode de sécheresse qui a impacté tous les secteurs agricoles et particulièrement le secteur maraîcher. L'effet de la sécheresse a conduit à une baisse de production, qui a été compensée seulement partiellement par les importations.

La production de fruits et légumes est estimée en 2015 (DAAF Guadeloupe) à 29 497 tonnes hors banane (-18,8% par rapport à 2014), dont 24 849 tonnes de légumes (-22,7%) et 4 648 tonnes de fruits (+11,3%). Les importations de fruits et légumes locaux (hors banane) sont chiffrées par les services des Douanes à hauteur de 13 982 tonnes, et les exportations à 2 190 tonnes. Le marché local est estimé à 41 289 tonnes. Le taux de couverture du marché local en fruits et légumes locaux est en forte diminution à 71%, 60% pour les légumes (84% en 2014), 11% pour les fruits locaux (46% en 2014).

Malgré des productions en baisse, le montant total des aides versées au titre de la diversification végétale de Guadeloupe s'élève en 2015 à 5 842 129 €, soit une progression de 4,3% par rapport à 2014. Ce niveau est le plus élevé sur la période 2007-2015 qui connaît une évolution tendancielle de +7,3% par an en moyenne. Ce montant inclus des paiements au titre des circonstances exceptionnelles liés à la sécheresse.

L'interprofession IGUAFLHOR a renouvelé sa gouvernance (président et Conseil d'administration) venant ainsi conforter la structuration de la filière. Mais la mise en œuvre des nouvelles actions n'a pas d'effet budgétaire sur les aides à la structuration des filières puisqu'en baisse pour la deuxième année consécutive (-15,9% en 2015).

La Guadeloupe compte 4 organisations de producteurs reconnues bénéficiaires du POSEI en 2015 : la SICA Caribéenne de Fruits et Légumes SICACFEL (Saint-François), reconnue organisation de producteurs au 1^{er} janvier 2014, Caraïbes Melonniers (Le Moule), la SICAPAG (Petit-Bourg), et la SICA des Alizés (Basse-Terre). Ces O.P. regroupent 127 producteurs, nombre stable depuis 2014. L'évolution tendancielle du nombre des producteurs sur la période 2007-2015 est positive à +5,1% par an en moyenne.

L'aide à la commercialisation locale des productions locales qui progresse de 11,2% par rapport à 2014, représente 63,4% du montant total des aides versées au titre de la mesure diversification

végétale de Guadeloupe en 2015. Le montant versé s'élève à 3 704 148 € et concerne un tonnage aidé en baisse de -5,5% à 9 281 tonnes. La progression des montants malgré des quantités aidées en baisse s'explique par le versement d'aides au titre des circonstances exceptionnelles à hauteur de 479 389 €. L'activation des circonstances exceptionnelles fait suite à l'épisode de sécheresse exceptionnelle du 20 avril entraînant des pertes de productions.

Le tonnage aidé destiné à la transformation, continue d'augmenter depuis 2009 mais reste marginal par rapport au niveau du tonnage de 2007. Il y a néanmoins un nouveau transformateur depuis 2014 portant à 2 le nombre de transformateurs bénéficiaires. Ce tonnage a atteint 246 tonnes en 2015, soit une progression de 11% par rapport à 2014. Les aides versées, augmentent également de 10,1% atteignant 99 930 €.

L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer diminue de -12,3% en valeur à 65 593 tonnes, pour 262 tonnes aidées (-12,4%).

L'aide à la commercialisation hors région de production (929 354 €) est en baisse entre 2014 et 2015 de -19,9%. Les tonnages aidés diminuent de -26,5% à 1 724 tonnes. Cette aide représente en 2015 15,9% des montants versés pour l'ensemble de la mesure en Guadeloupe.

Globalement les actions d'accompagnement des filières (aides au transport, au conditionnement et à la mise en place de politiques de qualité) sont en progression entre 2014 et 2015 de +13,1%.

- L'aide au transport diminue de -34,0% à 299 999 € pour 16 045 tonnes aidées (-11,8%).
- L'aide au conditionnement progresse de 64,5% à 639 637 €.
- L'aide à la mise en place de politiques de qualité a été versée à hauteur de 21 863 €, montant en baisse de -24,8% par rapport à 2014.

Concernant les aides spécifiques à la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales, seules l'aide à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire, de plantes aromatiques, à parfum et médicinales a été sollicitée. 12 771 € ont ainsi été versés, soit -33,8% de moins qu'en 2014 pour 798 kg aidés (-33,8%). La filière est peu organisée, les producteurs en petit nombre réussissant à commercialiser en circuit court leur production. Le montant de cette aide reste limité au sein de la mesure diversification végétale (0,2% du montant total)

DV5
DV6

4.4.5.2 Bilan des actions en faveur des productions végétales de diversification de la Guyane

Tableau 20 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Guyane

GUYANE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2014-2015
Aide à la structuration des filières	20 938	3,9%	-79,6%
Aide à la commercialisation des productions locales	46 304	8,6%	-25,3%
Aide à la transformation	15 096	2,8%	108,9%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	0	0,0%	na
Aide à la commercialisation hors région de production	14 437	2,7%	0,8%
Actions d'accompagnement des filières	0	0,0%	na
Total des aides payées (hors riz)	96 774	17,9%	-48,5%
Aide à la production de riz irrigué	443 081	82,1%	-18,7%
Total des aides payées	539 855	100,0%	-26,4%

Sources : ODEADOM, ASP

Les aides totales versées hors riz s'élève à 96 774 € et diminuent de 48,54%. L'essentiel de cette diminution est à imputer à l'aide à la structuration de filière (-79,6%) et dans une moindre mesure à l'aide à la commercialisation des productions locales (-25,3%).

Le tonnage aidé de 132 tonnes dans le cadre de la commercialisation locale baisse de 39,0% à en 2015. Le tonnage aidé destiné à la transformation est en revanche en forte progression de 113,5% et représente 62 tonnes. Un seul transformateur est bénéficiaire de cette aide, Délices de Guyane. L'aide à la commercialisation hors région de production concerne seulement les produits transformés.

Pour la troisième année consécutive, la Guyane mobilise une aide à la structuration de la filière, mais en forte baisse par rapport à 2014 (-79,6%). Le montant de l'aide correspond à un montant de 20 938 €, soit 21,6% du total du montant payé en faveur des productions végétales de diversification guyanaises (hors riz). La faible mobilisation de cette aide est liée au changement de gouvernance de cette structure.

La filière n'est pour l'instant pas assez structurée pour organiser collectivement le transport, la collecte et le conditionnement des fruits et légumes à destination de la transformation, de la distribution ou de l'exportation, et bénéficier des aides correspondantes.

Depuis 2010, la filière est en grande difficulté, avec notamment le phénomène d'érosion marine et un nombre limité de matières actives phytosanitaires homologuées. En 2011, la tentative de reprise de la production a été freinée par des difficultés administratives. L'année suivante, l'activité a été quasi inexistante. Concernant 2013, une nouvelle société a été créée et a mis près de 1000 ha en culture. Cependant, compte-tenu des semis tardifs, aucune demande d'aide à la production de riz n'a été déposée au titre de 2013. En 2014, 545 089 € d'aides à la production de riz irrigué ont été versées, et la production a atteint 646t pour une surface cultivée de 870 hectares. En 2015 les aides versés s'élèvent à 443 081 € (-26,4%) pour une production qui atteint 884 tonnes (+36,8%). L'aide à la production de riz irrigué représente 82,1% des aides versées pour la diversification des productions végétales de Guyane.

4.4.5.3 Bilan des actions en faveur des productions végétales de diversification de la Martinique DV7 DV8

Tableau 21 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution – Martinique

MARTINIQUE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2014-2015
Aide à la structuration des filières	61 875	1,4%	77,4%
Aide à la commercialisation locale des productions locales	2 444 119	54,6%	5,9%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	667 650	14,9%	14,3%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	10 537	0,2%	37,7%
Aide à la commercialisation hors région de production	789 377	17,6%	89,1%
Aides d'accompagnement des filières	503 176	11,2%	67,4%
Total des aides payées	4 476 734	100,0%	22,6%

Source : ODEADOM

Une structure interprofessionnelle, l'IMALFLHOR (Interprofession martiniquaise des fruits, légumes et produits horticoles) a été créée en 2010 afin de soutenir la production locale et d'en assurer le développement.

La filière des fruits et légumes est organisée autour de 8 organisations de producteurs et compte un nombre d'adhérent en forte diminution :

- 3 groupements de producteurs pré-reconnus (la SICA Château Gaillard créée fin 2011, et les SICA Fond Saint-Jacques et SICA La Saladière) qui regroupent 58 adhérents.
- 6 organisations de producteurs reconnues (Caraïbes Melonniers (Antilles), la SCA Ananas Martinique, le GIE MHM, la SCA des Vergers et Jardins Tropicaux, et l'Association Caraïbes Exotiques et la Coopérative Horticole de Martinique (CHM) nouvelle organisation de producteur reconnue fin 2015) regroupent 168 adhérents.

La production locale de fruits et légumes frais qui s'élevait en 2014 à 15 039 tonnes, ne permet de couvrir que 38,5% de la consommation totale (39 109 tonnes). L'offre de produits locaux reste limitée en termes de diversité, de quantité et de qualité et ne permet pas un approvisionnement régulier de la grande distribution. Les importations s'élevaient à 24 070 tonnes en 2014.

L'année 2015 est la deuxième année consécutive de conditions climatiques favorables après l'année 2013 impactée par les effets de la tempête Chantal.

Les aides versées pour la diversification végétale de Martinique se montent à 4 476 734 € en 2015, en progression de +22,6% par rapport à 2014.

L'aide à la commercialisation sur le marché local des productions locales, reste la principale aide de la mesure (54,6% des paiements). Les tonnages aidés sont à 6 946 tonnes en hausse de +8,8% par rapport à 2014, et le montant de l'aide est en progression de +5,9%.

L'aide à la transformation est en hausse de +14,3% par rapport à 2014 et représente 14,9% des aides totales versées. Elle correspond à 1 542 tonnes aidées, soit une progression de +14,2% par rapport à l'année précédente.

L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer augmente de 37,7% et retrouve un niveau proche de 2013 à 10 537 €, avec 42 tonnes aidées (+37,2%).

Le montant global des aides à la commercialisation hors région de production est en forte hausse pour la seconde année consécutive (+89,1%) et représente 17,6% des aides totales. Le tonnage aidé progresse de +48,2% par rapport à 2014.

Les actions d'accompagnement des filières qui représentent 11,2% des aides versées, sont en hausse de 67,4% en 2015. L'aide au conditionnement est en progression de 192,2% à 324 231 € et concerne 5 bénéficiaires, alors que l'aide au transport et à la collecte diminue de 5,7% à 178 945 €, pour un tonnage en hausse de 23,3%. L'aide à la mise en place des politiques de qualité n'est plus sollicitée depuis 2011.

Enfin l'aide à la structuration des filières augmente de 77,4% à 61 875 € après une année 2014 où elle avait réalisé peu d'action en raison des difficultés de gouvernance rencontrées par l'interprofession IMAFLHOR.

4.4.5.4 Bilan des actions en faveur des productions végétales de diversification de La Réunion

DV9
DV10

Tableau 22 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) et leur évolution, La Réunion

LA REUNION	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2014-2015
Aide à la structuration des filières	199 218	1,6%	208,9%
Aide à la commercialisation locale des productions locales	6 530 160	53,5%	-13,1%
Aide à la transformation (fruits et légumes)	947 958	7,8%	0,7%
Aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer	157 490	1,3%	20,3%
Aide à la commercialisation hors région de production	2 103 232	17,2%	8,7%
Aides d'accompagnement des filières	1 763 421	14,4%	19,9%
Aides spécifique à la filière PAPAM	504 649	4,1%	21,9%
Total des aides payées	12 206 128	100,0%	-2,1%

Source : ODEADOM

Selon les données provisoires de l'IEDOM de La Réunion, la production globale en fruits, légumes et tubercules a atteint 128,8 millions d'euros en 2015, en légère baisse (-0,5%) par rapport à 2014.

La culture légumière, concentrée sur les légumes frais, tient une place stratégique pour l'autosuffisance alimentaire de l'île. La surface agricole dédiée à cette culture est plutôt stable depuis 2010, avec 2 400 ha en 2014 (SAA).

En 2015, la production permet de couvrir 73% des besoins du marché local, tandis que les importations de légumes frais sont en progression de 12,8% à 25 318 tonnes.

Les cultures fruitières occupent près de 7% de la SAU, soit 2 900 ha. La production locale de fruits qui se compose de plus de 40 espèces différentes, couvre 69% du marché local. En 2015 les importations de fruits frais s'élèvent à 19 097 tonnes, soit une diminution de -4,8% par rapport à 2014. Les exportations sont également en hausse (+4,4%) avec 2 762 tonnes, grâce à l'ananas.

Les aides versées en 2015 pour la diversification végétale à La Réunion s'élèvent à 12 206 128 €, et sont en baisse de -2,1% par rapport à 2014. Les tonnages aidés sont en augmentation en 2015.

Entre 2014 et 2015, le montant de l'aide à la commercialisation locale a diminué de -13,91%. Le tonnage aidé est dans le même temps en hausse de +18,7% atteignant 20 821 tonnes. L'aide à la commercialisation locale représente 53,5% du total des aides payées à La Réunion au titre de la mesure en faveur de la diversification végétale.

L'aide à la structuration des filières a augmenté de +208,9% entre 2014 et 2015 passant à 199 218 €, il représente seulement 1,6% du volume total des aides. Cette augmentation est liée à la mise en place de l'aide à la relance de la production structurée qui représente 71 % de l'aide à la structuration.

La Réunion compte en 2015, 9 structures organisées reconnues : Association les Vergers de l'Ouest, SCA Vivéa, SICA Terre Réunionnaise, Anafruit, SCA Terre Bourbon, SCA Fruits de La Réunion, SCA Ananas Réunion, et reconnues depuis le 1^{er} janvier 2014 SCA Myresi et SCA fruits et légumes de Bourbon.

Le nombre d'adhérents est stable à 447 producteurs depuis 2014.

L'aide à la transformation montre une faible augmentation de +0,7%, pour un tonnage aidé en hausse de +1,8% atteignant 2 821 tonnes.

L'aide complémentaire de soutien à la consommation locale dans le cadre de la restauration hors foyer d'un montant de 157 490 € progresse de +20,3% pour 630 tonnes aidées (+8,7%).

L'aide à la commercialisation hors région de production s'élève à 2 103 232 € (+8,7% par rapport à 2014) et représente 17,2% des paiements totaux. Le tonnage aidé connaît une augmentation à peu près équivalente de +8,4% à 2 716 tonnes.

Les actions d'accompagnement progressent de +19,9% en 2015 :

- L'aide au transport et à la collecte diminue de -11,5% et concerne 29 978 tonnes (+16,7%). Le montant unitaire de l'aide a fortement diminué (-24%).
- L'aide au conditionnement augmente de +43,4%.
- L'aide à la mise en place de politiques sur la qualité progresse de +6,9%.
- Enfin, l'aide à la production de semences et plants qui est une spécificité de La Réunion, progresse de +105,1% mais avec une baisse du tonnage avec 7 917 tonnes aidées (-22,7%).

Enfin, les aides spécifiques à la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont globalement en hausse (+21,9%) en 2015. Cette progression ne concerne pas l'ensemble des aides :

- L'aide à la production de vanille verte est en baisse de -0,8% pour les montants payés et -4,3% pour les quantités aidées (14 721 Kg).
- Les montants versés pour l'aide au maintien des surfaces plantées en vanille verte progressent de +4,0% et les surfaces aidées de +5,3% à 178 ha.
- Les montants payés pour l'aide à la production des PAPAM diminuent de -5,3%. Les surfaces aidées baissent de -23,0% à 28 ha.
- Les aides versées à la transformation et à la fabrication de produits élaborés à partir de vanille noire et de PAPAM progressent de (+132,5%), avec des quantités aidées en hausse de 106,6% à 1 992 Kg.

La filière vanille regroupe plus d'une centaine de producteurs et s'organise au travers de plusieurs coopératives, préparateurs ou transformateurs (SCA Provanille, La Vanilleraie, Royal Bourbon Industries) qui assurent la transformation de la vanille et sa commercialisation. La production est répartie sur les communes de Sainte-Rose et de Saint-Philippe.

La production de géranium et des autres huiles (vétiver, baie rose, ...) est regroupée dans la Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (CAHEB), créée afin d'organiser les conditions de production. Elle regroupe la quasi-totalité des producteurs et assure l'encadrement technique, la collecte des produits et leur commercialisation sur les marchés extérieurs.

4.4.5.5 Bilan des actions en faveur des productions végétales de diversification de Mayotte

DV11
DV12

Tableau 23 – Montant des aides 2015 en faveur des productions végétales de diversification (en €) à Mayotte

MAYOTTE	Montant payé	Répartition par aides	Evolution 2014-2015
Aide à la production des filières végétales	0	0,0%	-100,0%
Aide à la fabrication des produits des filières végétales	660 845	98,0%	47,1%
Aide à la commercialisation des produits des filières végétales	13 715	2,0%	na
TOTAL des aides payées	674 559	100,0%	-67,3%

Sources : ASP, ODEADOM

Les productions de diversification végétale constituent les seules cultures de Mayotte, et relèvent pour l'essentiel de la production vivrière et familiale. Plus de 2 770 agriculteurs sont recensés au centre de formalités des entreprises relevant de la Chambre d'agriculture. La DAAF fait état de 900 exploitations agricoles en 2010 qui occupent une superficie totale de 4 700 hectares. Dans son memento agricole de 2015, Agreste Mayotte identifie une SAU de 7 092 hectares dont 3 664 ha dédiés aux légumes, 2 167 aux tubercules et 1 026 aux cultures fruitières, la répartition des surfaces par culture étant rendue délicate par les pratiques traditionnelles de cultures associées.

La production commercialisée est pour l'essentiel, les surplus de la production domestique.

La structuration de la production est néanmoins à l'œuvre avec l'émergence de coopératives ou associations de producteurs. La Coopérative des agriculteurs du centre (COOPAC) qui regroupe une trentaine d'agriculteurs est citée en exemple (source IEDOM).

Les cultures des plantes aromatiques et à parfum occupent une surface relativement faible (173 ha) mais génèrent une activité de transformation autour de la vanille et surtout de l'ylang-ylang.

L'aide à la production des filières végétales n'a pas été versée pour la campagne 2015.

Les montants de l'aide à la fabrication des produits des filières végétales s'élèvent à 660 845 € (+47,1%), versés à 2 bénéficiaires pour 4 120 tonnes de produits transformés. La plus grande partie de l'aide est consacrée à la fabrication d'aliments prêts à l'emploi pour animaux d'élevage.

L'aide à la commercialisation des produits des filières végétales a été versée pour la première année, à hauteur de 13 715 € pour 58 tonnes aidées.

4.5 Mesure 5 – Actions en faveur des productions animales

4.5.1 Objectifs et actions

4.5.1.1 Tous DOM hors Mayotte

La situation d'insularité des DOM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion) ou d'isolement (Guyane) pèse sur la sécurité des approvisionnements des produits alimentaires et tout particulièrement des viandes et du lait. Actuellement, quelles que soient les filières et les départements, les productions animales locales représentent moins de 50 % du marché local. La stratégie globale vise donc à améliorer l'auto-alimentation locale tout en développant l'emploi.

Par conséquent, l'objectif premier consiste à améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité, en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Les objectifs opérationnels sont donc les suivants :

- augmentation de la production ;
- amélioration des performances des éleveurs ;
- amélioration de la structuration des filières ;
- développement de l'emploi direct et induit.

Pour répondre aux objectifs opérationnels du programme en faveur des productions animales, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- primes animales aux éleveurs de ruminants qui sont destinées à l'ensemble des éleveurs, qu'ils soient adhérents d'un groupement de producteurs ou non ;
- programmes globaux de soutien aux différentes filières animales pilotés par les interprofessions là où elles existent : les aides prévues par ces programmes sont destinées aux éleveurs adhérents du secteur organisé afin de développer et renforcer la structuration des filières autour d'un objectif commun de développement de la production locale ;
- aides à l'importation d'animaux reproducteurs pour accompagner le développement des cheptels locaux en compensant une partie du coût d'acheminement des animaux reproducteurs vers les DOM.

4.5.1.2 Actions en faveur des productions animales de Mayotte

Cinq priorités sont définies globalement pour les filières animales :

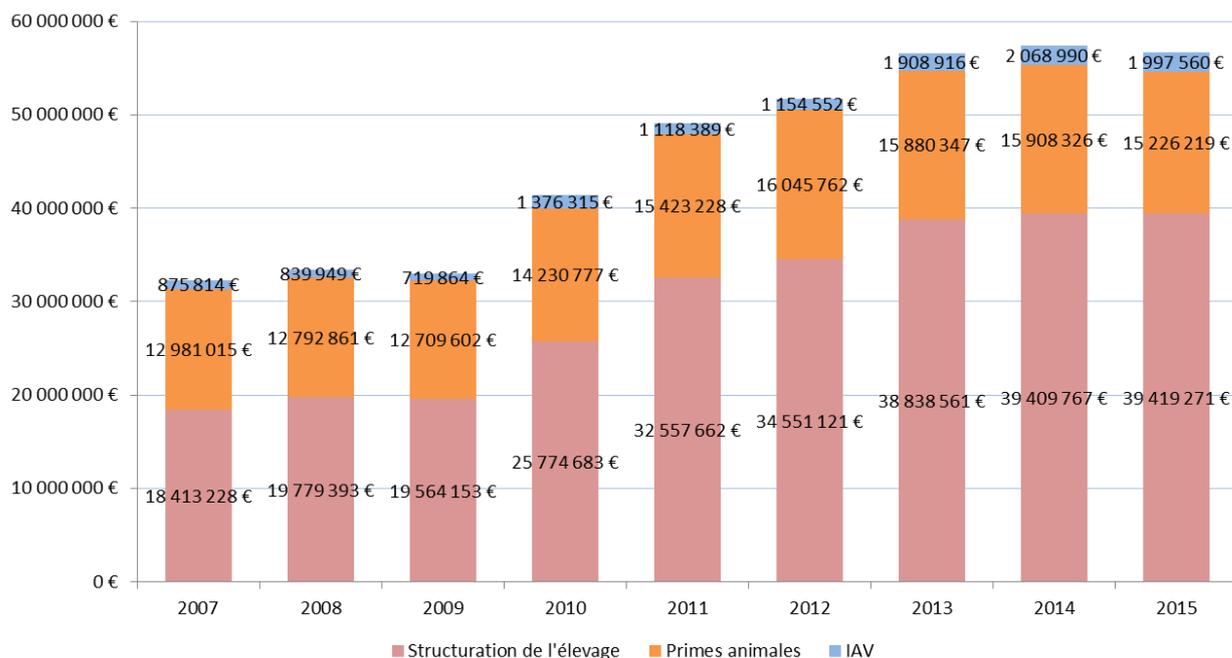
- Augmenter la production locale et sa mise en marché afin d'améliorer le taux de couverture ;
- Assurer à chaque producteur un revenu équitable ;
- Produire de la valeur ajoutée localement par la transformation des produits ;
- Structurer les filières grâce à des organisations professionnelles pérennes ;
- Développer des marchés de niche.

Outre l'action relative aux importations d'animaux vivants commune à tous les DOM, Mayotte dispose de trois actions en faveur des productions animales qui lui sont spécifiques :

- Aide à la production des filières animales de Mayotte ;
- Aide à la fabrication des produits des filières animales de Mayotte ;
- Aide à la commercialisation des produits des filières animales de Mayotte.

4.5.2 Exécution financière globale de la mesure en faveur des production animales

Figure 10 - Exécution financière globale de la mesure en faveur des productions animales de 2007 à 2015



Sources : ODEADOM, ASP

Le montant total payé pour la mesure en faveur des productions animales en 2015 s'élève à 56 643 050 €, en baisse de -1,3% par rapport à 2014. Sur l'ensemble de la période 2007-2015, ce montant connaît une progression tendancielle annuelle moyenne de +9,5%.

En 2015, 69,6% du montant total versé concerne la structuration de l'élevage, 26,9% les primes animales et 3,5% l'importation d'animaux vivants (IAV).

4.5.3 Primes animales aux éleveurs de ruminants

4.5.3.1 Description de l'action

Cette action se compose de 3 aides directes au sens du règlement (CE) n° 1307/2013 du Conseil.

L'organisme payeur de cette action est l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Les bénéficiaires de cette action sont les éleveurs détenteurs de ruminants respectant les conditions d'attribution, et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Les primes animales regroupent trois aides :

- L'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), avec une prime de base et un complément par veau ;
- La prime à l'abattage (PAB), avec une prime de base et un complément gros bovins ;
- La prime aux petits ruminants (PPR).

4.5.3.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à l'action « Primes animales aux éleveurs de ruminants », tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

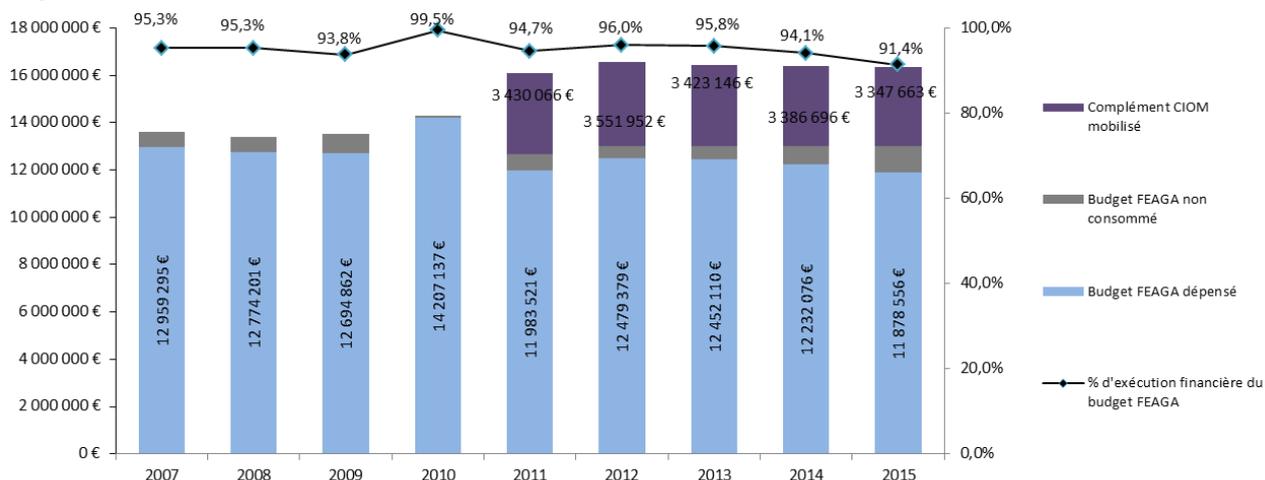
- Le développement quantitatif et qualitatif de la production de viande bovine, ovine et caprine ;
- L'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

4.5.3.3 Les modifications de l'action primes animales du programme POSEI

2015	Aucune modification
2014	Révision des indicateurs nationaux de la mesure
2013	Regroupement des actions en faveur des productions animales au sein d'une même mesure. Harmonisations de forme.
2012	Harmonisation de la rédaction du programme sans incidence sur la mise en œuvre.
2011	Revalorisation du complément veau ADMCA de 100 à 200 €.
2010	Prime aux petits ruminants (PPR – aide directe aux éleveurs) : Augmentation du montant unitaire de l'aide par animal admissible de 20%, à 34 € par animal, afin de rechercher un effet de levier sur la production.
2009 ponctuelles	Versement d'une avance à compter du 16 octobre pour les mesures « Primes animales » et « Banane ». Dans un contexte de prix agricoles bas et de coûts de production élevés, de nombreuses exploitations agricoles rencontrent des difficultés financières. Dans les DOM, la situation est de plus aggravée par l'impact d'aléas climatiques périodiques. Face à cette situation dégradée, la Commission, par le Règlement (CE) n° 691/2009 du 30 juillet 2009, a autorisé les États membres, à compter du 16 octobre 2009, à verser des avances atteignant jusqu'à 70% des paiements prévus au titre des demandes effectuées en 2009 pour certains régimes de soutien incluant les aides directes versées dans le cadre du programme POSEI France (mesures « Banane » et « Primes animales »). Ceci représente, pour l'année 2009, une dérogation aux dispositions du Règlement (CE) n° 73/2009 de la Commission qui prévoit que les paiements au titre des régimes de soutien doivent être effectués, au titre d'une année (N), au cours de la période allant du 1er décembre (N) au 30 juin (N+1).

4.5.3.4 Bilan quantitatif et financier global de l'action « Primes animales »

Figure 11 – Exécution financière de l'action Primes animales aux éleveurs de ruminants de 2007 à 2015



Source : ASP – Les données 2011, 2012, 2013 et 2014 ont été mise à jour en 2016

PA1

En 2008 et 2009, un stabilisateur a été appliqué après estimation prévisionnelle du montant total d'aides à payer à partir des données statistiques sur les bovins de la BDNI (base de données nationale d'identification), mais l'importance des stabilisateurs avait été surévaluée, entraînant une sous-consommation de l'enveloppe budgétaire.

L'année 2011 a marqué une rupture avec le doublement du montant unitaire pour le complément veau de l'Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA), accompagné de la mise à disposition de crédits nationaux complémentaires aux crédits FEAGA. Depuis 2011, le complément veau de l'ADMCA est payé sur crédits nationaux.

En 2013 et 2014 la discipline financière a été appliquée, conformément aux règles en vigueur. Il est précisé que le montant versé sur l'exercice FEAGA 2015 au titre du remboursement de la discipline financière relative à l'année 2013 pour les bénéficiaires des primes animales représente 0,23 M€. Ce montant est donné à seul titre informatif mais n'est pas comptabilisé dans les montants payés dans le cadre de la fiche financière POSEI.

En 2015, le **montant total** versé dans le cadre des primes animales atteint 15 226 219 €, soit -2,5% de moins par rapport à l'année précédente. Le **complément national** a été mobilisé à hauteur de 3 347 663 € pour 2015, correspondant au paiement du complément veau de l'ADMCA.

L'allocation budgétaire **FEAGA** de 13 000 000 €, identique depuis 2012, a été consommée à 91,4%, soit dans une proportion moindre que l'année précédente (94,1%).

Tableau 24 – Montants (en €) des primes animales tous DOM en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014

Tous DOM	Montants versés (€) en 2015	% par aides	Evolution 2014-2015 (1 an)
Total	15 226 219	100,0%	-1,6%
ADMCA	12 524 863	82,3%	-0,6%
PAB	2 283 282	15,0%	-5,9%
PPR	418 073	2,7%	-7,2%

Source : ASP

PA2

Les montants versés pour l'ADMCA (Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant) ont atteint 12 524 863 €, en diminution de -4,5% par rapport à 2014. Le poids relatif de cette aide est

stable à 82,3% des primes animales. Le nombre de têtes primées (55 511) diminue de -1,3%, alors que le nombre de bénéficiaires augmente de +2,8% (2 716).

Pour la **PAB** (Prime à l'abattage), le montant total payé en 2015 atteint 2 283 282 €, en diminution de -4,4%. Son poids relatif dans le total est stable à 15,0%. La PAB a concerné 18 315 têtes primées (-6,9%) et 1 599 bénéficiaires (-33,5%).

Les montants payés au titre de la **PPR** (Prime aux Petits Ruminants), 418 073 €, sont en hausse de +2,5% en 2015 par rapport à 2014, avec un poids relatif de 2,7% des montants versés dans le cadre des primes animales. 12 489 têtes ont ainsi été primées en 2015 (-1,8%) auprès de 248 bénéficiaires (-32,2%).

Globalement, les évolutions tendanciennes 2007-2015 sont à la hausse que ce soit concernant les montants versés (sauf pour la composante veau de la PAB), les nombres de têtes primées ou de bénéficiaires.

4.5.3.5 Bilan de l'action « Primes animales » par DOM

Les montants versés diminuent dans tous les DOM, mais de manière plus marquée en Guadeloupe et en Guyane.

Tableau 25 – Répartition par DOM et évolution des montants payés pour l'action « primes animales » en 2015

	Montants versés (€) en 2015	% par DOM	Evolution 2014-2015 (1 an)
Guadeloupe	4 978 669	32,7%	-6,3%
Guyane	2 681 287	17,6%	-6,9%
Martinique	2 914 209	19,1%	-1,8%
La Réunion	4 652 054	30,6%	-2,0%
Tous DOM	15 226 219	100,0%	-1,6%

Source : ASP

Guadeloupe

PA3

En Guadeloupe les montants versés en 2015 baissent de -6,3% et représentent 32,7% des primes animales (moins 1 point par rapport à 2014). L'évolution tendancielle révèle une augmentation annuelle moyenne de ces montants de 3,2% sur la période 2007-2015.

Tableau 26 – Montants (en €) des primes animales en Guadeloupe en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014

Guadeloupe	Montants versés (€) en 2015	% par aides	Evolution 2014-2015 (1 an)
Total	4 978 669	100,0%	-6,3%
ADMCA	4 433 394	89,0%	-5,9%
PAB	483 013	9,7%	-7,5%
PPR	62 261	1,3%	-25,4%

Source : ASP

Par rapport à 2014, ces aides ont vu leurs montants versés décroître de : -5,9% pour l'ADMCA, -7,5% pour la PAB et -25,4% pour la PPR. L'ADMCA regroupe 89,0% des aides versées, la PAB 9,7% et la PPR 1,3%.

Du point de vue des réalisations, le nombre de têtes primées a globalement diminué de -8,3% à 24 567. Le nombre de tête est en baisse pour les trois primes animales.

Le nombre de bénéficiaires augmente pour l'ADMCA (+39, soit +2,2%) et la PAB (+24, soit +2,8%) et diminue pour la PPR (-11, soit -19,3%).

Guyane

PA4

En 2015, les aides versées à la Guyane ont diminué de -6,9%. L'évolution tendancielle sur la période 2007-2015 reste positive avec +4,9% par an en moyenne.

Tableau 27 – Montants (en €) des primes animales en Guyane en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014

Guyane	Montants versés (€) en 2015	% par aides	Evolution 2014-2015 (1 an)
Total	2 681 287	100,0%	-6,9%
ADMCA	2 246 148	83,8%	-9,6%
PAB	364 018	13,6%	10,4%
PPR	71 122	2,7%	8,7%

Source : ASP

L'ADMCA qui regroupe 83,8% des montants versés connaît une baisse de -9,6%. Les montants versés augmentent pour la PAB de +10,4%, et pour la PPR de +8,7%. Ces deux aides regroupent respectivement, 13,6% et 2,7% des montants totaux.

Le nombre total de têtes primées est passé en 2015 à 16 593, soit une diminution globale de -0,1% par rapport à 2014. Le nombre de têtes primées a diminué pour l'ADMCA (-1,9%) et pour la PPR (-6,0%) mais augmente pour la PAB (+12,4%)

Le nombre de bénéficiaires augmente pour ces trois aides, +16,7% pour l'ADMCA, +4,3% pour la PAB et +8,0% pour la PPR.

Martinique

PA5

En Martinique, les montants versés en 2015 sont en baisse de -1,8% alors que l'évolution tendancielle annuelle moyenne reste positive à +3,3% par an sur la période 2007-2015.

Tableau 28 – Montants (en €) des primes animales en Martinique en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014

Martinique	Montants versés (€) en 2015	% par aides	Evolution 2014-2015 (1 an)
Total	2 914 209	100,0%	-1,8%
ADMCA	2 366 639	81,2%	-2,9%
PAB	397 079	13,6%	-1,6%
PPR	150 490	5,2%	18,5%

Source : ASP

Les montants payés diminuent pour l'ADMCA (-2,9%) et la PAB (-1,6%), et en augmentation pour la PPR (18,5%). Cette aide regroupe en 2015, 5,2% des montants versés, contre 13,6% pour la PAB et 81,2% pour l'ADMCA.

Le nombre global de têtes primées (18 372) a augmenté de +1,1% par rapport à 2014. Cette progression est due à l'évolution positive pour la PPR (+15,8%) alors que le nombre de têtes primées diminue pour l'ADMCA (-2,1%) et la PAB (-5,4%).

Le nombre de bénéficiaires décroît pour la PAB (-6,4%) et en hausse pour l'ADMCA (+2,8%) et la PPR (21,3%).

Bien que l'année 2015 enregistre une diminution généralisée des aides versées, les évolutions tendanciennes annuelles restent toutes positives entre 2007 et 2015.

La Réunion

Les montants versés à La Réunion en 2015 diminuent faiblement par rapport à 2014 (-2,0%). L'évolution tendancielle de ces montants reste positive avec +1,7% par an sur la période 2007-2015.

Tableau 29 – Montants (en €) des primes animales à La Réunion en 2015, répartition par aide et évolution par rapport à 2014

La Réunion	Montants versés (€) en 2015	% par aides	Evolution 2014-2015 (1 an)
Total	4 652 054	100,0%	-2,0%
ADMCA	3 478 683	74,8%	-0,1%
PAB	1 039 172	22,3%	-8,3%
PPR	134 200	2,9%	1,5%

Source : ASP

Les aides pour l'ADMCA qui représentent 74,8% des versements sont décroissent de -0,1% par rapport à 2015. Pour la PAB les versements diminuent de -8,3% et représentent 22,3% des montants. Pour la PPR, ils augmentent de +1,5% et représentent 2,9% des versements.

Le nombre global de têtes primées diminue de -1,0% à 26 783. Cette diminution concerne la PAB avec -9,4% tandis que le nombre de têtes primées progresse pour l'ADMCA (+3,2%) et la PPR (+1,0%).

En termes de nombre de bénéficiaires, les trois aides connaissent une progression, +2,1% pour l'ADMCA, +9,7% pour la PAB et +3,7% pour la PPR.

4.5.4 Structuration de l'élevage – Présentation générale

4.5.4.1 Description des actions de structuration de l'élevage et des actions en faveur des productions animales de Mayotte

La structuration de l'élevage se décline spécifiquement dans chaque DOM avec des objectifs propres. La mesure en faveur des productions animales comporte ainsi une action de structuration de l'élevage spécifique à chaque DOM, hors Mayotte. Les aides déclinées au sein de ces actions pour atteindre les objectifs se répartissent en trois catégories :

- Les aides aux éleveurs ;
- Les aides aux structures ;
- Le soutien à l'animation du programme et des structures.

Les aides soutiennent l'ensemble des filières d'élevage : bovins viande et bovins lait, porcins, ovins, caprins, volailles de chair, œufs de consommation, cunicole et apicole.

En Guadeloupe, à la Martinique et à La Réunion, les interprofessions sont en charge du pilotage des programmes de structuration de l'élevage sur le terrain. En Guyane, deux associations de préfiguration des interprofessions (APIFEG pour les productions animales et APIFIVEG pour les productions végétales) ont été créées au printemps 2012 pour un démarrage effectif à l'automne de cette même année. L'APIFEG est devenue INTERVIG (Interprofession des Viandes en Guyane) durant l'été 2013.

La structure des interprofessions peut varier d'un DOM à l'autre, regroupant les différentes familles de l'amont à l'aval :

- La production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- L'approvisionnement : l'alimentation animale, les produits vétérinaires ;
- L'abattage, la découpe, la transformation ;
- Les distributeurs : les grandes surfaces et les détaillants (bouchers) ;
- Les acteurs de la restauration collective ;
- Les acteurs de l'importation des viandes et des œufs ;
- Les consommateurs.

Concernant Mayotte, le dispositif en faveur des productions animales de ce DOM comporte trois aides : une aide à la production des filières animales, une aide à la fabrication et une aide à la commercialisation des produits des filières animales. Ces aides sont traitées dans le présent chapitre dans la mesure où deux d'entre elles émargent au même compte budgétaire d'exécution que les actions de structuration de l'élevage des 4 autres DOM ; l'aide restante correspond à l'aide à la production qui est payée par un organisme payeur distinct (ASP).

4.5.4.2 Rappel des objectifs

Les actions de structuration de l'élevage participent à la réalisation des objectifs opérationnels suivants du programme POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production locale venant se substituer aux importations de produits animaux et végétaux ;

- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou des exportations, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;

Les objectifs propres aux actions de structuration de l'élevage, tels qu'ils sont définis dans le POSEI France 2015 sont déclinés de façon spécifique au sein de chacun des DOM.

Concernant Mayotte, les priorités pour le développement des filières animales sont :

- Augmenter la production locale et sa mise en marché afin d'améliorer le taux de couverture ;
- Assurer à chaque producteur un revenu équitable ;
- Produire de la valeur ajoutée localement par la transformation des produits ;
- Structurer les filières grâce à des organisations professionnelles pérennes ;
- Développer des marchés de niche.

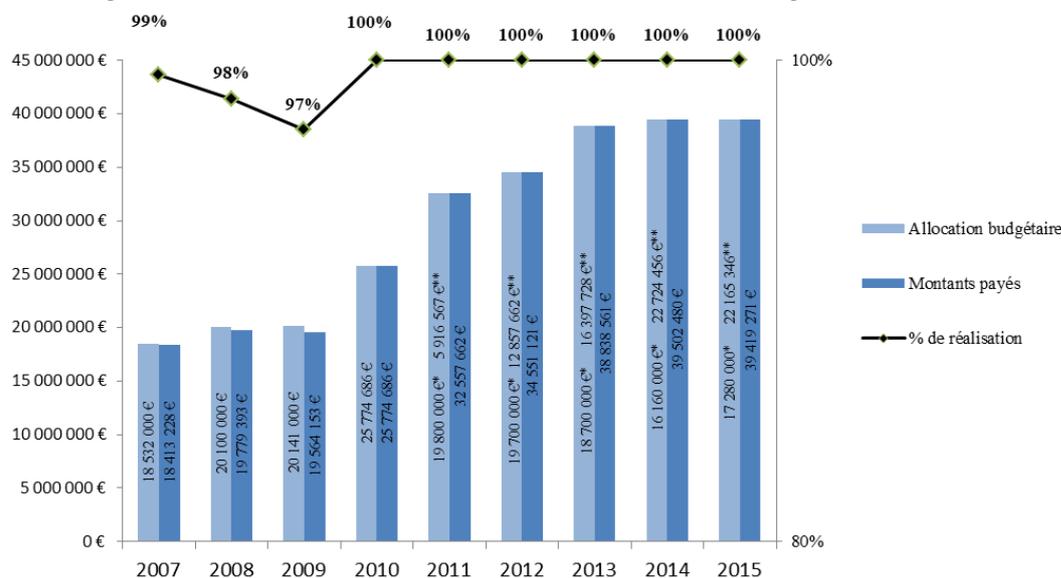
4.5.4.3 Les modifications des actions en faveur de la structuration de l'élevage du programme POSEI et l'intégration du dispositif mahorais

Chaque DOM ajuste ses actions selon les spécificités des filières et du territoire.

Le programme POSEI France intègre Mayotte à partir de 2014.

4.5.4.4 Bilan global de la structuration de l'élevage

Figure 12 – Exécution financière de la structuration de l'élevage de 2007 à 2015



Source : ODEADOM

* : Allocation budgétaire FEAGA

** : Complément national, part mobilisée

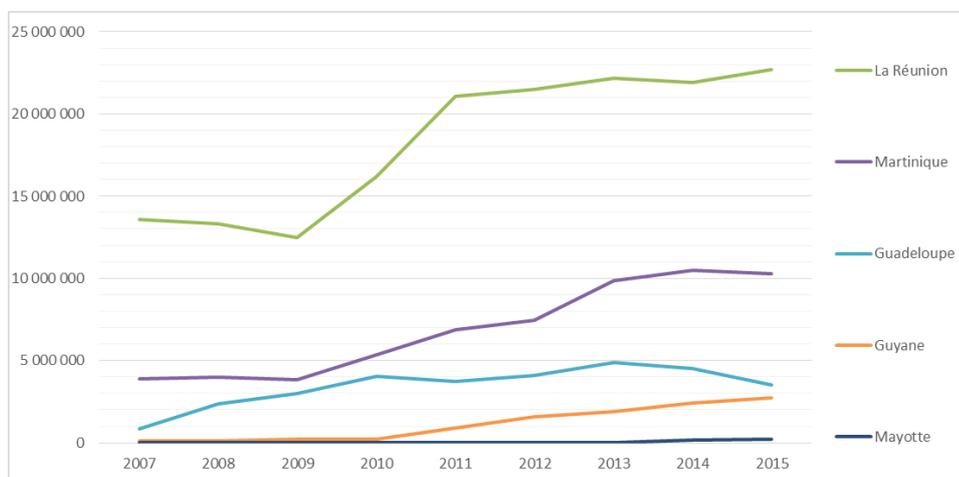
La demande de financement de ces actions est en augmentation constante depuis le début du programme, a atteint son niveau le plus haut en 2014, et diminué en 2015. L'allocation est ainsi passée de 39,502 M€ à 39,419 M€.

SE1

La contribution du complément national CIOM est de 22 165 346 €, et la contribution du FEAGA est de 17 253 925 €, soit 44% du total.

En 2015, comme les quatre années précédentes, le taux d'exécution financière FEAGA est de 100%.

Figure 13 – Evolution des paiements des actions de structuration des élevages de 2007 à 2015



Source : ODEADOM

La répartition des aides par DOM montre que La Réunion conforte sa position en tête avec 57,6% des montants payés (55% en 2014). La Martinique maintient sa seconde position avec 26,1% des montants payés (26,5% en 2014). La Guadeloupe et la Guyane représentent respectivement 8,9% (en baisse) et 6,9% (en hausse) des montants payés pour les actions de structuration de l'élevage. Le dispositif en faveur des productions animales de Mayotte mobilise seulement 0,5% des montants versés de l'enveloppe, inchangé par rapport à 2014.

Tableau 30 – Répartition par DOM des paiements des actions de structuration de l'élevage en 2015

2015	Montants en €	% par DOM
Guadeloupe	3 496 094 €	8,9%
Guyane	2 723 764 €	6,9%
Martinique	10 298 285 €	26,1%
La Réunion	22 696 049 €	57,6%
Mayotte	205 080 €	0,5%
Total payé	39 419 271 €	100,0%

Source : ODEADOM

Dans tous les DOM (hors Mayotte), quatre filières bénéficient de l'essentiel des aides, représentant 70,2% du total des paiements (73,5% en 2014) : bovins viande (20,1% en baisse), porcins (19,5% en baisse), volailles chair et œufs (17,2% en hausse) et bovins lait (13,8% en baisse). Leur part est d'autant plus importante que les aides inter-filières ou le projet DEFI à La Réunion bénéficient également à ces filières au moins au prorata de leur activité.

Tableau 31 – Répartition par filière des paiements des actions de structuration des élevages en 2015

Tous DOM	Montants payés en € 2015	% par filière 2015	Montants payés en € 2014	% par filière 2014
Total payé	39 419 271	100%	39 502 480	100%
Filière bovine viande	7 919 044	20,1%	8 166 640	20,7%
Filière lait	5 456 312	13,8%	5 670 069	14,4%
Filière ovine-caprine	830 766	2,1%	612 862	1,6%
Filière porcine	7 667 277	19,5%	8 362 030	21,2%
Filière avicole, volailles de chair	6 617 054	16,8%	6 474 251	16,4%
Filière avicole, œufs	159 253	0,4%	215 555	0,5%
Filière cunicole	317 196	0,8%	413 697	1,0%
Filière apicole	135 158	0,3%	72 967	0,2%
Inter-filières	5 890 838	14,9%	5 150 200	13,0%
Projet DEFI	4 221 293	10,7%	4 185 431	10,6%
Dispositif en faveur des production animales de Mayotte	205 080	0,5%	178 779	0,5%

Source : ODEADOM

4.5.5 Structuration de l'élevage de Guadeloupe

4.5.5.1 Objectifs spécifiques de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe

Les deux principaux objectifs du programme géré par l'interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage (IGUAVIE) sont les suivants :

- garantir un revenu satisfaisant aux producteurs au travers des organisations professionnelles pérennes ;
- augmenter la production locale et les parts de marché (répondre à la demande du consommateur, en tenant compte de l'évolution régulière du marché).

Les objectifs opérationnels sont :

- amélioration de l'organisation des filières ;
- amélioration de la productivité des élevages ;
- renforcement de la formation des éleveurs ;
- développement de la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs ;
- renforcement de la visibilité des produits locaux sur le marché ;
- création et pérennisation de l'emploi.

Les différentes actions se répartissent en deux catégories suivantes :

- les **aides aux éleveurs** (incitation à l'organisation, amélioration de la productivité, sécurisation des élevages, achat de reproducteurs sélectionnés localement, cultures fourragères, acquisition de coproduits végétaux destinés à l'alimentation du cheptel);
- les **aides aux structures d'élevage** (transport et collecte pré et post-abattage, valorisation de la production par la découpe ou la transformation, commercialisation de viande bovine et porcine auprès des collectivités, développement de la production des petites îles, observatoire des prix et de la consommation, communication et promotion des produits, transport entre la Martinique et la Guadeloupe, l'animation et la gestion du programme).

4.5.5.1 Les modifications du programme POSEI pour l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe

2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du calcul du taux d'apport pour l'aide à la fidélisation aux groupements de commercialisation de la filière bovine ▪ Les indicateurs de programme sont modifiés au niveau des aides, ainsi que pour la mesure
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme et de repositionnements d'aides sous les deux premières catégories - aides aux éleveurs, - aides aux structures ; ▪ Suppression de l'aide à la production aquacole
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ; ▪ Modifications : Aides d'incitation à l'organisation - Filière cunicole - Fidélisation aux groupements de commercialisation ; Aides d'incitation à l'organisation - Filière porcins - Fidélisation aux groupements de commercialisation ; Aides d'incitation à l'organisation - Filière œufs Aide au transport et à la collecte pré et post-abattage <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créations : Aides d'incitation à l'organisation - Filière porcins - Fidélisation à l'insémination artificielle (IA) Aide à l'amélioration de la productivité - Filière apicole – Amélioration de la productivité par le maintien sanitaire des colonies
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : <ul style="list-style-type: none"> - aide d'incitation à l'organisation ; - aide à la sécurisation des élevages ; - aide au transport et à la collecte pré et post- abattage ; - aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement ; - aide aux cultures fourragères ; - aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation ; - aide au transport entre la Martinique et la Guadeloupe. ▪ Suppression : aide à l'amélioration des points de vente

4.5.5.2 Bilan de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe

Le budget global pour l'action structuration de l'élevage en Guadeloupe s'élève à 3 496 094 € en 2015. Il a diminué de -22,5% par rapport à 2014, après avoir déjà diminué en 2014 par rapport à 2013, année où le budget avait atteint un sommet à 4 890 698 €. Globalement, l'évolution tendancielle depuis 2007 est revenue à +10,2% par an. SE3

La baisse est surtout imputable à la filière bovine dont les paiements ont diminué de -25,5% en 2015 par rapport à 2014, mais aussi aux dépenses inter-filières en fort recul de -42,2%.

La filière porcine reste en tête en termes de montants payés malgré une baisse de -6,8% par rapport à 2013.

Sur des montants beaucoup plus faibles, les autres filières ont eu des dépenses en diminution, la filière ovine/caprine -13,1%, la filière cunicole -21,8% et la filière apicole -19,2%.

Tableau 32 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2015 et évolution

Guadeloupe	Montants payés en € 2015	Evolution 2014- 2015 (1 an)	Evolution tendancielle 2007-2015	% par filière
Total payé	3 496 094	-22,5%	10,2%	100%
Filière bovine viande	1 041 928	-25,5%	9,6%	30%
Filières ovine et caprine	91 632	-13,1%	0,4%	3%
Filière porcine	1 507 409	-6,8%	11,1%	43%
Filière avicole, volailles de chair	28 007	na	na	1%
Filière avicole, œufs	0	na	na	0%
Filière cunicole	66 278	-21,8%	7,5%	2%
Filière Apicole	23 281	-19,2%	7,4%	1%
Filière Aquacole	0	na	na	0%
Inter-filières	737 559	-42,2%	11,9%	21%

Source : ODEADOM

Tableau 33 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Guadeloupe en 2015 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières - Guadeloupe	Production en 2015 (tec, tonnes de miel, œufs en unités)	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Nombre de bénéficiaires des aides POSEI	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015
Filière bovine viande	1 642	-2,0%	32%	-0,8%	204	6,2%
Filière ovine- caprine	8	-4,2%	0,6%	-1,7%	19	-7,5%
Filière porcine	1 199	3,2%	28,1%	0,6%	25	-3,4%
Filière avicole	620	17,3%	4,6%	17,0%	3	-34,2%
Filière œufs de consommation	nd	12,1%	nd	9,1%	0	na
Filière cunicole	21	-2,7%	40,4%	0,4%	5	-11,2%
Filière apicole	92	12,2%	38%	6,3%	10	-6,3%

Source : IGUAVIE

Deux abattoirs agréés multi-espèces sont fonctionnels en Guadeloupe et ont couvert les filières porcines, bovines et petits ruminants. L'abattoir de Sainte-Rose (CPG) spécialisé dans l'espèce porcine qui avait été détruit par un incendie en septembre 2013 n'est plus opérationnel. L'abattoir du Moule, géré par la SAS GESTAG, concentre 96 % des abattages, et l'abattoir de Marie-Galante géré par la CCMG en assure 4%.

Pour les lapins et la volaille, la Guadeloupe compte quatre abattoirs privés, dont deux sont membres de l'IGUAVIE : Ferdu Volaille et Cunigua.

L'abattoir de Galéan, situé à Gourbyere (Basse-Terre) et créé par le Conseil régional, n'est pas opérationnel à fin 2015.

Tableau 34 – Tonnage des abattages contrôlés par espèce en Guadeloupe, en 2015 et évolution

Abattage (t.e.c.)	2015	Evolution 2014-2015 (1 an)	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015
Bovins	1 628	-6,6%	-2,0%
Ovins-caprins	8	-10,1%	-4,2%
Porcs	1 200	-3,7%	3,2%
Volaille	620	na	13,8%
Lapins	20	0	-3,0%

Source : IGUAVIE

La production de viande des abattoirs agréés est de 3476 tonnes, en baisse par rapport à 2014, et ne couvre que 13% du marché total de la viande (y compris la viande congelée (93,4% des importations))

et 72% du marché de la viande fraîche (hors abattages non contrôlés qui concerne surtout la volaille et les lapins produits dans les cercles familiaux).

Filière bovine viande

SE4

La Guadeloupe demeure le DOM ayant le cheptel bovin le plus important, avec 58% du cheptel cumulé de Guadeloupe, Martinique et La Réunion.

Le cheptel déclaré est de 49 687 têtes en 2015 en légère progression (+0,7%) par rapport à 2014 et le nombre de détenteurs est en progression (+7,5%) à 7 786 soit une moyenne de 6 têtes par détenteurs.

Le nombre d'adhérents à l'interprofession reste limité (572) mais est également en augmentation. Les adhérents relèvent de trois groupements d'éleveurs : la SICA Cap viande, la SICA PEBA et la COOPEMAG (nouvelle coopérative) ainsi qu'une coopérative de sélection génétique pour la race créole (Sélection Créole).

Les abattoirs de Guadeloupe ont traité 1 642 tonnes de viande bovines en 2015, en diminution par rapport en 2014 (-5,8%), s'inscrivant dans l'évolution tendancielle à la baisse de -2,0% par an depuis 2007.

La part de la production issue des OP dans les abattages contrôlés est de 26% (489 tonnes), une proportion dans la moyenne des dernières années, mais qui montre que les détenteurs de bovins n'entrent pas dans une logique de structuration de filière.

Les importations sont en forte hausse et s'élèvent à 3 466 tonnes dont 855 t de viande fraîche (25%).

La part de la production locale, 32% du marché de la viande bovine (fraîche et congelée), poursuit son recul depuis 2013. Le taux de couverture de la consommation de viande fraîche est de 68% également en recul, malgré le recul de la consommation dont l'évolution tendancielle est à la baisse depuis 2007.

Filière ovine et caprine

L'élevage de petits ruminants est traditionnellement important en Guadeloupe mais mal connu, avec un nombre très important de petits détenteurs. Les abattages contrôlés ne concernent qu'une part très réduite de la production locale à cause des pratiques coutumières et rituelles de consommation.

Aussi le tonnage des abattoirs qui correspond au volume commercialisé par les organisations de producteurs est limité et reste quasi constant, autour de la dizaine de tonnes en équivalent carcasse, pour 92 adhérents. En 2015, 22 adhérents ont fait abattre pour un total de 8 tec (1,8 tec ovin et 6,2 tec caprin).

Les importations de viande sont très importantes, 1 131 tonnes de viande ovine et 242 tonnes de viande caprine, soit un total de 1 373 tonnes en 2015, en diminution de -11% par rapport à 2014. Les importations de viande fraîche ont été de 111 tonnes.

Le taux de couverture du marché ovin/caprin par la production locale est très faible, et s'élève à moins de 1%. Le marché de viande fraîche est un peu mieux couvert à 6%. Toutefois ces chiffres ne tiennent pas compte du marché informel, et sont certainement plus élevés en réalité.

Filière porcine

Le nombre de truies détenues par les adhérents d'OP s'élève à 1 265 en 2015, en progression rapport à 2014 (+9,6%).

En 2015, 16 572 porcs ont été abattus, correspondant à 1 199 tec, en légère baisse de -3,8% par rapport à 2014. Le poids moyen carcasse par animal abattu, de 72kg en 2015, est en baisse depuis 2013.

Le tonnage abattu dans les abattoirs agréés provient à 92% des organisations de producteurs.

Les importations de porc ont fortement augmenté (+12,2%) en 2015, pour atteindre 3 069 tonnes dont seulement 58 tonnes en frais.

Aussi la production locale couvre 95% du marché local en produit frais mais seulement 28% du marché total de la viande porcine.

La consommation annuelle de viande porcine (congelée, fraîche, salée, séchée ou fumée) est en augmentation (+7,2%) et avoisine les 13 kg/habitant par an depuis 2011.

Filière avicole

La filière de volailles de chair n'est plus organisée depuis l'arrêt de l'abattoir d'AVICOOP qui avait une activité quasiment nulle depuis 2010. Le nouvel abattoir de Gourbeyre n'a pas encore démarré son activité en 2015. Depuis 2013, l'OP COPAVIG n'est plus adhérente à l'IGUAVIE et n'a donc pas bénéficié d'aides du POSEI.

Les abattages se seraient élevés à 620 tec, et seraient en régression par rapport à 2014.

Les importations sont de fait très importantes. Elles s'élèvent à environ 12 878 tonnes en 2015, en progression continue, à plus de 98% en produits congelés.

La volaille est la viande la plus consommée avec 33 kg/habitant et par an.

La filière œufs n'est pas organisée, même si la production locale est estimée à un niveau relativement élevé, compte tenu du niveau des importations qui bien qu'en augmentation depuis 2012, restent au niveau des années 2008-2011. La production locale peut être estimée entre 45 et 50 millions d'œufs, en considérant les volumes produits entre 2007 et 2012.

Le programme POSEI n'est pas mobilisé via la structuration de l'élevage, mais bénéficie aux producteurs via le RSA qui permet de réduire le coût des aliments d'élevage, ainsi que par les IAV qui permettent d'importer des poussins d'un jour.

Filière cunicole

En 2015, la production de lapin s'élève à 21 t.e.c. Ces volumes correspondent à la production de l'OP, qui assure l'ensemble de la production locale. L'organisation de producteurs compte 16 adhérents, dont 5 seulement sont bénéficiaires du POSEI.

Les importations s'élèvent à 32 tonnes. Le taux de couverture du marché par la production locale s'élève à 40%, en recul par rapport à 2014 (44%).

La consommation de viande de lapin est marginale avec une évolution tendancielle à la baisse de -5% par an depuis 2007.

Filière apicole

La mise en place de l'aide à la filière apicole date de 2010. Le nombre de ruches a augmenté régulièrement pour atteindre environ 5 800 ruches en 2015, de même que le nombre d'apiculteurs déclarés.

Le nombre des apiculteurs adhérents à l'organisation de producteurs SICA MIEL PEYI GWADLOUP, est également en augmentation pour atteindre 24 adhérents en 2015. Mais seulement 9 apiculteurs ont été bénéficiaires de l'aide à la commercialisation.

La production atteint 92 tonnes, dont 56 tonnes via l'OP. La progression est constante comme l'est celle du nombre de ruches mais aussi celle de la production moyenne par ruche (15,9 kg par ruche en 2015).

Les volumes de miel importés s'élèvent à 186 tonnes, en progression également. Mais comme la production augmente plus vite, le taux de couverture du marché local progresse pour atteindre 33% en 2015 alors qu'il n'était que de 20% en 2010. La consommation de miel a augmenté quant à elle de +61% entre 2010 et 2015.

Actions interfilières

Les principales aides interfilières correspondent aux actions suivantes, avec l’indication de la proportion des montants payés :

- Aide au transport et à la collecte des sous-produits des déchets (abattoirs) (22%) en diminution (-7%)
- Observatoire des prix et de la consommation (8%) en diminution (-10%)
- Développement de la production des petites îles de l’archipel (21%) en progression (+5%)
- Communication et promotion des produits (29%) en très forte diminution (-66%)
- Animation et gestion du programme (20%) en très forte diminution (-71%)

L’interprofession n’a pu réaliser tous ses objectifs d’actions, en particulier par manque de ressources propres pour engager à temps les actions.

4.5.6 Structuration de l’élevage de Guyane

4.5.6.1 Objectifs spécifiques de l’action structuration de l’élevage de Guyane

Les objectifs de l’action structuration de l’élevage de Guyane sont centrés sur quatre filières (bovine, porcine, caprine pour la viande, volailles de chair et œufs) avec un dispositif qui, à l’instar des 3 autres DOM, vise à soutenir le l’organisation technique et économique des différents maillons de chacune des filières des produits animaux.

La Guyane émergeant peu au POSEI par rapport aux autres DOM, un important travail de réflexion a été réalisé en 2011 et a abouti à une restructuration du programme d’actions de 2012, notamment en faveur de la structuration de l’élevage, pour le rendre plus accessible et mieux répondre aux objectifs.

Malgré les efforts entrepris, la Guyane ne représente encore en 2015 que 6,9% des montants payés en faveur de la structuration de l’élevage des DOM.

4.5.6.2 Les modifications du programme POSEI pour l’action structuration de l’élevage de Guyane

2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les indicateurs de programme sont modifiés au niveau des aides, ainsi que pour la mesure
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme et mise à jour de l’état des lieux ▪ Revalorisation du montant de l’aide à l’achat de chèvre ou brebis reproductrices ▪ Révision des montants d’aide en alignant les montants entre bovins, porcs et petits ruminants. ▪ Aide complémentaire à l’aide à l’amélioration de l’affouragement pour la production de céréales et oléoprotéagineux fourragers ▪ Extension de l’aide à la valorisation des coproduits aux entreprises locales de fabrication d’aliment du bétail ▪ Extension de l’aide à la commercialisation de viande auprès des collectivités à toutes les formes de restauration collective, publiques comme privées ▪ Revalorisation de l’aide à la mise en œuvre du programme interprofessionnel de soutien du secteur des productions animales
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ; ▪ Modifications : Aide à l’incitation à l’organisation Aide à l’insémination artificielle Aide à l’achat de reproducteurs locaux

	<p>Aide à l'amélioration des performances des élevages – filière avicole Aide à l'amélioration de l'affouragement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppression : <p>Aide à l'amélioration de la productivité des élevages – filière volaille de ponte</p>
<p>2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Regroupement d'aides entre les filières : <ul style="list-style-type: none"> - aide aux campagnes publicitaires et promotionnelles pour les productions animales ▪ Regroupement d'aide entre les filières et modifications : <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'incitation à l'organisation ; - aide à l'insémination artificielle ; - aide à l'achat de reproducteurs locaux ; - aide à la spécialisation des ateliers de productions animales (ancienne aide à la diversification de l'offre en production bovine) ; - aide à l'amélioration des performances d'élevage (anciennes aides « Prime à l'abattage et à la performance - Filière porcins », « Aide à la collecte et prime à l'abattage » - filière ovins-caprins) ; - aide à la livraison des viandes et des œufs (ancienne aide soutien à la distribution dans les communes éloignées) ; - aide à la collecte des animaux et des œufs (anciennes aides « à la collecte du bétail par les structures professionnelles », « à la collecte et prime à l'abattage » pour les porcins et des aides « au regroupement des œufs vers le centre de conditionnement » et « des volailles ») ; - aide de soutien à la valorisation de la production par la découpe ou par la transformation ; - aide à l'amélioration de l'affouragement (aide déplacée de la mesure « céréales et oléoprotéagineux en Guyane ») ; - aide aux campagnes publicitaires et promotionnelles pour les productions animales. ▪ Création : <ul style="list-style-type: none"> - aide à l'amélioration de la productivité des élevages ; - aide à la valorisation et acquisition de coproduits végétaux destinés à l'alimentation du cheptel ; - aide à la commercialisation de viande bovine et porcine auprès des collectivités. ▪ Suppression : <ul style="list-style-type: none"> - Aide au soutien à la gestion du marché local du porc

4.5.6.3 Bilan de l'action structuration de l'élevage de Guyane

Les réalisations financières de l'action en Guyane sont en forte augmentation depuis 2011, au rythme de la structuration des filières et de l'interprofession. En 2015, les montants versés atteignent 2 723 764 €, soit 12,3% de plus qu'en 2014.

SE5

Tableau 35 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Guyane en 2015 et évolution

Guyane	Montants payés en € 2015	Evolution 2014-2015 (1 an)	Evolution tendancielle 2007-2015	% par filière
Total payé	2 723 764	12,3%	32,6%	100%
Filières bovine et bubaline viande	829 075	11,8%	32,5%	30%
Filière lait	0	na	na	0%
Filières ovine et caprine	114 283	0,4%	34,0%	4%
Filière porcine	510 991	-44,9%	25,5%	19%
Filières avicole et cunicole	57 690	na	52,9%	2%
Filière œufs de consommation	159 253	-26,1%	25,6%	6%
Inter-filières	1 052 471	147,5%	48,7%	39%

Source : ODEADOM

La région dispose en 2015 de 2 abattoirs, l'un est localisé à Rémire et doté d'un potentiel maximum de 1 200 tonnes par an. Le second abattoir se situe à Mana, et forme avec l'atelier de transformation des productions végétales, le pôle agroalimentaire de l'Ouest mis en service à la fin de l'année 2014.

Tableau 36 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Guyane en 2015 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières - Guyane	Production en 2015 (tec, œufs en unités)	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Nombre de bénéficiaires des aides POSEI	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015
Filière bovine et bubaline viande	392	3,2%	18%	-0,6%	nd	na
Filières ovine et caprine	4,95	0,7%	2%	1,7%	nd	na
Filière porcine	445	-0,1%	17%	-5,9%	nd	na
Filière avicole et cunicole	0	na	na	na	nd	na
Filière œufs de consommation	12600000	na	100%	na	nd	na

Source : DAAF Guyane, Ede Guyane

SE6Filière bovine

L'aide à la filière bovine de 829 075 € en 2015, représente 30,4% du total des aides pour la structuration de l'élevage, et est en progression de +11,8% par rapport à 2014, avec une évolution tendancielle un peu en baisse les dernières années mais qui reste très forte à +32,5% par an sur la période 2007-2015.

Cette progression s'explique par un montant d'aide globale par tonne abattue et commercialisée via l'organisation de producteurs qui a augmenté très significativement en 2012 lors de la révision du programme départemental, pour atteindre 2,18€/kg.

Le nombre de têtes du cheptel augmente de 1,3% en 2015 par rapport à 2014 et s'élève à 18 549 têtes. Le nombre de détenteurs (330) augmente dans la même proportion (+1,2%) et le nombre moyen de têtes par détenteurs reste donc quasi constant à 56,2 têtes.

Le tonnage abattu marque une légère baisse en 2015 par rapport à 2014 de -1,4%, passant de 397 tonnes à 392 tonnes. La production (abattages) rapportée au cheptel de 21 kg par tête indique un élevage particulièrement extensif. Par comparaison, la filière bovine de La Réunion atteint une production de 70 kg par tête, et celle de la Guadeloupe, 38 kg.

Les importations de viande bovine s'élèvent en 2015 à 1 802 tec, soit +9,6% par rapport à 2014. Aussi le taux de couverture du marché local en viande bovine atteint 17,9%, soit 1,5 point de moins qu'en 2014. Sur la période 2007-2015, le taux de couverture du marché local est en baisse de -0,6% par an en moyenne.

Filière porcine

La production porcine est la première filière aidée, et la première en tonnage abattu. Le volume d'aide atteint 510 991 € en 2015 avec une forte diminution de -44,9% par rapport à 2014, l'évolution tendancielle sur la période demeurant très positive à +25,5%.

Après avoir fortement progressé en 2014, le tonnage abattu est resté stable en 2015, le niveau atteint étant au plus haut de la période. L'évolution tendancielle sur la période 2007-2015 indique dorénavant une très légère baisse de -0,1% par an.

La filière peine à approvisionner le marché local même si la production progresse. Les importations ont une évolution très importante de +7,4% en évolution tendancielle sur la période 2007-2015. Toutefois, la baisse des importations en 2015 (-6,1% par rapport à 2014) et une production locale maintenue à un niveau relativement élevé permet de faire progresser un peu le taux de couverture qui passe de 16% à 17%, qui demeure encore en dessous du niveau moyen de la période (18%).

Filière ovine-caprine

La filière des petits ruminants, faiblement organisée, connaît des abattages contrôlés limité à 4,95 tonnes en 2015, tonnage identique à 2014.

Les importations sont relativement importantes, en hausse en 2015 par rapport à 2014, en regard du tonnage en abattage contrôlé. Aussi le taux de couverture du marché local de 2% ne correspond de fait qu'au marché déclaré.

Filière avicole

La filière avicole est désorganisée car atomisée avec un certain nombre d'ateliers d'abattage privés.

La production locale de volaille de chair qui relève pour grande partie de l'économie informelle bénéficie néanmoins du POSEI en achetant des aliments aidés par le RSA.

Les importations de viande de volaille (pour l'essentiel du poulet congelé) sont très importantes, atteignant 10 028 tonnes en 2015, en augmentation de +5,4% par rapport à 2014, représentent plus de 70% des importations de viande (fraîche et congelée).

La production d'œufs est en revanche mieux organisée autour de quelques gros producteurs qui peuvent commercialiser auprès des grandes et moyennes surfaces. La production, qui a atteint 12, 6 millions d'œufs, est en progression de +5,9%.

Les aides à portée transversales

L'interprofession INTERVIG et les organisations de producteurs, ont bénéficié d'une aide en très forte progression en 2014, +147,5% par rapport à 2014, pour atteindre 1 052 471 €. Cette aide se décompose comme suit :

Valorisation par la découpe/ transformation	640 443 €
Amélioration de l'affouragement	170 505 €
Campagnes publicitaires et promo	73 056 €
Valorisation/acquisition coproduits	26 112 €
Commercialisation des viandes en RHF	56 579 €
Animation et gestion du programme	85 775 €

L'augmentation de l'aide est imputable à l'ensemble des dispositifs ci-dessus, mais tout particulièrement à l'aide à la découpe qui bénéficie principalement à la filière porcine et dans une moindre mesure à la filière bovine, l'aide à l'amélioration de l'affouragement qui bénéficie essentiellement à la filière bovine.

La commercialisation des viandes à la restauration hors foyer (les cantines) est en développement, comme la découpe, et bénéficie principalement à la filière porcine.

Ainsi la diminution de l'aide directement allouée à la filière porcine est à pondérer par ces aides qui permettent de mieux valoriser la production et d'améliorer le prix d'achat de la viande aux producteurs.

4.5.7 Structuration de l'élevage de Martinique

4.5.7.1 Objectifs spécifiques de l'action structuration de l'élevage de Martinique

Les deux priorités du programme piloté par l'interprofession « productions animales » (AMIV) sont les suivantes :

- garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers des organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances de l'élevage ;
- augmenter la production locale et ses parts de marché (répondre à la demande du consommateur en tenant compte de l'évolution régulière du marché).

Ces priorités se déclinent selon les objectifs suivants :

- renforcement des compétences des hommes et des performances des exploitations, mise en place de réseaux de fermes de référence ;
- établir les moyens d'une croissance régulière des productions ;
- développer la découpe/transformation par les professionnels ;
- valoriser des produits et créer des valeurs ajoutées ;
- pérenniser et créer de l'emploi.

Les différentes actions menées à la Martinique en termes de structuration de l'élevage se répartissent en deux catégories :

- **aides en faveur des productions animales aux éleveurs** (organisation et professionnalisation des filières, production compétitive et de qualité, achat de reproducteurs sélectionnés localement, sécurisation des élevages, renforcement des disponibilités fourragères, achat et pose d'embryons)
- **aides à la mise en marché** (collecte et transport des produits vifs et réfrigérés, valorisation de la production par la découpe ou la transformation, stockage de produits, mise en marché, commercialisation d'une gamme spécifique de produits congelés typiques et de qualité, transport entre la Martinique et la Guadeloupe, animation, mise en œuvre et gestion du programme interprofessionnel).

4.5.7.2 Les modifications du programme POSEI pour l'action structuration de l'élevage de Martinique

2015	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification de l'aide au renforcement des disponibilités fourragères ▪ Les indicateurs de programme sont modifiés au niveau des aides, ainsi que pour la mesure
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Suppression des aides à la filière aquacole

2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : Aide au renforcement des disponibilités fourragères ▪ Création : Aide à l'achat et à la pose d'embryons
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmonisations de forme ▪ Modifications : <ul style="list-style-type: none"> - aide forfaitaire en faveur d'une production compétitive et de qualité ; - aide à l'achat de reproducteurs sélectionnés localement ; - aide à la sécurisation des élevages ; - aide à la valorisation de la production par la découpe ou la transformation ; - aide au renforcement des disponibilités fourragères. ▪ Aide déplacée dans le texte : aide au renforcement des disponibilités fourragères

4.5.7.3 Bilan de l'action structuration de l'élevage de Martinique

Après avoir atteint un sommet en 2014, les paiements de l'aide structuration de l'élevage sont en baisse en 2015 à 10 298 285 € (-1,5% par rapport à 2014). L'évolution tendancielle demeure en forte progression sur l'ensemble de la période 2007-2015 à +14,3% par an.

SE7

Les filières affichent des évolutions différenciées en termes de montants payés.

Les actions inter-filières constituent le premier poste de la mesure en termes de dépenses, mobilisant 31% des paiements. Elles témoignent de l'importance des actions collectives de l'interprofession (dont la communication, l'observatoire des marchés, la formation des bouchers, le partenariat AMIV – réseau rural etc.). En 2015, le montant payé s'élève à 3 203 207 €, en hausse de 0,4% par rapport à 2014.

Tableau 37 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de Martinique en 2015 et évolution

Martinique	Montants payés en € 2015	Evolution 2014- 2015 (1 an)	Evolution tendancielle 2007-2015	% par filière
Total payé	10 298 285	-1,5%	14,3%	100%
Filière bovine viande	1 574 656	17,3%	13,9%	15%
Filière lait	98 369	5,4%	-11,0%	1%
Filières ovine et caprine	330 555	35,4%	4,2%	3%
Filière porcine	1 799 885	-20,5%	10,3%	17%
Filière avicole, volailles de chair	3 091 081	0,5%	15,5%	30%
Filière cunicole	200 533	-18,7%	17,7%	2%
Filière aquacole	0	na	11,4%	0%
Inter-filières	3 203 207	0,4%	19,5%	31%

Source : ODEADOM

L'évolution tendancielle 2007-2015 est positive pour toutes les filières.

L'évolution 2014/2015 varie fortement selon les filières.

Les chiffres et les principaux faits marquants en 2015 sont commentés ci-dessous sur la base des informations fournies par l'AMIV, l'interprofession des viandes en Martinique.

SE8

De façon globale, la production totale de viande s'est maintenue, alors que les importations de viande fraîche et congelée ont légèrement augmentée. Aussi le taux de couverture total en viande fraîche est

passé de 71% à 69%. Le taux de couverture du marché en viande fraîche et congelée par la production locale s'est maintenu à 17%.

Tableau 38 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de Martinique en 2015 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières - Martinique	Production en 2015 (tec, litres de lait)	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Nombre de bénéficiaires des aides POSEI	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015
Filière bovine viande	1 034	-2,4%	22%	-0,3%	82	-0,4%
Filière lait	282 390	-14,6%	2%	-10,4%	6	-11,9%
Filières ovine et caprine	61	-3,2%	5%	1,6%	75	3,3%
Filière porcine	1 080	1,7%	26%	1,1%	44	-0,1%
Filière avicole (volailles de chair)	1602	6,5%	13%	4,9%	27	-2,0%
Filière cunicole	62	8,8%	76%	6,2%	12	1,0%

Source : Interprofession AMI, SAA

Filière bovine

L'abattage des bovins est stable en 2015 par rapport à 2014 dans une évolution tendancielle à la baisse, avec 1 034 tec.

La part de l'abattage par les adhérents à une organisation de producteur (interprofession) en progression de 1,4 point par rapport à 2014, atteint 37% en 2015,

Le nombre des adhérents à une OP a diminué, ce qui traduit l'augmentation constante de la production moyenne par adhérent.

Les importations progressent modérément de 0,7% en 2015 atteignant 3 466 tonnes (dont 35% de viande fraîche). La production locale couvre 22% du marché local (frais et congelé) et 45% des seuls produits frais.

La consommation de viande fraîche de bœuf représente 42% de la consommation totale de viande fraîche. Elle ne représente que 20% du total de la consommation de viande (fraîche et congelée), taux qui se maintient depuis plusieurs années.

Au niveau de la filière bovin lait, la production de lait a progressé de +5,6% par rapport à 2014 pour atteindre 282 390 litres avec 7 éleveurs (dont 6 bénéficiaires de POSEI). Le nombre des producteurs, le cheptel et la production, poursuivent leur évolution tendancielle à la baisse. Aussi le taux de couverture se maintient à un niveau faible (2%), et ne se réduit pas encore du fait d'une diminution tendancielle des importations.

La filière des petits ruminants (ovins-caprins) affiche des tonnages abattus par les adhérents de la coopérative en progression (34 tec en 2015) aussi la part de la filière organisée se redresse pour représenter 56% de l'abattage contrôlé (61 tec en 2015). Ces tonnages abattus correspondent à la moyenne des dernières années.

Les importations ont progressé de 5,5% mais celles des seules viandes fraîches ont diminué pour atteindre 123 tonnes (10% des importations). Le taux de couverture du marché local en frais et congelé reste stable mais faible à 5%. Le taux de couverture du marché en produits frais progresse pour passer de 29% en 2014 à 33% en 2015.

Filière porcine

En 2015, les abattages totaux de la filière porcine diminuent de -11,0% à 1080 tec, et les abattages des adhérents des coopératives perdent -18,2% à 872 tec.

Cette baisse importante de la production explique la diminution des dépenses de l'aide structuration de l'élevage pour la filière, de -20,5% en 2015 par rapport à 2014.

La production organisée représente encore 81% de la production locale, mais a perdu 7 points par rapport à 2014. Le nombre de 54 éleveurs adhérents à la coopérative reste constant.

Les importations sont en légère augmentation, aussi le taux de couverture du marché local par la production locale qui régresse, diminue de 2 pts pour atteindre 26%. Les importations en produits frais ne représentent que 5% des importations, mais a été en augmentation. Le marché de la viande fraîche de porc a néanmoins diminué de -5% et la part de la production locale est passé de 94% à 88% de ce marché entre 2014 et 2015.

La consommation de viande de porc diminue progressivement depuis plusieurs années pour ne représenter que 22% du marché de la viande fraîche.

Filière avicole

La production de viande de volaille (poulet de chair) continue sa progression régulière pour atteindre 1 602 tec en 2015.

Les importations sont quasiment stables (11 210 tec), avec cependant une augmentation de l'importation des produits frais qui demeure néanmoins marginale (140 tonnes). Aussi le taux de couverture du marché en viande fraîche et congelée progresse en passant de 12% à 13%. Le taux de couverture du marché de produits frais diminue à 92% ce qui indique néanmoins une maîtrise du marché du frais par la production locale.

La volaille demeure la viande la plus consommée (environ 12 800 t), elle représente 55% des achats de viande (fraîche et congelée) et ce depuis 2012. Elle représente 31% du marché de la viande fraîche.

Filière cunicole

La production de lapins repose sur 13 éleveurs adhérents à la coopérative, (nombre en diminution constante).

L'abattage qui est en évolution tendancielle à la hausse a néanmoins reculé en 2015 par rapport à 2014 pour atteindre 62 tec.

Comme les importations ont également diminué, le taux de couverture du marché local se maintient à 76% (frais et congelé) et à 98% en produits frais. Cela correspond de fait à une diminution de la consommation qui semble marquer un pallier après plusieurs années de progression.

La consommation de la viande de lapin demeure marginale à 1,1% de la consommation globale de viande fraîche.

Les actions inter-filières concernent notamment la communication (notamment au salon régional de l'agriculture, à la foire à la viande et auprès des enseignes locales), l'observatoire des marchés, certaines formations et les collaborations inter-filières.

4.5.8 Structuration de l'élevage de La Réunion

4.5.8.1 Objectifs spécifiques de l'action structuration de l'élevage de La Réunion

L'objectif du programme réunionnais réside dans la conquête des parts de marché pour permettre aux filières animales locales de se développer dans le cadre d'un modèle de développement socio-économique spécifique.

Compte tenu du bilan des programmes réalisés sur les 10 dernières années, qui a permis de structurer et de développer l'amont des filières, il s'agit actuellement d'amplifier l'activité des filières dans le cadre d'un marché devenu très concurrentiel (développement des importations à bas prix, en particulier de produits congelés et développement des magasins hard discount).

Les axes forts et les objectifs communs de la structuration de l'élevage sont les suivants :

- favoriser la solidarité des membres des Interprofessions dans le cadre de la promotion des produits locaux au sein des circuits modernes de distribution ;
- susciter l'émergence d'une production de matière première locale, régulière et homogène, répondant aux exigences d'un marché en mutation ;
- accroître les parts de marché des filières animales réunionnaises pour assurer le développement de la production locale, en s'appuyant sur une communication « Produit Pays » et pour améliorer la sécurité d'approvisionnement de l'île en denrées de première nécessité ;
- rattraper les retards de niveaux de consommation de La Réunion par rapport à la métropole ;
- poursuivre les investissements au sein des filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier ;
- maintenir le revenu des producteurs.

La particularité de La Réunion est d'avoir créé en 2011, un dispositif intitulé « projet DEFI ». Il se compose de trois mesures : l'aide à la croissance maîtrisée de la production, l'aide à la mise en marché et à la commercialisation ainsi que l'aide à la communication. Ces aides sont mises en œuvre de façon synergique, afin de favoriser la montée en puissance des nouveaux producteurs d'une part et d'autre part, d'augmenter significativement les parts de marché de la production locale. Ce second aspect est abordé en pratiquant notamment une péréquation des prix payés au producteur permettant une politique commerciale plus globale avec des campagnes promotionnelles. Le dispositif vise à gagner en dix ans dix points de part de marché. En 2014, quatre années de projet DEFI se sont déroulées, avec une entrée progressive des productions.

Les différentes actions menées à La Réunion se répartissent en trois catégories :

- Aides horizontales entre filières (actions de communication, observatoire de la consommation locale, animation et gestion du programme)
- Aides communes à toutes filières interprofessionnelles d'élevage (collecte, produit d'exigence cœur pays, mise en marché et commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (DEFI), croissance maîtrisée de la production (DEFI), communication (DEFI))
- Aides spécifiques aux filières avec : filière viande bovine (transformation) ; filière lait (production, transformation fromagère) ; filière porc (préservation des débouchés sur le marché local, fabrication de produits élaborés) ; filière volailles (adaptation des produits au marché) ; filière cunicole (congélation des peaux, préservation des débouchés sur le marché local) ; filière ovins-caprins (acquisition de reproducteurs locaux, accroissement du cheptel, insémination artificielle, commercialisation dans les structures organisées) ; filière apicole (maintien sanitaire des colonies, fidélisation au groupement de commercialisation apicole).

4.5.8.2 Les modifications du programme POSEI pour l'action structuration de l'élevage de La Réunion

2015	<ul style="list-style-type: none"> Les indicateurs de programme sont modifiés au niveau des aides, ainsi que pour la mesure
2014	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisations de forme ; Simplification de l'aide à la collecte de lait, de l'aide à la croissance maîtrisée (DEFI) et de l'aide au marché local pour le porc
2013	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisations de forme ; Modifications : Aide à la mise en marché et à la commercialisation des produits interprofessionnels de la viande et du lait sur le marché réunionnais (Projet DEFI) Aide à la croissance maîtrisée de la production (Projet DEFI) Créations : Aide à la préservation des débouchés sur le marché local - filière cunicole Aide au soutien de l'acquisition de reproducteurs produits localement - filière ovine Aide à l'accroissement du cheptel - filière ovine Aide pour favoriser le recours à l'insémination artificielle - filière ovine Aide à la commercialisation dans les structures organisées - filière ovine Aide à la collecte des ovins-caprins
2012	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisations de forme Modifications : <ul style="list-style-type: none"> aide à la croissance maîtrisée de la production : annexe 2 - Cahier des charges relatif à l'aide au produit d'exigence Cœur Pays lait Suppression : aide à la sécurisation des élevages caprins.

4.5.8.3 Bilan de l'action structuration de l'élevage de La Réunion

SE9

Le montant total payé en 2015 pour l'action structuration de l'élevage de La Réunion s'élève à 22 696 049 €, en augmentation de +3,5% par rapport à 2014. Les évolutions sont différentes selon les filières.

Les montants payés sont en baisse pour les filières bovines viande et lait, et la filière cunicole, et sont en hausse pour les autres filières.

Tableau 39 – Répartition des montants payés par filières de l'action structuration de l'élevage de La Réunion en 2015 et évolution

La Réunion	Montants payés en € 2015	Evolution 2014- 2015 (1 an)	Evolution tendancielle 2007-2015	% par filière
Total payé	22 696 049	3,5%	7,9%	100%
Filière bovine viande	4 473 385	-4,5%	4,9%	20%
Filière lait	5 357 943	-3,9%	0,6%	24%
Filière ovine-caprine	294 295	96,7%	41,5%	1%
Filière porcine	3 848 992	8,4%	8,1%	17%
Filière avicole, volailles de chair	3 440 277	1,3%	8,6%	15%
Filière cunicole	50 385	-38,8%	11,9%	0%
Filière apicole	111 877	153,4%	33,1%	0%
Inter-filières	897 601	249,0%	1,0%	4%
Projet DEFI	4 221 293	0,9%	31,5%	19%

Source : ODEADOM

Tableau 40 – Indicateurs de réalisation de l'action structuration de l'élevage de La Réunion en 2015 et évolution tendancielle

Indicateurs par filières - La Réunion	Production en 2015 (tec, litres de lait)	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Taux de couverture du marché local	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015	Nombre de bénéficiaires des aides POSEI	Evolution tendancielle annuelle 2007-2015
Filières bovine viande	1 556	-2,3%	27,04%	-1,2%	331	1,0%
Filière lait	18 780 000	-3,1%	31,00%	-1,2%	77	-6,2%
Filières ovine et caprine	nd	na	nd	na	nd	na
Filière porcine	11 718	-0,5%	49,90%	-1,8%	nd	-2,0%
Filière avicole (volailles de chair)	13 884	3,4%	41,00%	-0,4%	nd	1,2%
Filière cunicole	223	-2,0%	52,4%	1,7%	nd	-4,5%

Sources : Interprofessions ARIBEV et ARIV

Filière bovins viande

La production a été en baisse en 2015 par rapport à 2014, aussi les aides à la collecte, aux produits d'exigence cœur pays et à la transformation sont en diminution.

La production totale s'élève à 1 556 tec (-2,3% par rapport à 2014). La production organisée perd également du tonnage (-2,6%), aussi la part de la production organisée reste à 90% du tonnage abattu global.

En termes de qualité, le tonnage commercialisé sous la norme "Cœur Pays" reste à un niveau relativement élevé de 65% de la production.

Comme les importations de viande bovine sont en hausse (+5,9%), en viande fraîche comme en viande congelée, le taux de couverture du marché diminue, passant de 28,3% à 27,0%. Si l'on ne considère que le marché de la viande fraîche, le taux de couverture est beaucoup plus important mais est également en diminution, passant de 45,2% à 43,4%.

En avril 2013, la SICAREVIA avait formalisé un plan de relance de la production bovine (plan REVIA+), visant à répondre au taux de renouvellement du troupeau insuffisant engendrant une baisse de productivité. Le nombre de vaches allaitantes croît, passant de +1,1% en 2014 par rapport à 2013, à +2,8% en 2015 par rapport à 2014.

En 2015, le revenu de l'exploitation de référence (50 vaches allaitantes et 40 brouards produits annuellement) régresse et s'établit à 25 676 € contre 27 154 € en 2014. Cette contreperformance est imputable en partie à la concurrence accrue des viandes importées de métropole (viande fraîche et congelée) dont les prix sont à la baisse, mais aussi imputable à la baisse du poids moyen des animaux vendus.

Filière bovins lait

La production de lait diminue en 2015 de -1,8% et s'élève à environ 18,78 millions de litres, après une hausse de +6% en 2014. L'année 2015 a été marquée par un printemps pluvieux défavorable à une production fourragère de qualité qui a pénalisé la production laitière.

Un total de 77 élevages a livré du lait, nombre stable par rapport à 2014. Deux arrêts de production sans reprise ont été compensés par 2 créations d'élevages.

98% du lait est produit dans les « Hauts », et cette proportion est inchangée depuis 2010.

Du fait des conditions climatiques du début d'année, la production moyenne par vache diminue par rapport à 2014 et s'élève à 6 300 litres par vache laitière. La taille moyenne des troupeaux est pratiquement constante par rapport à 2010.

La qualité du lait est inchangée par rapport à 2014, elle est de très bonne qualité avec 63% répondant à l'exigence cœur pays.

SE10

SE11

SE12

Dans le cadre du projet DEFI, les yaourts aux fruits commercialisés par les deux industriels poursuivent leur progression, +2% entre 2014 et 2015, alors que les produits laitiers frais régressent légèrement (-1%).

Le revenu de référence est maintenu et il s'élève à 27 440€. La baisse des charges d'aliment compense la légère diminution de production.

Filière porcine

Après un recul (2,2%) en 2014, la production (abattage) progresse de +4,9% pour atteindre 9 683 tec en 2015. Les arrêts d'exploitation semblent diminuer, 2 nouvelles installations ont même vu le jour.

La proportion de la production organisée par rapport à l'ensemble de la production locale s'élève à 83%.

Les importations ayant fortement diminué (-7,4%) à 11 766 tonnes de viande (à 94% de la viande congelée). Le taux de couverture de la production locale atteint 49,9%, en forte progression de +18,8%, alors que l'évolution tendancielle sur la période 2007-2015 demeure à la baisse à -1,8% par an.

La consommation de viande fraîche en nette baisse en 2013 et 2014, est à la hausse en 2015, sans doute confortée par les actions de communication mises en place ainsi que les efforts de découpe et préparations engagés pour répondre aux demandes des consommateurs des grandes surfaces.

La technicité des élevages continue à progresser, tel qu'illustré par les indices de productivité (26,3 porcelets/truie/an) et de qualité (69% de la production conforme au « Cœur Pays »).

L'exploitation de référence repose sur un élevage de 30 truies naisseur - engraisseur. Le revenu de référence s'élève à 28 171€ en 2015, en légère régression par rapport à 2014. La baisse du prix des aliments compense la légère perte de valeur de production.

Filière volailles de chair

Les chiffres de la volaille de chair ne concernent que le poulet de chair.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Coopérative des Fermiers du Sud (CFS) a intégré l'interprofession volaille (ARIV). Avipôle Réunion et CFS se sont regroupés au sein de l'Association des Eleveurs de Volailles de la Réunion (AEVR), qui depuis représente le maillon production au sein de la filière interprofessionnelle.

Parallèlement, l'abattoir Duchemann et Grondin, qui abat les volailles de la coopérative des Fermiers du Sud, a pour sa part rejoint l'AAVR (Association des Abattoir de Volailles de la Réunion), afin de pouvoir intégrer l'interprofession.

Ainsi la part de la production organisée passe à 100% de la production professionnelle, appelée "production maîtrisée" par l'interprofession.

Du fait de cette intégration de tous les éleveurs professionnels au sein de l'interprofession, la production locale a pu augmenter en 2015 de +10,4% par rapport à 2014, pour atteindre 13 884 tec.

Les importations ont un peu régressé en 2015 après avoir fortement progressé en 2014. Elles s'élèvent à 19 983 tec de poulets (dont 73% de poulets congelés).

Baisse des importations, et surtout forte augmentation de la production, conduisent à porter le taux de couverture du marché local à 41,0%, gagnant ainsi 3 points entre 2014 et 2015.

SE10

SE11

SE12

Après une chute en 2014, le revenu de l'exploitation de référence remonte à 18 600€, restant toutefois en retrait par rapport au revenu de 2009 (19 254 €). L'amélioration du revenu provient en partie de la baisse du coût de l'aliment, mais surtout de l'augmentation du nombre de bandes mises en production, grâce à la meilleure organisation interprofessionnelle, qui se traduit donc par une augmentation de la production mais aussi de la rentabilité des élevages.

Filière cunicole

La production de viande de lapin (abattage) continue de diminuer en 2015 pour atteindre 223 tec (-6,7%).

La production commercialisée par l'organisation de producteur atteint 198 tonnes, en diminution par rapport à 2014 (239 tonnes). Mais il y avait encore en 2014, un stock de production congelée de 52 tonnes datant de 2013. Aussi, en ne considérant que la viande fraîche, la filière a augmenté ses ventes de 6%, passant de 187 tonnes à 198 tonnes.

Le nombre de cages mères s'élève à 3320, en progression par rapport à 2014 (+7,8%).

Les importations ont atteint 203 t (augmentation de +26,8% par rapport à 2014). Le taux de couverture du marché diminue, passant de 60% à 52%, entre 2014 et 2015.

En 2013, l'OP a décidé de modifier sa stratégie de commercialisation. Désormais tout est commercialisé en frais, alors que précédemment environ 25% de la production était congelée.

La filière lapin a intégré le projet DEFI en janvier 2013. Via DEFI elle a dynamisé la promotion pour écouler l'ensemble de la production en frais.

Le revenu de référence atteint 12 330€ en 2015 poursuivant sa progression.

Projet DEFI

Les montants payés au projet DEFI sont quasi stables depuis 2013, avec un montant payé de près de 4 221 293 € en 2015. Pour rappel, DEFI a été lancé en 2011 suite aux Etats Généraux de l'Outre-Mer sur le développement endogène. Le projet s'inscrit sur une période de dix ans et vise à gagner en moyenne dix points de part de marché pour les productions locales. Il incite les consommateurs à choisir les productions régionales par une baisse des prix ciblée sur une centaine de produits locaux. Par ce biais, DEFI vise à développer les productions locales et les emplois au détriment des importations. Le projet DEFI est le fruit d'une action concertée de l'ensemble des acteurs interprofessionnels des filières animales. Il repose sur des actions de commercialisation, d'aide à la croissance maîtrisée de la production et de communication. La filière cunicole a rejoint le projet DEFI depuis janvier 2013.

Actions inter-filières

Les actions inter-filières financées à hauteur de 897 601 €, en forte augmentation par rapport à 2014 correspondent à l'observatoire de la consommation locale, à l'animation et la gestion des actions inter-filières, et aux actions de communication qui étaient en 2014 comptabilisées au niveau des filières, ce qui explique la forte augmentation du budget au niveau inter-filière.

4.5.9 Dispositif en faveur des productions animales de Mayotte

SE13

4.5.9.1 Bilan du dispositif en faveur des productions animales de Mayotte

SE14

Ce dispositif a été un peu sollicité en 2015

Le total des paiements a été de 205 080 € dont 117 581 € sur les crédits CIOM et 87 499 € sur le FEAGA.

Du fait de la mobilisation de l'aide à la fabrication en 2015 et de l'augmentation de l'aide à la commercialisation, les montants payés en 2015 ont augmenté de +15% par rapport à 2014.

Aide à la fabrication des produits animaux

Elle n'avait pas été sollicitée en 2014.

Une aide de 16 343 € a été allouée en 2015 pour l'abattage et la découpe de volailles et lapins.

Aide à la commercialisation des produits animaux

L'aide à la commercialisation a été versée à 2 bénéficiaires comme en 2015, pour un budget en progression de +6% (188 736 €).

4.5.10 Aides à l'importation d'animaux vivants

4.5.10.1 Description de l'action

Les aides IAV visent à soutenir l'acheminement par voie aérienne ou maritime d'animaux adaptés au contexte climatique local et destinés principalement à la reproduction. Ces aides compensent une partie du coût de transport de l'UE vers les DOM ou entre DOM (pour les animaux nés dans les DOM). Sont éligibles bovins, bubalins, ovins, caprins, porcins, équins, asins, lapins et lapereaux, poussins et œufs à couver. Les filières apicoles sont aussi éligibles et ce, en fonction des éventuels besoins exprimés par chacun des DOM.

Les bénéficiaires de ces aides sont les importateurs (éleveurs individuels, coopératives, associations, groupements de producteurs et sociétés d'intérêt collectif agricole). Dans tous les cas, le bénéficiaire final est l'éleveur à qui le montant de l'aide est répercuté lorsque l'importateur n'est pas un éleveur individuel.

Les montants d'aide unitaire sont définis par groupes d'espèces et par DOM. Le tableau IAV1 reprend ces montants unitaires et les conditions d'éligibilité de l'aide.

4.5.10.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres aux aides à l'importation d'animaux vivants (IAV) sont les suivants :

- Développement de la production locale des différentes filières d'animaux de boucherie par la fourniture d'animaux reproducteurs de race pure et de race commerciale pour les porcins ;
- Soutien à la production de viandes de volailles et de lapins via celui des importations d'œufs à couver, de poussins d'un jour (espèce Gallus mais aussi dinde, pintade, oie et canard) et de géniteurs lapins ;
- Mise en place de filières innovantes et d'activités nouvelles (par exemple, chevaux et ânes pour les centres équestres et les ranchs pour les touristes).

4.5.10.3 Les modifications des actions en faveur des IAV du programme POSEI

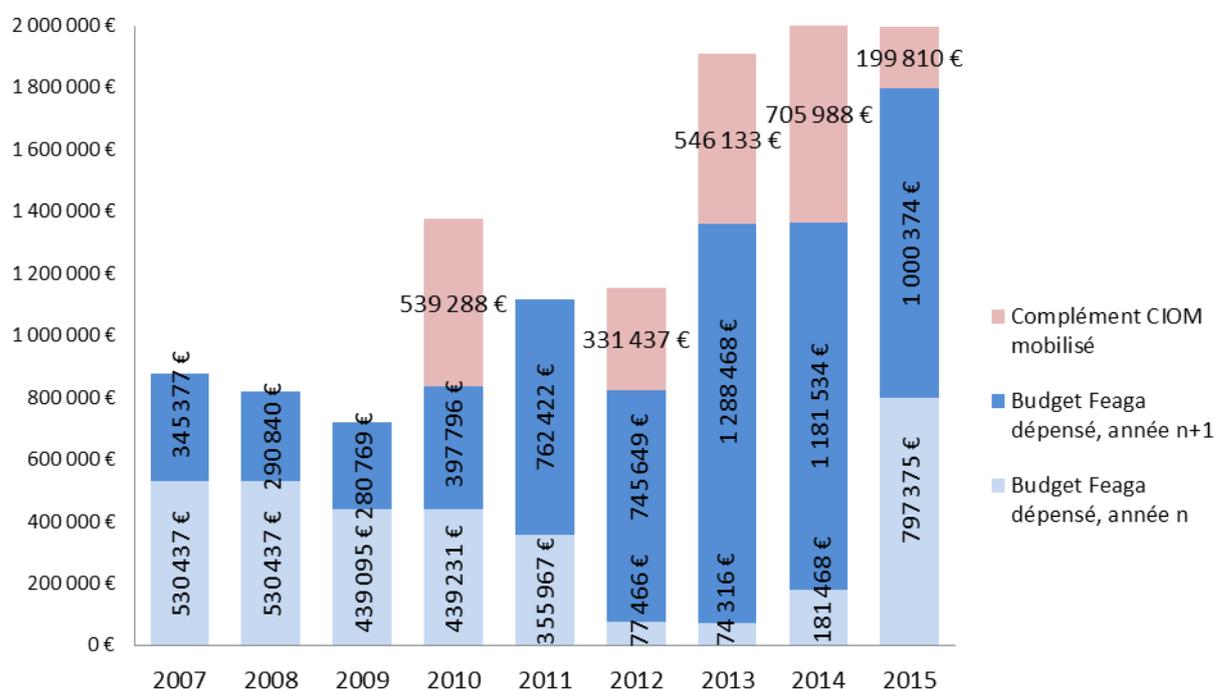
Action « Aide à l'importation d'animaux vivants »	
2015	Pas de modification du programme
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filière porcins en Guyane: augmentation des montants unitaire de 250 à 360 €. ▪ Filière cunicole à La Réunion : augmentation des montants unitaire de 10 à 12 € pour les lapereaux et de 12 à 14 € pour les lapins adultes. ▪ Les produits aquacoles sont sortis du champ du POSEI ▪ Intégration de Mayotte dans le POSEI ▪ Redéfinition des indicateurs nationaux de la mesure
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification du mode de calcul de l'aide : définition d'un montant d'aide forfaitaire par groupe d'espèces et par DOM au lieu d'un montant d'aide unitaire plafonné à 80% du coût de transport aérien ou maritime (voir Tableau IAV1)
2012	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filières bovins, bubalins, ovins-caprins : diminution de la période de détention obligatoire des animaux importés, sur les recommandations faites par l'Institut de l'Élevage d'après

	les pratiques locales d'élevage
2011	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité d'importation de races commerciales pour les porcins reproducteurs ▪ Précision des sanctions en cas de non-réperçusion de l'aide aux éleveurs : remboursement de l'intégralité de l'aide ou exclusion définitive du dispositif ▪ Précision de la destination des porcs importés : reproducteurs ▪ Baisse des taux d'aide porcins et lapins. Baisse des montants unitaires : porcins tous DOM à 300 € / unité (VS 420 €) ; création de 2 classes pour les lapins, tous DOM : 16 € / lapereau et 28 € / lapin adulte (VS 33 €). ▪ Plafonnement de l'aide à 80% du coût du transport aérien ou maritime ▪ Changement des dates limite de dépôt. Date limite : 28 février année N+1, sauf en cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle. ▪ Précision des modalités de gestion. 1 arrêté national avec les dotations financières par DOM, 1 arrêté local par DOM avec les bilans par espèces.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Filière bovins et bubalins : augmentation du montant de l'aide de 1 100 € à 2 000 € par animal importé pour les 4 RUP, l'importation s'effectuant par transport aérien du fait des conditions sanitaires. ▪ Filière ovins et caprins : augmentation du montant de l'aide de 300 € à 450 € par ovin ou caprin importé en Guyane, en raison du changement des conditions de transport aérien. ▪ Gestion et suivi du dispositif : les bilans prévisionnels d'importation, inclus auparavant dans le programme POSEI France, sont désormais fixés par arrêté.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification ou précision des modalités et critères d'attribution ; ▪ Obligation de naissance dans les DOM pour les animaux faisant l'objet de l'aide pour les échanges inter-DOM ; ▪ Modification du taux d'aide pour les échanges d'animaux entre les DFA ; ▪ Obligation de réperçusion de l'aide au bénéficiaire final, l'éleveur, si l'importateur n'est pas un éleveur individuel ; ▪ Secteurs bovins, bubalins, ovins-caprins, porcins et équins-asins : augmentation de la période de détention obligatoire des animaux importés ; ▪ Secteur volailles : ouverture de l'aide aux poussins de toutes les espèces de volailles (dindes, dindons, canards et pintades compris) ; ▪ Secteur lapins : obligation pour les reproducteurs importés de provenir d'élevages sélectionneurs.

4.5.10.4 Exécution financière des aides à l'importation d'animaux vivants

IAV2

Figure 14 - Exécution financière des aides à l'importation d'animaux vivants, en euros, années de réalisation 2007 à 2015



Source : ODEADOM

Pour une année civile de réalisation n, les paiements des aides de cette action étant réalisés au fil de l'eau, ils se répartissent sur deux exercices FEAGA (n et n+1). En outre, ces paiements peuvent être complétés sur fonds nationaux depuis 2010.

Concernant l'année de réalisation 2015, le budget FEAGA 2015 a été sollicité à hauteur de 797 375 €, le budget FEAGA 2016 à hauteur de 1 000 374 € et le complément national à hauteur de 199 810 €. Le total de la campagne 2015 s'élève donc à 1 997 560 €, en diminution par rapport à 2014 (- 3,5%).

4.5.10.5 Bilan des aides à l'importation d'animaux vivants par filières

IAV3

A l'instar des années précédentes, les aides IAV concernent quasi-exclusivement **les volailles et œufs à couver** qui regroupent plus de 93% du montant total payé au titre des IAV.

Le montant des aides à la **filière des œufs à couver** a connu en 2015 une diminution de -20,6% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par des quantités en baisse de -21,4%. Cette filière représente 22% des montants d'aides en 2015, contre 27% en 2014.

La **filière volaille** progresse en montants versés de 7,0% par rapport à 2014. Cette augmentation est due à des montants unitaires moyens en progression de 13,2%, alors que les quantités importées se réduisent de -5,7%. Cela s'explique par une diminution de -11,6% du montant unitaire moyen (de 0,49 à 0,43 €) liée à l'évolution de la répartition des importations entre les DOM, les taux d'aide unitaire n'ayant pas évolués. L'évolution tendancielle annuelle est importante à + 17,9% (en montant total d'aide versée) par an depuis 2007. Cette filière concentre en 2015, 71% des aides versées soit 7 points de plus qu'en 2014.

Les montants et les quantités importées pour la **filière porcine** ont fortement diminués, respectivement de -49,9% et -41,9% en 2015 par rapport à 2014, et le montant unitaire moyen connaît une baisse de

-13,9%. La filière porcine représente 2% des montants montant des aides IAV 2015 soit 2 point de moins qu'en 2014.

La **filière ovine, caprine** connaît une reprise des importations en 2015 avec 40 800 € payé pour 120 têtes. La filière regroupe 2% des aides versées.

La **filière cunicole** voit ses montants quasi doubler par rapport à 2014, bénéficiant d'une augmentation du montant unitaire moyen de 47%, et des quantités importées de 35%. Cette filière représente 2% des aides versées en 2015 soit un point de plus qu'en 2014.

La **filière « chevaux et ânes »** voit ses montants progresser de 22,2% et ses quantités de 120% (11 têtes) entre 2014 et 2015, alors que le montant unitaire moyen diminue de -44,4%. Ces montants représentent 1% des aides versées.

Aucune importation n'a été soumise à l'aide en 2014 concernant **les filières bovine, bubaline, ni la filière apicole** qui n'a d'ailleurs jamais sollicité ce type d'aide depuis la mise en place du POSEI France.

4.5.10.6 Bilan par DOM des aides à l'importation d'animaux vivants

En 2015, les aides IAV ont majoritairement été sollicitées par des importateurs réunionnais et martiniquais qui rassemblent 75,9% de ces aides.

Tableau 41 – Répartition des montants payés des aides IAV par DOM, en 2015

2015	Montants en €	Répartition par Dom	Evolution 2014-2015 (1 an)
Réalisation tous DOM	1 997 560	100,0%	-3,6%
Réalisation Guadeloupe	257 271	12,8%	-17,5%
Réalisation Guyane	168 529	8,4%	9,6%
Réalisation Martinique	731 316	36,7%	19,7%
Réalisation Mayotte	57 768	2,9%	-1,5%
Réalisation La Réunion	782 676	39,2%	-16,4%

Source : ODEADOM

La répartition par DOM des aides versées a évolué par rapport à 2014 avec un recul de la part de La Réunion (-6 points) et de la Guadeloupe (-2 points), une progression de celle de la Martinique (+7 points) et de la Guyane (+1 point), tandis que celle de Mayotte reste constante.

- Le montant versé en 2015 pour la **Guadeloupe** (257 271 €) diminue de -17,5% par rapport à 2014. Les quatre filières ayant des importations, porcins, œufs à couver, volailles et lapins connaissent une baisse des montants versés et des quantités. **IAV4**
- En **Guyane**, le montant d'aide versé (168 529 €) progresse de 9,6% par rapport à 2014. La filière volaille en progressions de 3,7% en montant, concentre 52% des paiements. La filière ovine et caprine qui n'avait pas connu d'importation en 2014 regroupe en 2015 24% des montants. La filière des œufs à couver progresse de 4,8% en montant et quantités, et représente 14% des aides versées. Les importations sont en progression pour la filière équine, reprennent pour la filière cunicole, et sont nulle pour la filière porcine. **IAV5**
- En **Martinique**, le montant versé (731 316 €) est en nette progression (+19,7%) par rapport à l'année précédente. 95% des montants versés concernent la filière volaille en progression de 33,4%. La filière cunicole voit ses importations également augmenter (+226%) et représente 4% des montants versés. La progression des montants est modérée par l'absence d'importation de la filière bovine, et la baisse de celles de la filière porcine (-15%). **IAV6**

- Les aides versés à **La Réunion** (782 676 €) diminuent de -16,4% par rapport à 2014. Cette baisse s'explique par la réduction des quantités importées dans les deux filières les plus importantes, œufs à couver (-22%) et volailles (-11,5%) qui représentent 99% des montants versés. La filière cunicole est en progression de +5,1% en montants et +3,5% en quantité mais représente seulement 1% des aides versées. **IAV7**
- Mayotte pour sa seconde année dans le programme POSEI importe dans le cadre de cette mesure uniquement des volailles pour un montant de 57 768 €, soit -1,5% par rapport à 2014, et représente 2,9% des aides versées. **IAV8**

4.6 Mesure 6 - Régime Spécifique d'Approvisionnement

4.6.1 Description de la mesure

La situation géographique des DOM (éloignement, insularité), ainsi que l'étroitesse des marchés, entraîne des surcoûts importants pour leur approvisionnement en matières premières, en produits pour l'alimentation humaine et animale, ainsi qu'en intrants pour l'agriculture. Ces surcoûts constituent un frein au développement de l'activité des opérateurs locaux, et handicapent leur compétitivité. Le régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger ces surcoûts, en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

En ce qui concerne les aliments pour le bétail, en l'absence, au niveau local, de production en quantité suffisante et/ou en l'absence de production de certains aliments spécifiques, les opérateurs ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans les limites fixées réglementairement, (annexes II et VI du règlement (UE) n° 180/2014 modifiée par le règlement (UE) n° 1282/2014), les opérateurs peuvent réexporter, vers certains pays tiers et dans le cadre du commerce régional, des produits transformés à base de matières premières ayant bénéficié du RSA, sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié.

4.6.2 Rappel des objectifs

Les objectifs du RSA, tels qu'énoncés dans le programme POSEI France, sont de :

- Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées. Les résultats attendus par DOM sont une augmentation des volumes de production animale ;
- Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif, face à un environnement régional voire international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres ;
- Permettre aux industries de transformation des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et la fabrication sur place des produits destinés à l'alimentation humaine ;
- En transformant sur place ces produits de base importés, les industriels des DOM participent au maintien du niveau de l'emploi dans les DOM, proposent au consommateur des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux produits correspondant aux attentes des consommateurs et stabilisent des parts de marché au niveau local, dans un environnement économique très concurrentiel ;
- A travers les opérations de réexpédition et / ou de réexportation, les industriels doivent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et participer également au maintien de l'emploi ;
- Permettre le développement de productions maraîchères nouvelles à partir de plants et semences certifiées.

4.6.3 Les modifications de la mesure RSA du programme POSEI

Le système CALAO (Certificats Aide en Ligne pour l'Approvisionnement Outre-mer) a été mis à la disposition des opérateurs réunionnais début 2011. Dans un objectif de simplification administrative et de réduction des délais, le système CALAO a été élargi aux autres RUP françaises début 2012.

2015	<p>Tous DOM : Mise en cohérence du programme POSEI RSA avec le dispositif octroi de mer (Décision du Conseil du 10 février 2004 révisée en décembre 2014) afin d'éviter le cumul des 2 dispositifs.</p> <p>Pour différencier les produits, leurs codes nomenclature douanière ont été détaillés (inscription de codes à 8 ou 10 chiffres au lieu de 4 ou 6) dans le programme POSEI RSA et certains produits retirés du programme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En Martinique, pour les marchandises communautaires, augmentation des quotas « céréales destinées à l'alimentation animale », et diminution des quotas « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine ». ▪ A Mayotte, les quotas ont été augmentés pour 3 groupes de produits : <ul style="list-style-type: none"> - <u>pour les marchandises communautaires</u> : « préparations utilisées pour l'alimentation de animaux » (augmentation des contingents et ouverture aux produits non BIO mais dans le même temps diminution du taux d'aide unitaire (en €/tonne), soit une enveloppe restant inchangée) et « produits laitiers » (augmentation de l'enveloppe de 193 %). - pour les marchandises en provenance de pays tiers : « viandes et poissons ». <p>Les autres quotas ont été diminués.</p>
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration de Mayotte dans l'enveloppe globale du RSA avec les mêmes catégories de produits d'origine communautaire et deux catégories spécifiques pour les importations d'origine pays tiers (« Viandes et poissons » et « Riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine »), soit une intégration dans le programme POSEI RSA de produits destinés à l'alimentation humaine directe ; ▪ Diminution (hors Mayotte) des quotas de céréales « marchandises communautaires ». Les céréales « marchandises pays tiers » sont augmentées à concurrence de la diminution des céréales « marchandises communautaires » ; ▪ Dans la catégorie « Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » : Ajout du produit « Malte » pour la Guyane et suppression du produit « Farines de poisson » pour tous les DOM ; ▪ Réduction des contingents d'origine communautaire « Huiles végétales » et « Produits laitiers » pour la Guyane et la Martinique ; ▪ Modification des contingents d'origine communautaire « Préparations de fruits et légumes » à la baisse en Guyane et à la hausse en Martinique ; ▪ Introduction d'un contingent d'origine communautaire « Intrants, semences et plants » en Guyane ▪ Redéfinition des indicateurs nationaux de la mesure
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le règlement (UE) n° 228/2013 du parlement européen et du conseil du 13 mars 2013, abrogeant le règlement (CE) du Conseil n° 247/2006, a augmenté le plafond de l'enveloppe financière RSA pour les DOM de 30 %, soit de 20,7 M€ à 26,9 M€. - Cette augmentation de l'enveloppe a permis : <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation des taux d'aide (€/ tonne) pour les « Céréales » et pour les

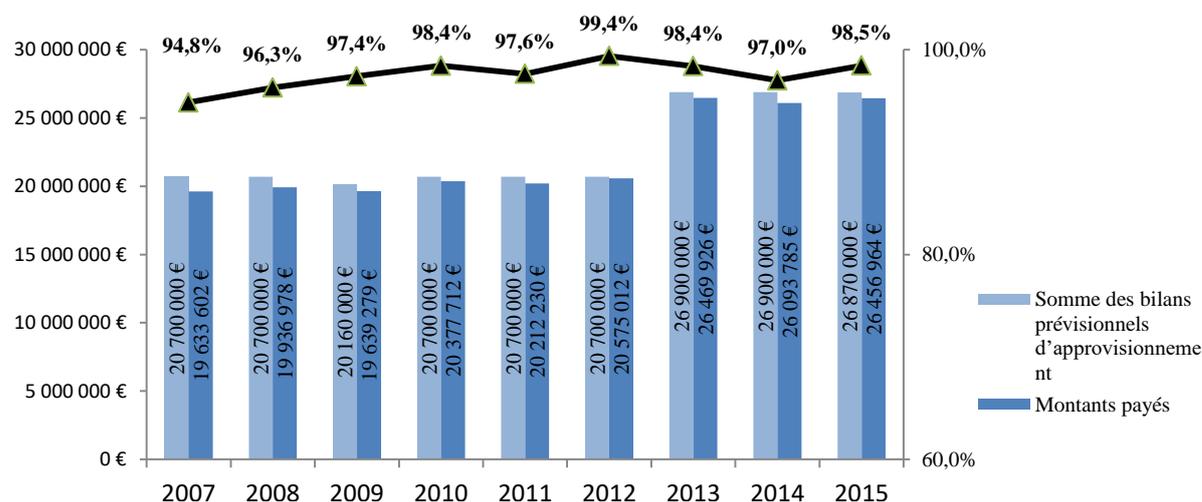
	<p>« Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » pour la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation des contingents pour les « Céréales » et pour les « Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » pour les 4 DOM ; - une augmentation des contingents pour les « Préparations de fruits et légumes » pour la Guyane et la Martinique. <p>– Enfin, d'autres ajustements, moins importants, ont été opérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction des contingents « Produits laitiers » origine UE pour la Martinique et la Guyane ; - réduction des contingents « Huiles végétales » pour la Martinique ; - réduction ou mise à zéro des contingents pour les « préparations BIO utilisées pour l'alimentation animale » pour la Guyane et pour la Martinique ; <p>Ajout des produits « Noix de cajou », « Noix », « Café », « Arachides », « Mélasses » et « Cacao en fèves » dans les contingents de produits importés (pays tiers), dans la catégorie « Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » pour la Martinique.</p>
<p>2012</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Guyane : <ul style="list-style-type: none"> – Augmentation des contingents céréales et des préparations de fruits et légumes aux dépens des produits laitiers (origine UE), des autres produits (Bio) destinés à l'alimentation animale et humaine. ▪ Martinique : <ul style="list-style-type: none"> – Ajout de produits « morues et harengs séchés, salées ou fumés » et « riz », au contingent « céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine » en provenance de pays tiers ; – Mise à zéro du contingent relatif aux autres produits (Bio) destinés à l'alimentation animale et humaine (origine UE) au profit des préparations de fruits et légumes.
<p>2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous DOM : Introduction du contingent d'alimentation animale « Agriculture Biologique » provenance UE, et baisse du contingent « céréales » en contrepartie. ▪ Antilles / Guyane : Homogénéisation de la liste des produits éligibles de la catégorie « céréales et autres produits » à partir de celle de La Réunion, avec notamment l'ajout de la pulpe de betterave pour les Antilles. ▪ Guyane : Augmentation du taux d'aide « céréales et autres produits » origine UE de 24,5% (passage de 128,5 €/t à 160 €/t). ▪ Tous DOM : Augmentation du contingent des « intrants semences et plants » origine UE de La Réunion, et baisse pour les autres DOM.
<p>2010</p>	<p>Afin de donner la priorité aux produits destinés à l'alimentation animale, aux intrants et aux produits de base de l'alimentation humaine, le malt a été supprimé des produits éligibles (catégorie « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine »). La catégorie « préparation de fruits » a été restreinte, pour exclure tout produit contenant des fruits tropicaux susceptibles d'être produits localement.</p> <p>En raison du développement des filières maraîchères et horticoles dans les départements français d'Amérique, le contingent de semences et de plants a été étendu à la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique. Par ailleurs, la catégorie « intrants semences et plants » a été élargie aux glaïeuls, lys, graines fourragères et graines de légumes.</p>
<p>2009</p>	<p>Pour le secteur des céréales et l'ensemble des DOM : au sein du groupe des « autres produits</p>

	destinés à l'alimentation animale et humaine (marchandise communautaire) », un ensemble de produits, classés sous le code NC 2308, « Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs », peut bénéficier des dispositions du RSA à compter du 1 ^{er} janvier 2009. Par ailleurs, le contingent « huiles végétales pays tiers » pour La Réunion est augmenté à 6 500 tonnes.
2008	Les contingents ont été adaptés en 2008 : les contingents ouverts pour les produits importés depuis les pays tiers ont été fortement augmentés pour tous les DOM. Des précisions ont été apportées, d'une part, concernant l'enregistrement et le maintien de l'agrément des opérateurs et, d'autre part, concernant la constitution des dossiers de demande d'aide.

4.6.4 Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2015

4.6.4.1 Présentation de l'exécution du RSA en 2015

Figure 15 - Exécution des bilans prévisionnels d'approvisionnement du RSA par année de réalisation, de 2007 à 2015, en euros



Source : ODEADOM

RSA1

Le montant global des bilans d'approvisionnement RSA était constant (20,7 M€) depuis 2006, à l'exception de l'année 2009 pour laquelle il a été diminué afin de pouvoir attribuer des allocations plus importantes aux MFPA, considérant les besoins respectifs de ces 2 volets de mesures pour l'année de réalisation concernée.

Le règlement (UE) n° 228/2013 a augmenté le plafond des montants destinés au RSA à partir de l'exercice FEAGA 2013 à 26,9 M€, soit +30% par rapport au plafond réglementaire précédent. Pour 2013 et 2014, le montant global des bilans prévisionnels a atteint le plafond de 26,9 M€. Pour 2015, l'enveloppe attribuée était de 26,87 M€.

Les montants payés au titre du RSA 2015 s'élèvent à 26,46 M€, soit une augmentation de 1,4% par rapport à 2014.

Le taux de réalisation des bilans prévisionnels est de 98,5% en 2015, au-delà de celui de 2014 (97%).

En 2015, 75 opérateurs ont bénéficié du RSA (73 en 2014), majoritairement pour des opérations d'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne, et des opérations d'importation de produits d'origine pays tiers à Mayotte.

4.6.4.2 Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE)

En 2015, 341 580 t ont été introduites, soit **un tonnage constant** par rapport à 2014.

349 219 t avaient été prévues dans les bilans prévisionnels, soit + 0,9%.

26,46 M€ d'aides ont été payées (+ 1,4%) à 51 bénéficiaires du RSA.

RSA3

RSA2

La grande majorité des introductions d'origine UE est effectuée par La Réunion, qui représente 58% des aides et 61% des volumes en 2015.

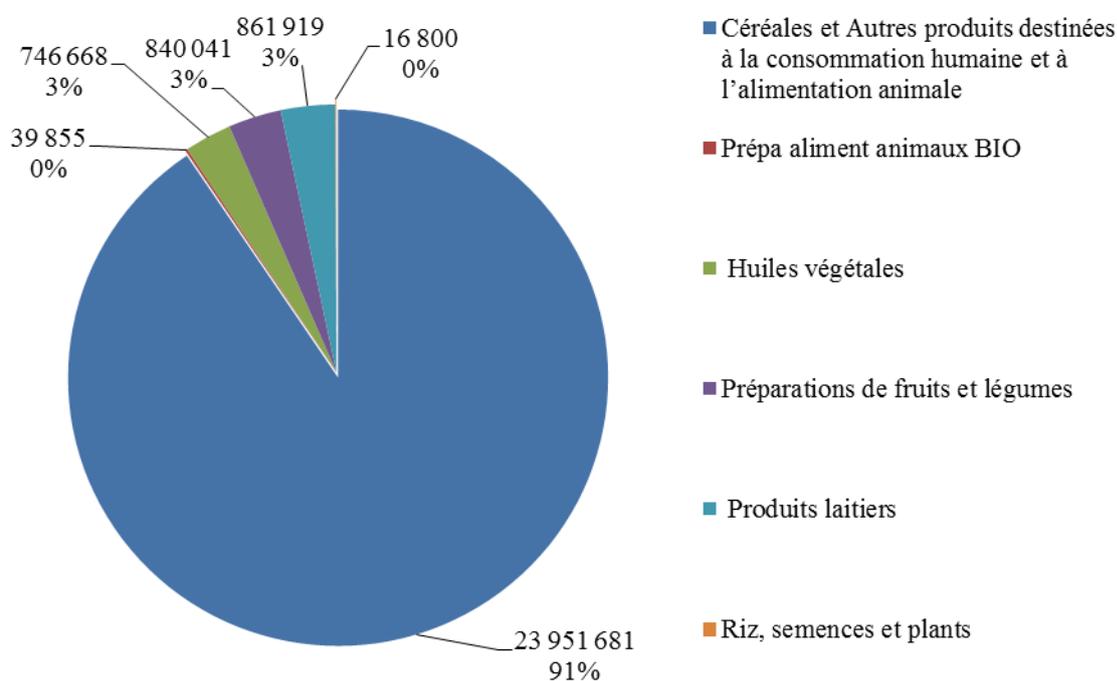
L'évolution des volumes aidés observée en 2015 par rapport à l'année précédente, est différenciée selon les DOM :

- Les volumes introduits sont en diminution en Guadeloupe (-10,0%)
- Ils sont stables à La Réunion (+0,3%)
- Ils sont en augmentation en Martinique (+2,9%), en Guyane (+4,0%) et à Mayotte (+82,4%).

A l'image des années précédentes, les aides versées concernent essentiellement les « Céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale », qui mobilisent 23,9 M€ en 2015, soit 91% du montant payé dans le cadre de cette mesure. Cette caractéristique, valable pour tous les DOM, reflète les priorités de la mesure RSA du POSEI France.

La répartition des montants des introductions par catégories de produits est représentée dans la figure suivante.

Figure 16 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2015 (en euros)



Source : ODEADOM

4.6.4.3 Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations)

En 2015, **38 623 t** ont été importées à partir de pays tiers, soit + **0,3%** par rapport à 2014.

Les contingents ont été diminués de -1,4%.

20% des contingents ont ainsi été utilisés, soit 1 point de plus qu'en 2014.

Mayotte représente 74,7% des volumes importés dans le cadre du RSA d'origine pays tiers en 2015 avec 28 837 t, et **La Réunion** 24,7% avec 9 549 t.

En **Guadeloupe**, les volumes importés restent très limités (147 t).

En **Martinique**, ces volumes sont également limités (90 t) et en baisse par rapport à 2014 (- 73,3%).

En **Guyane**, aucune importation n'est enregistrée, comme les années précédentes.

65,1% des quantités importées concernent le « Riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine » (Mayotte), 22,9% le Riz (La Réunion), 8,3% les « viandes et poissons » (Mayotte), 1,2% les « huiles végétales », 0,8% les « préparations de fruits et légumes » et 0,4% le « céréales et autres produits ».

RSA5

RSA4

4.6.4.4 Bilan des réexportations ou réexpéditions de produits ayant bénéficiés du RSA : articles 13 et 15 du Règlement (CE) n°180/2014 de la Commission) RSA6

Dans le cadre du RSA, les opérateurs peuvent réexporter – réexpédier des produits ayant bénéficié du RSA (aide ou exonération de droits de douanes) sous réserve de certaines conditions :

- article 13 : avec remboursement de l'aide perçue ;
- article 15 : sans remboursement de l'aide perçue mais dans la limite des quotas et destinations prévus aux annexes II et VI du R (UE) n°180/2014 modifiées par le R (UE) n° 1282/2014.

Réexportations ou réexpéditions après remboursement de l'aide perçue (article 13 du R (UE) n°180/2014) RSA7

En 2015, la Guadeloupe réexporte des « céréales et autres produits » (20,8 t), des « huiles végétales » (0,15 t) et des fruits (0,03 t). Le tonnage de « céréales et autres produits » réexportés avec remboursement, s'explique par la consommation de la totalité du quota de réexportation sans remboursement (article 15).

La Martinique réexporte des produits laitiers (14,2 t) et des fruits (10,8 t).

La Réunion réexporte des produits laitiers (1,08 t), des fruits (0,53 t) et des céréales (0,22 t).

La Guyane et Mayotte n'effectuent pas de réexportation.

Réexportations dans le cadre du commerce régional (article 15 du R (UE) n°180/2014) RSA6

En 2015, 3 860 t de **produits pour l'alimentation animale** ont été réexportés dans le cadre du commerce régional, soit -2% par rapport à 2014. 92 t de **farine de froment** ont également été réexportés, soit 33% de plus qu'en 2014.

La **Guadeloupe** qui n'avait pas utilisé ses quotas de réexportation sans remboursement de l'aide en 2014, a utilisé l'intégralité de son quota pour les aliments pour animaux en 2015, soit 522 t.

La **Martinique** n'a pas de réexportation au titre de l'article 15 en 2015.

Les réexportations à **La Réunion** ont diminuées de -15%, baisse qui concerne les aliments pour animaux.

La **Guyane** et **Mayotte** ne possèdent pas de contingents pour les exportations dans le cadre du commerce régional.

Depuis 2007, les quotas prévus pour les réexportations dans le cadre du commerce régional concernent essentiellement 2 catégories de produits : les aliments pour animaux et la farine de froment. Ces catégories représentent respectivement 97,7% et 2,3% des quantités réexportées en 2015.

4.6.4.5 Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA

RSA8

Le tableau RSA8 donne des estimations des surcoûts liés à l'éloignement, établies à partir des déclarations des opérateurs RSA.

Les surcoûts moyens pondérés ont été calculés sur la base des données déclaratives des enquêtes 2011-2015 afin de rendre les données déclaratives plus solides. Pourtant, le faible nombre d'opérateurs concernés par DOM pour certaines catégories de produits oblige aussi à prendre ces estimations de surcoûts avec beaucoup de précaution. La comparaison avec les taux d'aide inscrits dans le programme POSEI 2015 montre que les surcoûts déclarés sont dans la plupart des cas supérieurs au taux d'aide. Cependant pour certains produits et DOM le taux d'aide peut apparaître supérieur au surcoût déclaré. Outre, le caractère déclaratif des estimations de surcoûts et le faible nombre d'opérateurs, cet écart peut s'expliquer par le type de surcoût pris ici en compte : le surcoût lié à l'éloignement ne représente qu'une partie du surcoût lié à l'ultrapériphéricité.

RSA9

4.6.4.6 Utilisation des bilans prévisionnels

En 2015, les bilans prévisionnels (contingents) sont utilisés à plus de 97,8% pour l'ensemble des DOM. Les réalisations de la Guadeloupe et de Mayotte n'atteignent pas ce pourcentage, avec 88% d'utilisation en 2014 pour ces deux départements. Les réalisations de la Guyane atteignent 96%, et celles de Martinique et de La Réunion 100%.

Sur la base de l'enquête déclarative auprès des opérateurs RSA, on observe des introductions hors RSA de produits éligibles au programme en hausse de 7,8% par rapport à 2014, avec 20 830 t environ. Cette évolution est contrastée selon les DOM (ces données, issues d'une enquête déclarative, sont fournies à titre indicatif) :

- En **Guadeloupe**, ces introductions hors RSA augmentent de +151% entre 2014 et 2015 (environ 2 116 t introduites en 2015) ;
- En **Guyane**, ces volumes sont en forte augmentation, avec 4 908 t introduites (+ 689%) ;
- En **Martinique**, avec 411 t, les introductions hors RSA sont en hausse par rapport à 2014 (+267%) ;
- A **La Réunion**, ces volumes atteignent 10 945 t, soit une progression de + 72% par rapport à 2014 ;
- A **Mayotte**, ces volumes sont en forte réduction à 5 451 t, soit -78%.

4.6.4.7 Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA

RSA10

Selon l'enquête déclarative, les volumes produits par les opérateurs RSA et destinés à l'alimentation animale progressent de 4,9% en 2015 avec 316 771 t.

La quantité déclarée de farine produite dans les DOM augmente de 1,9% par rapport à 2014 à 63 069 t.

Les volumes de produits transformés sur place intégrant des matières premières RSA (hors farine) progressent de +2,3% en 2015, selon les déclarations des opérateurs RSA répondants

Le nombre d'emplois des opérateurs RSA estimé d'après les déclarations des opérateurs augmente de 2,8% entre 2014 et 2015, alors que l'évolution tendancielle annuelle est de 2,4%.

Le nombre d'opérateurs après une hausse importante (+61,4%) en 2014 liée à l'entrée de Mayotte dans le POSEI, progresse de +2,7% en 2015 (2 opérateurs supplémentaires).

4.6.5 Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM

Tableau 42 - Tableau synthétique par DOM du RSA, introductions et importations en 2015 et évolution 2014-2015

Données synthétiques du RSA par DOM en 2015	Introductions					Importations	
	Montants payés en (€)	Evolution 2014-2015	Répartition par DOM	Réalisations (t)	Evolution 2014-2015	Réalisations en (t)	Evolution 2014-2015
Guadeloupe	4 238 560	0,4%	16%	54 623	-10,0%	147	6,2%
Guyane	2 011 709	2,2%	8%	12 370	4,0%	0	0,0%
Martinique	3 990 967	-0,9%	15%	58 817	2,9%	90	-73,3%
La Réunion	15 453 989	0,4%	58%	208 476	0,3%	9 549	4,4%
Mayotte	761 738	57,2%	3%	7 294	82,4%	28 837	2,1%
Tous DOM	26 456 964	1,4%	100%	341 580	0,0%	38 623	2,0%

Source : ODEADOM

4.6.5.1 Bilan du RSA de la Guadeloupe

RSA11

En 2015, les **introductions** atteignent 54 623 t, soit une régression des volumes de -10% par rapport à 2014. Cette année réduit l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2007-2015 (+1,2%).

Les céréales comptent pour 97,3% de ces volumes en 2015.

Le volume des **importations** en provenance de pays tiers augmente de 1% par rapport à 2014 à 147 t. L'évolution tendancielle annuelle est de +7,1% sur la période 2007-2015. Les importations en provenance de pays tiers représentent moins de 1% du bilan prévisionnel.

RSA12

En 2015, 522 t d'aliments pour animaux et 0,5 t de farine de froment ont été **réexportés** dans le cadre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014. La totalité du quota sans remboursement de l'aide (article 15) pour la catégorie aliments pour animaux ayant été utilisée, la Guadeloupe a réexporté 20,8 t d'aliments pour animaux après remboursement préalable de l'aide perçue et au titre de l'article 13. Les réexportations au titre de l'article 13 concernent également 0,15 t d'huiles végétales et une quantité infime de fruits ayant bénéficié du RSA.

4.6.5.2 Bilan du RSA de la Guyane

RSA13

En 2015, les **introductions** atteignent 12 370 t, soit une hausse de + 4% des volumes par rapport à 2014. L'évolution tendancielle annuelle sur la période 2007-2015 atteint 3,9%.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine constituent 96,3% de ces volumes introduits.

Aucune **importation** en provenance de pays tiers n'a été comptabilisée en 2015.

La Guyane n'a pas fait de réexportation. Elle ne possède d'ailleurs pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

4.6.5.3 Bilan du RSA de la Martinique

RSA14

En 2015, les **introductions** atteignent 58 817 t, soit une augmentation de + 2,9% des volumes par rapport à 2014. L'évolution tendancielle annuelle sur la période 2007-2015 atteint 1,2%.

Les céréales et autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine représentent la majorité de ces introductions (95,8% en 2015).

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers se réduisent de -73,3% à 90 t en 2015. Seuls du riz (Céréales et Autres produits) et des préparations de fruits et de légumes sont importés en provenance de pays tiers.

RSA15

Les **réexportations** de la Martinique dans le cadre de l'article 15 sont nulles en 2015. La Martinique a cependant réexporté 14,2 t de produits laitiers et 10,8 t de fruits au titre de l'article 13, et donc après remboursement préalable de l'aide perçue.

4.6.5.4 Bilan du RSA de La Réunion

RSA16

En 2015, les **introductions** atteignent 208 476 t, soit 0,3% de plus qu'en 2014. L'évolution tendancielle annuelle sur la période 2007-2015 est de +1,8%. À l'instar des années précédentes, les céréales et autres produits à destination de l'alimentation animale et humaine constituent l'essentiel de ces volumes (96,2%).

Les **importations** de marchandises en provenance de pays tiers augmentent en 2015 (+ 4,4%), freinant l'évolution tendancielle annuelle sur la période 2007-2015 (-21,9%). Ces volumes importés représentent 9% du bilan prévisionnel. Le riz constitue 92,8% de ces volumes.

RSA17

Les **réexportations** « **contingentées** » atteignent 3 430 t en 2015, soit une baisse de -15% par rapport à 2014. Ces volumes représentent 28% du plafond fixé par l'UE. Les aliments pour animaux constituent 97,3% de ces volumes, et la farine de blé et de méteil 2,7%.

La Réunion a également réexporté, au titre de l'article 13 : 1 t de produits laitiers, 0.53 t de fruits et 0.22 t de blé.

4.6.5.5 Bilan du RSA de Mayotte

RSA18

Pour sa deuxième année dans le POSEI, les **introductions** de Mayotte atteignent 7 294 t, en augmentation de 82,4% par rapport à 2014. Ces introductions se répartissent essentiellement entre les produits laitiers (62,2%), les céréales et autres produits (17,8%) et les huiles végétales (17,7%).

Les **importations** atteignent 28 837 t (+2,1%) et concernent principalement les catégories de produits spécifiques à Mayotte : « riz et autres produits destinés à l'alimentation humaine » (87,2%) et « Viandes et poissons » (11,1%).

Mayotte n'effectue pas de **réexportations**. Elle ne possède d'ailleurs pas de contingents au titre de l'article 15 du Règlement (UE) n°180/2014.

5 Annexes

5.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France

5.2 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM

5.3 Les statistiques des contrôles du POSEI France

5.4 Les indicateurs communs aux états membres

5.1 Les objectifs opérationnels du programme POSEI France

Tableau 43 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Amélioration de l'auto-alimentation de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservées dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
	5		Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à La Réunion)	
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1	Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complètent leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison			4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture, aide à la mise en place des politiques de qualité)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à La Réunion)
			5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
			6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Source : (Extrait du programme) Extrait du titre 3 « Stratégie d'intervention » du chapitre 1 « Présentation générale du programme » du programme POSEI France 2015

5.2 Le POSEI France et les Programmes de Développement Rural Régional (PDR) des DOM

Les aides au soutien des marchés consenties dans le cadre du POSEI France et les aides apportées dans le cadre du programme FEADER sont complémentaires, les premières s'intéressant à la mise en marché des produits et au soutien des prix, les secondes intervenant plus en amont, au niveau des conditions de production, de la production elle-même et de la transformation des produits. En particulier, les aides à l'investissement productif sont du ressort du FEADER et en aucun cas du POSEI.

L'année 2015, comme l'année 2014 a été une année de transition : dans le respect des règles communautaires de transition, les schémas d'aides de la programmation 2007-2013 ont été prolongés étant donné le retard pris dans la validation des nouveaux Programmes de Développement Rural de la programmation communautaire 2014-2020.

Aucun nouvel engagement n'a été fait en 2015 dans aucun des PDR.

Un exemple de la complémentarité des deux programmes, correspondant respectivement au 1^{er} et 2^{ème} pilier de la PAC, exemple pertinent pour tous les PDR et toutes les filières de production, est donné par la Martinique (RAE 2015 du PDRM) :

La complémentarité entre le POSEI et le PDR Martinique peut être illustrée par l'exemple de projet qui illustre à la fois la mesure 112 « installation jeune agriculteur », la mesure 121 « modernisation des exploitations agricoles » du FEADER : EARL CHARMINE. Le chef d'entreprise a bénéficié de la dotation jeune agriculteur, l'exploitation a bénéficié de l'aide à la modernisation des exploitations. La production de bananes est éligible au POSEI bananes et la production porcine au POSEI élevage. La mesure POSEI induit donc une dynamique structurante en plus du soutenir la production locale et permettre la satisfaction du marché local.

Parallèlement la mesure 121 du FEADER permet aux éleveurs de réaliser des investissements pour améliorer les performances de leurs élevages, accroître leur capacité de production et ainsi répondre à la demande croissante du marché local.

Pour mémoire, les PDR visent à améliorer la compétitivité des structures de production mais aussi de mise en marché et de transformation, en finançant la formation, la recherche-développement, les investissements et la promotion de la qualité des produits, qui correspondent à toutes les aides activées dans le cadre de l'axe stratégique 1 du FEADER 2007-2013.

La nouvelle programmation FEADER 2014-2020 dont les PDR ont été finalisés fin 2014 puis validés par la Commission courant 2015, devient active à compter du 1^{er} janvier 2016.

5.3 Bilan des contrôles du POSEI France

Les statistiques de contrôles de l'année 2015 incluses dans le présent document concernent l'ensemble des aides du POSEI, à l'exception des aides suivantes : aide à la production des filières végétales de Mayotte, aide à la production de riz irrigué en Guyane, complément veau de la prime animale (ADMCA). Les données manquantes concernent les aides gérées et contrôlées par l'ASP.

Conformément au règlement d'exécution (UE) n° 180/2014 de la Commission du 20 février 2014, l'ODEADOM réalise deux types de contrôles : contrôles administratifs et contrôles sur place avant paiement.

Contrôles menés par l'ODEADOM

Les contrôles administratifs ont été réalisés de façon exhaustive. Ils ont porté sur la totalité des 7 695 demandes d'aides présentées. Ils ont permis de déceler, 351 irrégularités correspondant à un montant total de 1 942 192 €, soit un taux d'erreur de 0,62%.

Les contrôles sur place avant paiement ont porté sur 5,7% des demandes d'aide qui représentent 27,63% du montant total demandé. Les 439 demandes d'aide contrôlées sur place ont été déterminées de façon aléatoire pour 19% d'entre elles, et sur analyse de risque pour 81% d'entre elles.

Des anomalies ont été relevées sur 98 des 439 demandes d'aide contrôlées sur place. L'incidence financière (réfaction des demandes d'aides ou demande de remboursement) a été :

- Pour la partie de l'échantillon déterminée par analyse de risque : 316 751 €, soit un taux d'erreur de 0,41%
- Pour la partie de l'échantillon déterminée de façon aléatoire : 11 343 €, soit un taux d'erreur de 0,12%

Contrôles menés par l'ASP

Ils ont porté sur 5 645 demandes d'aides présentées. Ils ont permis de déceler, 19 irrégularités correspondant à un montant total de 7 670 €, soit un taux d'erreur de 0,06%.

Les contrôles sur place avant paiement ont porté sur 9 % des demandes d'aide qui représentent 12% du montant total demandé. Les 513 demandes d'aide contrôlées sur place ont été déterminées de façon aléatoire pour 31% d'entre elles, et sur analyse de risque pour 69% d'entre elles.

Des anomalies ont été relevées sur 80 des 513 demandes d'aide contrôlées sur place. L'incidence financière (réfaction des demandes d'aides ou demande de remboursement) a été :

- Pour la partie de l'échantillon déterminée par analyse de risque : 31 892 €, soit un taux d'erreur de 2,97%
- Pour la partie de l'échantillon déterminée de façon aléatoire : 45 202 €, soit un taux d'erreur de 11,71%

Il est à noter que le principal bénéficiaire de l'assistance technique est l'ODEADOM, principal organisme payeur du POSEI France, qui fait appel à des tiers (prestataires de services sélectionnés selon les règles du code des marchés publics). De ce fait, l'assistance technique est exclue du plan de contrôle sur place.

5.4 Les indicateurs communs aux États membres

La Commission a demandé aux États membres concernés par le POSEI d'intégrer, à partir de l'année d'application 2011, une série d'indicateurs communs prédéfinis pour l'évaluation de la performance des programmes POSEI et de communiquer les données relatives à ces indicateurs par le biais du rapport annuel d'exécution.

Des premières données ont été fournies pour ces indicateurs dans le rapport annuel d'exécution POSEI France 2010. Afin d'améliorer et de compléter ces données, un groupe de travail relatif à ces indicateurs a été mis en place au niveau national. L'orientation retenue de recourir aux statistiques publiques et l'appui méthodologique des services statistiques du ministère chargé de l'agriculture ont permis d'obtenir des indicateurs plus robustes d'un point de vue statistique. La démarche entreprise explique les écarts entre les données relatives à ces indicateurs fournies dans les RAE POSEI France 2010 et suivants.

5.4.1 Indicateur 1 : Taux de couverture du RSA sur les besoins d'approvisionnement total des régions ultrapériphériques (RUP) pour certains des produits ou groupes de produits inclus dans le bilan d'approvisionnement

IC 1
à
IC 15

Les taux de couverture globaux (tous produits) du RSA sur les besoins d'approvisionnement ont augmentés pour les Antilles et la Guyane entre 2007 et 2015 et diminué à la Réunion.

Le taux de couverture du RSA sur les besoins en céréales est très élevé dans tous les DOM.

5.4.2 Indicateur 2 : Ecart de prix à l'importation pour les produits aidés par le RSA entre la Guyane et la France

IC 16
à
IC 19

Antilles :

En 2015, le prix à l'importation des produits aidés par le POSEI aux Antilles est 17 % supérieur à celui de la France entière.

Guyane :

En 2015, le prix à l'importation des produits aidés par le POSEI en Guyane est 20 % supérieur à celui de la France entière.

La Réunion :

En 2015, le prix à l'importation des produits aidés par le POSEI à la Réunion est 12 % supérieur à celui de la France entière.

Mayotte :

En 2015, le prix à l'importation des produits aidés par le POSEI à Mayotte est 10 % supérieur à celui de la France entière.

5.4.3 Indicateur 3 : Taux de couverture des besoins locaux pour certains produits locaux clés

IC 20

à

IC 26

5.4.3.1 Analyse des résultats de l'indicateur 3

Les DOM présentent des niveaux de couverture des besoins d'approvisionnement par la production locale très variables d'un produit à l'autre et d'un DOM à l'autre. Pour un certain type de culture (sucre et banane), les DOM sont largement excédentaires dans la mesure où ces produits sont surtout destinés à l'exportation. Par contre, les DOM sont fortement dépendants des importations pour les viandes et le lait.

Légumes :

Globalement, les taux de couverture des légumes sont assez élevés.

La tomate est le produit le plus représentatif de la production légumière des DOM. La production locale en tomate fraîche est suffisante pour les besoins de La Réunion pour lesquels les importations sont faibles. On note une dégradation apparente du taux de couverture de l'approvisionnement local par la production locale en Guyane et aux Antilles. Les exportations de tomates fraîches sont quasi nulles pour les quatre DOM.

Les melons représentent un produit d'exportation pour les Antilles, contrairement aux autres DOM.

NB : Les melons sont comptabilisés dans les légumes, car il s'agit d'un produit demandant des installations et un savoir pour les cultiver de même nature que les légumes.

Les poivrons et les piments sont un des produits clé de la Guyane.

Fruits :

Les taux de couverture en fruits sont également très élevés, davantage encore que ceux des légumes.

La production de bananes en Guyane et à La Réunion suffit à fournir la demande locale. La banane des Antilles est destinée à l'exportation, ainsi que, dans une moindre mesure, l'ananas de La Réunion. Ces 2 fruits sont des produits clés de l'agriculture ultramarine française, ainsi que les mangues / goyaves et goyaviers pour la Guyane et la Martinique.

Pommes de terre :

Les pommes de terre sont mises à part des légumes, car dans les sources statistiques elles sont comptabilisées dans les grandes cultures, au même titre que les céréales et les oléagineux.

Les pommes de terre sont un produit clé de la production réunionnaise, contrairement aux autres DOM.

Canne à sucre, sucre et rhum :

La production de canne à sucre est destinée à la transformation locale en sucre brut et/ou en rhum.

La production de sucre de La Réunion est destinée à l'exportation. Cependant, cet important taux de couverture est à relativiser : en effet, les DOM ne produisent pas de sucre raffiné et doivent donc en importer.

La production en sucre de la Guyane est nulle, la totalité de la canne à sucre étant destinée à la fabrication de rhum agricole.

Le sucre de canne brut et le rhum sont des produits d'exportation.

Viande :

Le taux de couverture en viande est plus faible que pour les fruits et légumes. C'est en Guyane qu'il est le plus faible (11% en 2015), en dessous du niveau des Antilles (13%), et c'est à La Réunion qu'il est le plus élevé (35%). La production alimente les besoins locaux, il n'y a quasiment pas d'exportations.

Lait entier :

Il n'y a pas de livraison de lait de vache aux industriels pour la Guyane. En 2015, la production en lait de La Réunion couvre 77 % des besoins des industriels, contre 3% aux Antilles.

5.4.4 Indicateur 4a : Évolution de la Surface Agricole Utilisée (SAU) dans les RUP et dans les EM

IC 27

Sur la période 2007-2015, les surfaces agricoles utilisées des exploitations diminuent beaucoup plus fortement aux Antilles qu'en métropole. Elles augmentent légèrement à La Réunion et fortement en Guyane. La diminution de la SAU des exploitations aux Antilles est liée à la pression foncière mais également à la déprise agricole.

C'est également aux Antilles (particulièrement en Guadeloupe) que le nombre d'exploitations diminue le plus sur la période, alors qu'il augmente légèrement en Guyane et à La Réunion. L'augmentation du nombre des exploitations guyanaises correspond notamment au développement de l'agriculture vivrière.

La taille moyenne des exploitations augmente dans la même mesure en Martinique qu'en métropole. Elle augmente plus fortement en Guadeloupe et surtout en Guyane, alors qu'elle diminue à La Réunion.

5.4.5 Indicateur 4b : Évolution du cheptel en Unités de gros bétail (UGB) dans les RUP et dans les EM

IC 28

A La Réunion, on note une augmentation importante du cheptel ovin. Le nombre total d'UGB affiche une légère augmentation sur la période 2007-2015.

IC 31

La Guadeloupe affiche une forte diminution de son cheptel, toutes filières confondues. Les filières d'élevage guadeloupéennes les plus touchées sont les filières caprines, porcines et bovines. Seule la filière volaille affiche une progression sur la période.

La Martinique et la Guyane présentent, quant à elles, une augmentation significative de leur cheptel global. En Martinique, cette augmentation est tirée par la filière volailles. Concernant la Guyane, la filière bovine est à l'origine de l'accroissement du nombre d'UGB total.

A Mayotte seules les données du recensement agricole 2010 sont disponibles.

5.4.6 Indicateur 4c : Évolution du tonnage de certains produits agricoles locaux dans les RUP

Conformément aux souhaits des services de la Commission européenne, la liste des produits a été complétée par rapport au RAE POSEI France 2011, en lien avec l'indicateur 3. Les produits (ou groupe de produits) suivis sont :

- Pour tous les DOM :
 - o La canne à sucre (hors Mayotte) ;
 - o La banane ;
 - o La tomate ;
 - o Le lait de vache (livré aux laiteries) (hors Mayotte) ;
 - o Les viandes (hors Mayotte) : dont bovines, porcines, caprines, ovines, les volailles et les lapins ;
- Pour la Guadeloupe : ananas et melon ;
- Pour la Martinique : goyave et goyavier, ananas, melon et cristophine ;
- Pour la Guyane : mangue, ananas, citrons/limes/combavas, poivrons et piments ;
- Pour La Réunion : pommes de terre ;
- Pour Mayotte : banane légume, manioc, tomate, ananas, oranges, noix de coco.

IC 32

IC 33

Guadeloupe :

Les principaux produits agricoles locaux sont la canne à sucre et la banane dont l'évolution annuelle moyenne est négative pour la canne à sucre (-2%) et positive pour la banane (+5%). Le melon a connu une forte diminution de sa production depuis 2007 (-8% par an en moyenne).

Guyane :

Les principaux produits agricoles locaux sont la canne à sucre, l'ananas et la banane et dont les évolutions annuelles moyennes sont positives, respectivement +7%, +9% et +4%.

Martinique :

Les principaux produits agricoles locaux sont la canne à sucre et la banane dont l'évolution annuelle moyenne est nulle pour la canne à sucre et positive pour la banane (+4%).

La Réunion :

La canne à sucre représente la production locale la plus importante et connaît une évolution annuelle moyenne positive de +2%.

Mayotte :

Les principaux produits agricoles locaux sont la banane légume et le manioc.

5.4.7 Indicateur 4d : Évolution des quantités de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux

IC 34

à

IC 45

Les produits transformés dans les RUP françaises suivis dans le cadre du présent indicateur sont le sucre, le rhum agricole et les produits laitiers. Les données quantitatives de production pour les industries des viandes transformées ne sont pas disponibles dans les DOM.

L'enquête annuelle laitière n'étant disponible qu'à partir de 2010 dans les DOM, il n'y aura pas de données antérieures à 2010 concernant les produits laitiers.

Guadeloupe :

Les principaux produits transformés sont le sucre de canne brut et le rhum agricole. Si l'on compare les données 2015 à celle de 2007, on observe une diminution nette de la production de sucre brut de canne de -21,5%, et une augmentation de la production de rhum agricole de 36,3%.

Guyane :

Le principal produit transformé est le rhum agricole dont la production a doublé entre la donnée 2007 et la donnée 2015.

Martinique :

Le principal produit transformé est le rhum agricole dont la production a progressé de +8,7% entre 2007 et 2015. Les autres productions sont le sucre brut de canne et des produits laitiers.

La Réunion :

Le principal produit transformé est le sucre de canne brut dont la production a augmenté de +21,1% entre 2007 et 2015. La production de rhum agricole reste très faible et en diminution (-8,9%) par rapport à 2007.

Mayotte :

Aucune donnée n'est disponible pour Mayotte en raison du secret statistique.

5.4.8 Indicateur 4e : Évolution de l'emploi agricole dans les RUP et IC 46 dans les EM

Sur la période 2007-2015, l'emploi agricole diminue plus fortement aux Antilles qu'en métropole. Il est en augmentation à La Réunion et en Guyane.

à
IC 50

5.4.9 Indicateur 5a : Valeur du cheptel dans les RUP

La valeur du cheptel ne peut être calculée car le prix unitaire de chaque type d'animal ne fait pas l'objet de relevé.

5.4.10 Indicateur 5b : Évolution de la valeur commerciale de certains IC 51 produits agricoles locaux des RUP

IC 52

Les valeurs commerciales des produits agricoles sont calculées pour établir les comptes régionaux de l'agriculture par le SSP.

Les plantes industrielles correspondent essentiellement à la production de canne à sucre, au prix de livraison de la canne à la distillerie ou la sucrerie.

Les fruits comprennent la banane d'expédition.

Le total de la valeur commerciale des différents produits agricoles décomptés dans le tableau IC40 correspond à la valeur de la production agricole des RUP.

Les données de l'indicateur 5b ne sont pas disponibles à la date du présent rapport.

5.4.11 Indicateur 5c : Évolution de la valeur de certains produits transformés dans les RUP à partir de produits agricoles locaux

à

IC 58

L'estimation de la valeur de la production des industries agroalimentaires (IAA) n'est pas disponible dans la mesure où il n'y a pas de suivi des prix « sortie usine » pour les produits susceptibles d'intéresser les services de la Commission européenne. Ainsi, afin de suivre la valeur des produits transformés, l'indicateur choisi est la valeur de la production transformée vendue.

La valorisation de l'enquête statistique communautaire ProdCom dans les DOM permet de fournir des données pour les industries du rhum et du sucre.

L'enquête annuelle laitière, effective dans les DOM à partir de 2010, fournit des données relatives aux produits laitiers.

Notons que la diffusion des données agrégées est soumise à des règles de confidentialité : chaque donnée cumulée doit correspondre à au moins trois unités statistiques et aucune de ces unités ne doit représenter plus de 85 % du total. Pour les DOM, il résulte de cette règle qu'un grand nombre d'informations statistiques sont sous secret statistique. Ainsi, un nombre limité de données est publié.

IC 59

5.4.12 Indicateur 5d : Évolution de la valeur ajoutée créée par la transformation de certains produits agricoles locaux des RUP

à

IC 68

La valeur ajoutée détermine la richesse créée et constituée par le travail du personnel et par l'entreprise elle-même. La variable utilisée pour cet indicateur est la valeur ajoutée au coût des facteurs (VACF) dont le mode de calcul est précisé dans le document tableaux du présent RAE.

Le retraitement sous ce format des données INSEE, par le Service Statistique et Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture, n'a été effectué qu'à partir de l'année 2009. Il n'y a donc pas de données similaires pour les années antérieures. En outre, les données relatives aux années postérieures à 2009 sont annuelles et disponibles à n+2, voire n+3.